



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*

Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement  
et de l'Aménagement du territoire

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE BIGNONA



---

# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDADT) DE BIGNONA

---

FINANCEMENT



MIS EN OEUVRE



A  
R  
D  
Z

Juin 2016

# Table des matières

<b>1.INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
1.1OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU SDADT .....	7
1.1.1Objectif global .....	7
1.1.2Objectifs spécifiques.....	7
1.2METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU SDADT DE BIGNONA .....	8
<b>2.PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL DE BIGNONA</b> .....	<b>9</b>
2.1CHAPITRE 1 : MISE EN SITUATION.....	10
2.1.1 Situation éco géographique du Département .....	10
2.1.2 Présentation du Département .....	10
2.1.3 Les potentialités naturelles.....	16
2.1.4 Des ressources halieutiques dans des écosystèmes fragiles .....	27
2.1.5 Les ressources en matériaux de construction .....	27
2.1.6 Les ressources foncières .....	28
2.1.7 Ressources énergétiques et énergies renouvelables.....	28
2.1.8 Les potentiels du Département en énergies renouvelables .....	28
2.1.9 Implications socioéconomiques de la situation éco géographique du Département .....	37
2.2 CHAPITRE 2 : POPULATION : DÉMOGRAPHIE ET CAPITAL HUMAIN .....	47
2.2.1 Analyse démographique .....	47
2.2.2 Analyse du capital humain.....	49
2.3 CHAPITRE 3 : LA GESTION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE.....	54
2.3.1 Disposition des établissements humains (villes et villages) dans l'espace Départemental .....	56
2.3.2 Disposition des Infrastructures Socio économiques de base dans l'espace Départemental .....	57
2.3.3 Disposition des activités économiques dans l'espace Départemental .....	66
2.3.4 Analyse de l'équilibre dans la disposition des différents usages dans l'espace Départemental .....	69
<b>3.DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU DEPARTEMENT</b> .....	<b>71</b>
3.1 CHAPITRE 4 : VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL .....	72
3.1.1 DEFIS/ENJEUX pour l'Aménagement et le Développement Territorial de Bignona .....	72
3.1.2 VISION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE BIGNONA.....	72
3.1.3 OBJECTIFS D'AMENAGEMENT RETENUS POUR LE DEPARTEMENT .....	73
3.1.4 AXES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS.....	76
3.2 CHAPITRE 5 : MAITRISE DU CAPITAL HUMAIN POUR UN OPTIMUM DEMOGRAPHIQUE DE DEVELOPPEMENT .....	79
3.2.1 Pour une offre pertinente de services d'éducation et de formation professionnelle et technique .....	79
3.2.2 Pour une offre pertinente de services de santé.....	79
3.2.3 Pour une protection sociale accrue des populations.....	79
3.2.4 Pour un accès adéquat aux autres services socioéconomiques (eau potable, électricité, lieu de commerce, etc.) .....	80
3.2.5 Pour une meilleure contribution des dynamiques associatives au développement Départemental .....	80
3.3 CHAPITRE 6 : ASSEoir UNE ECONOMIE DEPARTEMENTALE BASEE SUR LE POTENTIEL DEPARTEMENTAL ET L'INTEGRATION REGIONALE ET NATIONALE .....	81
3.3.1 Reconstruction du tissu productif de l'économie Départementale.....	81
3.3.2 Création d'un environnement économique Départemental favorable au développement (infrastructures de transport, énergie, etc. autres mesures politiques du Département) .....	82
3.3.CHAPITRE 7 : SYSTEME DE MISE EN ŒUVRE .....	87
3.3.2.Principes directeurs de la mise en œuvre .....	87
3.3.3.Dispositif institutionnel de pilotage.....	89
3.3.4.Instruments de mise en œuvre .....	91
Le code de l'environnement .....	94
Le code forestier .....	94
<b>4.ANNEXES</b> .....	<b>95</b>
4.1BIBLIOGRAPHIE .....	95
4.2LISTES DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS ATELIERS ORGANISES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SDADT DE BIGNONA .....	0

## Table des Illustrations

### Liste des Figures

<i>Figure 1: Normale Cumule annuel des précipitations par arrondissement à partir de 2000</i> .....	12
<i>Figure 2: la normale pluviométrie de l'arrondissement de Sindian depuis 2000</i> .....	13
<i>Figure 3: la normale pluviométrie de l'arrondissement de Kataba 1 depuis 2000</i> .....	13
<i>Figure 4: la normale pluviométrie de l'arrondissement de Tenghory</i> .....	13
<i>Figure 5: Normale pluviométrie de l'arrondissement Tendouck</i> .....	13
<i>Figure 6: Les températures de l'arrondissement de Kataba 1</i> .....	14
<i>Figure 7: La température de l'arrondissement de Sindian</i> .....	14
<i>Figure 8: Les températures l'arrondissement de Tendouck</i> .....	14
<i>Figure 9: Les températures de l'arrondissement de Tenghory</i> .....	14
<i>Figure 10 : les manifestations de houle sur la côte du Département de Bignona</i> .....	15
<i>Figure 12 : Évolution du golf de la Casamance au quaternaire récent</i> .....	18
<i>Figure 13 : un vaste golfe au nouachottien avec des eaux qui s'étalaient sur 75 km entre Diouloulou et la frontière de la Guinée Bissau</i> .....	19
<i>Figure 14 : Formation du système des cordons littoraux (première couche de dunes)</i> .....	19
<i>Figure 15: Formation du système des cordons littoraux (deuxième couche de dunes)</i> .....	19
<i>Figure 16 : fermeture du golfe par les cordons littoraux, diminution d'apport marins et ralentissement de l'évolution morphologique</i> .....	19
<i>Figure 17: Répartition des tiges par classe de diamètre (FC de Kourouk)</i> .....	31
<i>Figure 18 : Nombre d'individus par classe de diamètre</i> .....	32
<i>Figure 19 : répartition du nombre de tige par classe de diamètre</i> .....	33

### Liste des Cartes

<i>Carte 1: Localisation du Département de Bignona</i> .....	10
<i>Carte 2: Répartition spatiale de la pluviométrie sur le Département</i> .....	12
<i>Carte 3 : Répartition des ressources forestières à l'échelle du Département</i> .....	20
<i>Carte 4: situation de la gestion des ressources forestières du Département</i> .....	23
<i>Carte 5: Zonage du Département en Bassins de vie</i> .....	35
<i>Carte 6 : carte de la situation générale de l'occupation des sols au niveau du Département de Bignona</i> .....	55
<i>Carte 7: Profil d'occupation des sols</i> .....	56
<i>Carte 8: disposition des Établissements humains</i> .....	57
<i>Carte 9 : Disposition des Infrastructures de Transport</i> .....	58
<i>Carte 10: Géolocalisation des Infrastructures publiques sanitaires</i> .....	60
<i>Carte 11: Géolocalisation des Infrastructures scolaires Publiques</i> .....	62
<i>Carte 12: Géolocalisation des Infrastructures hydrauliques</i> .....	65
<i>Carte 13: Géolocalisation des Infrastructures commerciales</i> .....	66
<i>Carte 14: disposition organisationnel des Activités économiques</i> .....	67

### Liste des Photos

<i>Photo 1 : les réserves de mangrove : vue aérienne Source : www.google.sn</i> .....	26
<i>Photo 2: mangrove au niveau du fleuve Casamance</i> .....	26
<i>Photo 3: mangrove au niveau du marigot de Tobor</i> .....	26

<i>Photo 4 : un débarquement de pêcheurs au quai de pêche de Kafountine</i> .....	27
<i>Photo 5: une dune de sable dans la zone de Kafountine</i> .....	27
<i>Photo 6: une carrière d'extraction de sable à Thionck Essyl</i> .....	27
<i>Photo 7 : un périmètre maraicher alimenté en eau par une pompe solaire dans la commune de Sindian</i> .....	29
<i>Photo 8 : phénomène d'érosion côtière constaté à Abéné</i> .....	33
<i>Photo 9 : phénomène d'érosion côtière constaté au niveau de l'île de Diogué</i> .....	33
<i>Photo 10 : Vallée complètement inondée en saison de pluies</i> .....	63
<i>Photo 11: Ouvrage de maîtrise de l'eau</i> .....	63

## Liste des Tableaux

<i>Tableau 1 : le Patrimoine forestier du Département de Bignona</i> .....	20
<i>Tableau 2: situation des interventions dans la gestion des ressources forestières</i> .....	24
<i>Tableau 3: inventaire aviaire au niveau de l'Aire Marine Protégée d'Abéné</i> .....	25
<i>Tableau 4 : Extrait Résultats inventaire Forêt classée de Kourouck, Arrondissements de Sindian et de Tenghory</i> .....	31
<i>Tableau 5: Extrait Résultats Inventaire forêt communautaire de Songho, Commune de Sindian Arrondissement de Sindian</i> ....	32
<i>Tableau 6: Interdépendance entre les six Zones</i> .....	36
<i>Tableau 7: répartition des Établissements de Santé</i> .....	59
<i>Tableau 8: Les Indicateurs de Performance</i> .....	59
<i>Tableau 9: carte des Infrastructures scolaires</i> .....	61
<i>Tableau 10: Axes identifiés par les communes</i> .....	82
<i>Tableau 11: Axes identifiés par les communes</i> .....	83
<i>Tableau 12 : Axes identifiés par les communes</i> .....	84
<i>Tableau 13 : Axes identifiés par les communes</i> .....	84

## SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

**AGP** : Association des Groupement des Pêcheurs  
**AJAC** : Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance  
**AMA** : Agence des Musulmans d'Afrique  
**ANCAR** : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural  
**ANEJ** : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes  
**ANRAC** : Agence Nationale pour la Reconstruction de la Casamance  
**APE** : Association des Parents d'Elèves  
**APROSEN** : Agence pour la Propreté du Sénégal  
**ARD** : Agence Régionale de Développement  
**ARSD** : Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie  
**ART GOLD** : Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux et thématiques pour une Gouvernance Locale de Développement  
**ASC** : Association Sportive et Culturelle  
**ASER** : Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale  
**BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
**BHS** : Banque de l'Habitat du Sénégal  
**CADL** : Centre d'Appui au Développement Local  
**CAPE** : Cellule d'Appui à la Promotion des Jeunes  
**CBAO** : Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest  
**CCA** : Centre Conseil pour Adolescent  
**CDEPS** : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive  
**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
**CEM** : Collège d'Enseignement Moyen  
**CFA** : Communauté Financière d'Afrique  
**CL** : Collectivités Locales  
**CLCOP** : Comité Local de Concertation des Organisations de Producteurs  
**CNAMS** : Centre National d'Action Antimines  
**CNCAS** : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal  
**CPR** : Centre Régional de Planification  
**CR** : Communauté Rurale  
**CRZ** : Conseil Régional de Ziguinchor  
**CTP** : Comité Technique de Pilotage  
**CTR** : Comité Technique Restreint  
**DERBAC** : Développement Rural en Basse Casamance  
**DIPE** : Développement Intégré de la Petite Enfance  
**DIREL** : Direction de l'Elevage  
**DLD** : Document des Lignes Directrices  
**DRDR** : Direction Régionale du Développement Rural  
**EFI** : Ecole de Formation des Instituteurs  
**ENDA** : Environnement et Développement en Afrique  
**FAFS** : Fédération des Associations Féminines du Sénégal  
**FNPJ** : Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse  
**GIC** : Groupement d'Intérêt Communautaire  
**GIE** : Groupement d'Intérêt Economique  
**GOANA** : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance  
**GTD** : Groupe de Travail Départemental  
**GTR** : Groupe de Travail Régional  
**HI** : Handicap International  
**IA** : Inspection d'Académie  
**IDEN** : Inspection Départementale de l'Education Nationale  
**IDSV** : Inspection Départementale des Services Vétérinaires  
**IEC** : Information Education Communication  
**IREF** : Inspection régionale des Eaux et Forêts  
**IRPA** : Inspection Régionale de la Protection Animale  
**LD** : Lignes Directrices  
**MFDC** : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance

**MUPROEL** : Mutuelle des Professionnels de l'Elevage  
**MUPROP** : Mutuelle des Professionnels de la Pêche  
**N.D** : Non Disponible  
**OCB** : Organisation Communautaire de Base  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale  
**PADERCA** : Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondial  
**PDMAS** : Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal  
**PDU** : Plan Directeur d'Urbanisme  
**PEPAM/USAID** : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire appuyé par l'Agence Américaine pour le Développement International  
**PIADESPC** : Programme Intégré d'Appui au Développement Economique et Social  
**PIC** : Plan Investissement Communal  
**PLAN REVA** : Plan Retour Vers l'Agriculture  
**PLD** : Plan Local de Développement  
**PME** : Petite et Moyenne Entreprise  
**PMI** : Petite et Moyenne Industrie  
**PMIA** : Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole  
**PNDL** : Programme National de Développement Local  
**PRDI** : Plan Régional de Développement Intégré  
**PROCAS** : Programme Casamance  
**PROGES** : Projet de Gestion des Eaux du Sud  
**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers  
**SDADT** : Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial  
**SDE** : Sénégalaise des Eaux  
**SENELEC** : Sénégalaise de l'Electricité  
**SGBS** : Société Générale de Banques au Sénégal  
**SIL** : Société Internationale de Linguistique  
**SODIZI** : Société de Domaine Industriel de Ziguinchor  
**SONACOS** : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal  
**SONATEL** : Société Nationale des Télécommunications  
**SONES** : Société Nationale des Eaux du Sénégal  
**SRP** : Service Régional de la Planification  
**SRPS** : Service Régional de la Prévision et de la Statistique  
**STD** : Services Techniques Déconcentrés  
**TBS** : Taux Brut de Scolarisation  
**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture  
**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
**USAID** : Agence des États-Unis pour le Développement International

# 1. INTRODUCTION

La loi n° 2013-10 du 28 Décembre 2013 a érigé le Département en Collectivité locale dotée de neuf domaines de compétence dont l'Aménagement du Territoire.

L'élaboration du Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial (SDADT) est désormais dévolue au Département, cadre de programmation et de coordination du développement territorial.

Le Département de Bignona, nouvellement érigé en Collectivité locale à la faveur de l'acte 3 de la décentralisation, ne dispose pas de schéma Départemental d'aménagement et de développement territorial qui doit comprendre un bilan diagnostic Départemental, des objectifs d'aménagement et des actions à mener dans les secteurs socioéconomiques pour un développement harmonieux et durable du Département.

Le présent document de SDADT de Bignona est articulé autour de Trois (3) parties :

1. Le Diagnostic du territoire Départemental de Bignona qui met l'accent sur :
  - La mise en situation du Département qui dresse le portrait actuel du Département, notamment en ce qui a trait à la complémentarité de son territoire avec celui de la région de Ziguinchor et les préoccupations qui en résultent comme les implications géo spatiales, économiques et sociales ;
  - La Population, la démographie et le capital humain du Département qui a permis d'analyser les statistiques relatives à la population, y compris la taille moyenne des ménages, les groupes d'âges, l'évolution démographique sur une certaine période (par exemple de 1988 à 2015), ainsi que le capital humain en termes d'accès aux services sociaux de base et de dynamique associative ;
  - La gestion de l'occupation de l'espace, qui analyse l'organisation des différents usages dans l'espace Départemental ; les disponibilités spatiales pour les futures actions de développement nécessaires à la satisfaction des besoins dynamiques de la population en croissance, les rapports d'équilibre entre besoins d'urbanisation, d'une part et le maintien de la ruralité (occupations socioéconomiques rurales) et les espaces naturels, d'autre part.
2. Les Orientations d'aménagement et de développement territorial du Département qui s'articule autour de :
  - La définition d'une vision et des objectifs stratégiques d'aménagement et de développement territorial du Département de Bignona
  - La Maîtrise du capital humain pour un optimum démographique de développement territorial ;
  - La nécessité d'asseoir une économie Départementale basée sur le potentiel Départemental et l'intégration régionale et nationale ;
  - La promotion d'une Gouvernance adéquate de l'aménagement et du développement territorial ;
3. La mise en œuvre du SDADT de Bignona, à travers :

- Les Principes directeurs de la mise en œuvre du SDADT
- Le Dispositif institutionnel de pilotage du SDADT y compris les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Les Instruments de mise en œuvre et de suivi évaluation du SDADT
- Le Financement du SDADT

## 1.1 Objectifs de l'élaboration du SDADT

---

### 1.1.1 Objectif global

L'aménagement du territoire est une technique de gestion rationnelle de l'espace ayant pour finalité de satisfaire au mieux les besoins actuels et futures des populations.

Il doit assurer l'équilibre dans l'accès aux infrastructures et services sociaux de base pour, en somme, assurer le bien-être des populations là où elles puissent se trouver.

Le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial est la traduction locale des orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire. Il se veut un outil d'organisation et de gestion de l'espace, un cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire toutes les interventions.

Le travail d'élaboration du SDADT s'effectue en intégrant une vision, des concepts et paradigmes nouveaux du développement dans le contexte de la décentralisation à savoir la lutte contre la pauvreté, le développement économique local, la valorisation de l'économie verte pour anticiper sur la problématique des changements climatiques, la gestion environnementale et sociale, les questions en lien avec le genre, la transfrontalier, les migrations et le NEPAD. Dans cette perspective, la variable population doit systématiquement être prise en compte.

Par ailleurs, l'élaboration du SDADT répond aussi à un souci de mettre à la disposition des acteurs locaux un outil de référence pour une meilleure programmation et répartition des investissements dans l'espace afin qu'ils puissent répondre de manière judicieuse et avec équité aux besoins des populations dans une vision prospective de développement harmonieux et équilibré du Département.

Ainsi, l'objectif général du SDADT est de promouvoir le Développement Harmonieux et Durable du Département. Il se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

### 1.1.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

- Réduire les disparités intra Départementales ;
- Promouvoir des espaces compétitifs et les établissements humains du Département ;
- Développer les infrastructures de communication inter et intra Départementales ;
- Lutter contre la pauvreté ;
- Protéger l'environnement et le capital naturel en développant l'économie verte.

## 1.2 Méthodologie de l'élaboration du SDADT de Bignona

---

Les étapes méthodologiques qui ont conduit à l'élaboration du rapport diagnostic et à la définition d'orientations d'aménagement du Département de Bignona sont les suivantes :

- i. **Mise en place du cadre institutionnel** : Au démarrage du processus, le Conseil Départemental de Bignona avait déjà délibéré pour élaborer son SDADT et mis en place une commission de planification élargie (CPE).
- ii. **Atelier Départemental de lancement** : cet atelier s'est tenu le 25 Janvier 2016 et a permis d'informer et d'échanger avec les divers acteurs Départementaux sur la problématique de l'aménagement du territoire dans le Département, les compétences transférées en matière d'Aménagement du Territoire et de dégager quelques éléments de diagnostic. Nous avons profité de cet atelier de lancement pour demander au Président du Conseil Départemental de mettre en place un comité technique restreint (CTR) qui devra travailler avec le cabinet à différentes étapes du processus d'élaboration du SDADT.
- iii. **Etudes thématiques** : Ces études ont été menées par l'équipe d'experts du Cabinet, toutes les communes du Département ont été visitées pour recueillir des informations et des données pertinentes sur des thèmes majeurs qui ont servi de base pour l'élaboration du SDADT
- iv. **Synthèse et élaboration du bilan diagnostic et des orientations** : cette synthèse a été faite grâce à la revue documentaire (SRAT, Lignes directrices Départementales, études techniques, PNAT, etc), aux données collectées sur le terrain et auprès des Services techniques Déconcentrés. Le bilan diagnostic et les orientations ont fait l'objet d'une restitution au CTR.
- v. **Ateliers de présentation au niveau Arrondissement** : ils se sont déroulés dans les quatre (4) Arrondissements du Département (le 25 avril 2016 à TENGHORY, le 27 Avril à Tendouck, le 28 Avril 2016 à Kataba 1 et le 29 Avril 2016 à Sindian) et ont permis de présenter le bilan diagnostic, les orientations et de collecter des informations spécifiques à chaque arrondissement.
- vi. **Synthèse ateliers et rédaction projet de SDADT** : cette activité a été consacrée à la mise en forme du projet de SDADT en y intégrant les cartes thématiques et autres graphiques.
- vii. **Atelier Départemental de restitution/validation** : il s'agit d'un moment d'ultime de partage avec tous les acteurs impliqués dans le processus et d'adoption du SDADT par le Conseil Départemental.
- viii. **Rédaction rapport final** : le rapport final tient compte des points d'amélioration retenus lors de l'atelier départemental de restitution tenu le 2 juin 2016. Sur la base de ce document finalisé, le Conseil Départemental doit l'adopter en Conseil et le soumettre à l'autorité administrative pour approbation.

## **2. Première Partie : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL DE BIGNONA**

## 2.1 Chapitre 1 : MISE EN SITUATION

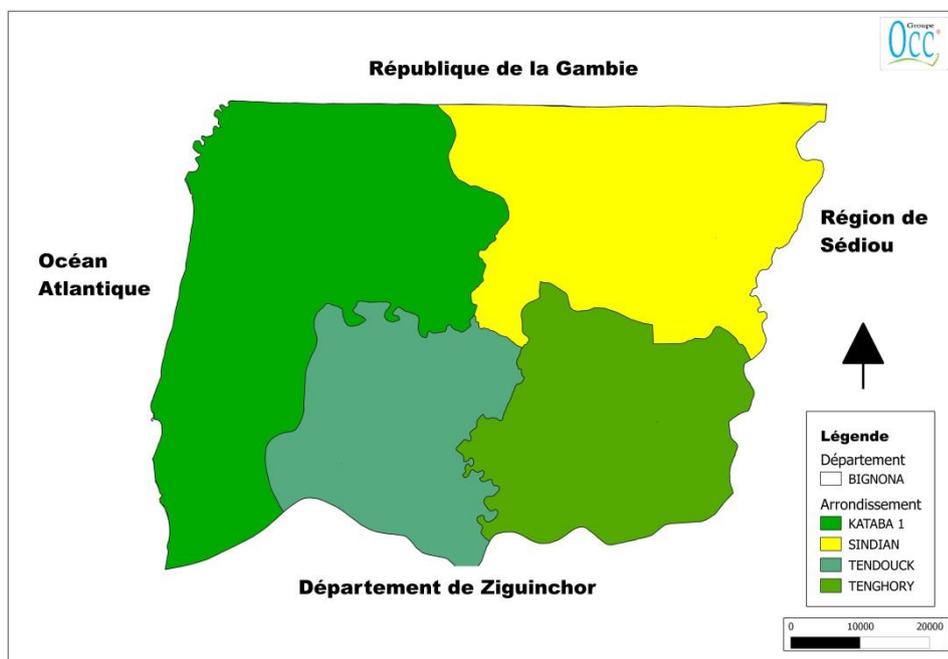
### 2.1.1 Situation éco géographique du Département

Le Département de Bignona appartient à la zone éco-géographique sud dont les ressources forestières sont quantitativement et qualitativement des plus riches. Elles constituent les écosystèmes des plus importantes du pays.

### 2.1.2 Présentation du Département

Le Département de Bignona est limité au Nord par la République de Gambie, au Sud par le Département de Ziguinchor, à l'Est par la Région de Sédhiou et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Il couvre une superficie de 5.295 km<sup>2</sup>. C'est le plus grand Département de la Région de Ziguinchor du point de vue de sa superficie (Voir carte ci-dessous).



Carte 1: Localisation du Département de Bignona

#### 2.1.2.1 Le contexte biophysique et les potentialités naturelles

Le Département de Bignona a un relief relativement plat dans son ensemble. Il a un climat tropical sec encore dénommé climat subguinéen, marqué par deux saisons : une saison sèche allant de Novembre à Mai et une saison des pluies qui dure de Mai à Novembre. La pluviométrie moyenne annuelle est l'une des plus élevées du pays, variant entre 1000 et 1200 mm. Les températures sont variables dans le temps et dans l'espace, et selon la saison. Le Département dispose de ressources en eaux superficielles et souterraines relativement importantes. La végétation est très dépendante de la pluviométrie et met des fois en évidence de grands domaines biogéographiques tels que le domaine guinéen caractérisé par une forêt semi-sèche claire. L'importance de la végétation constitue un facteur déterminant de la présence de la faune par ailleurs relativement menacée.

#### 2.1.2.2 Le relief

Son relief plat est constitué de vastes plaines et de grandes vallées propices à l'agriculture et à l'élevage. La géomorphologie présente des sols de plateaux ; des terrasses (sols ferrallitiques, ferrugineux) ; des sols hydro morphes riches près des estuaires et le long des cours d'eau constituant des rizières et, des sols halomorphes pauvres, caractérisés par leur degré élevé de salinité, non favorables aux activités agricoles.

### **2.1.2.3 Les sols**

La nature des sols en Casamance est fonction de leur position sur la toposéquence. Sur le plateau les sols sont de nature argilo-sableuse et sablonneux en surface. Deux types de sols prédominent :

- Les sols ferrallitiques rouges, faiblement désaturés avec une teneur en argile plus élevée en profondeur ;
- Les sols ferrugineux tropicaux beiges lessivés, localisés dans les parties centrales et mal drainées du plateau.

En bordure des talwegs, des « bolongs » et du fleuve Casamance, on rencontre des sols sableux (sols gris de nappe) à hydromorphie temporaire, site préféré des palmeraies. Viennent ensuite des bas-fonds des talwegs où on pratique la riziculture en hivernage et la culture maraichère en contre saison. Au niveau du lit majeur du fleuve, dernière position sur la toposéquence, on trouve les sols salés (parasulfaté-acides ou sulfaté-acides) et des sols potentiellement acides. C'est la zone du riz de mangrove dont la culture dépend du niveau d'inondation par les eaux de pluies qui permet de lessiver les sols (Poser et al 1988).

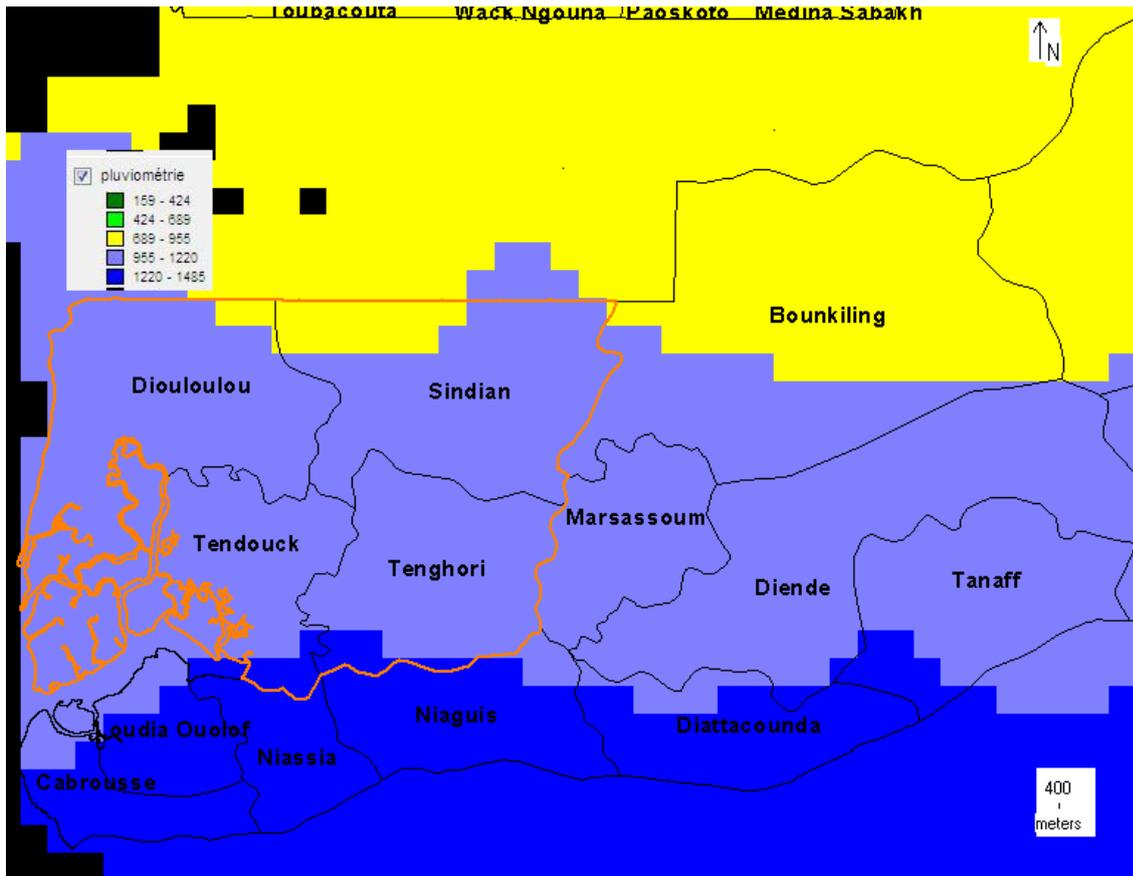
### **2.1.2.4 traits climatiques**

A l'instar des autres régions du Sénégal, la climatologie de la Casamance dépend de la dynamique des centres action atmosphérique que sont, l'anticyclone des Açores et l'anticyclone saharo-libyen dans l'Atlantique nord et, l'anticyclone de Sainte Hélène dans l'atlantique sud.

### **2.1.2.5 La pluviométrie**

Le Département de Bignona se trouve entre les isohyètes 800 mm (Arrondissements de Sindian et Kataba 1) et 1300 mm (Arrondissement de Tenghory et Tendouck)

La tendance de la pluviométrie qui était à la baisse dans les années 1997 a amorcé une tendance à la hausse ces dernières années avec une moyenne annuelle de 1.000 mm et une variation du nord-est (l'arrondissement de Sindian, 1097mm) au sud-ouest (arrondissements de Tendouck, 1267mm). Les figures ci-dessous illustrent ce phénomène caractéristique.



Carte 2: Répartition spatiale de la pluviométrie sur le Département

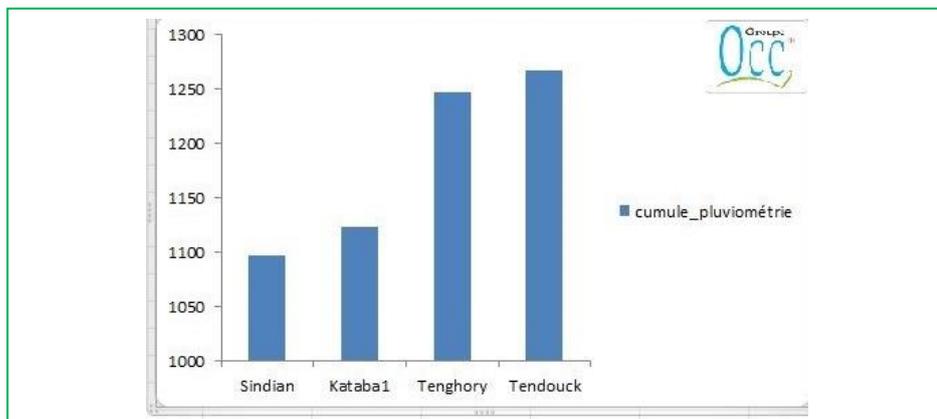


Figure 1: Normale Cumule annuel des précipitations par arrondissement à partir de 2000

Au regard de cette figure, nous constatons que les précipitations évoluent du nord au sud et d'est en ouest. Les figures ci-dessous nous renseignent sur la situation de façon plus détaillée.

SOURCE: [www.worldclim.org](http://www.worldclim.org)

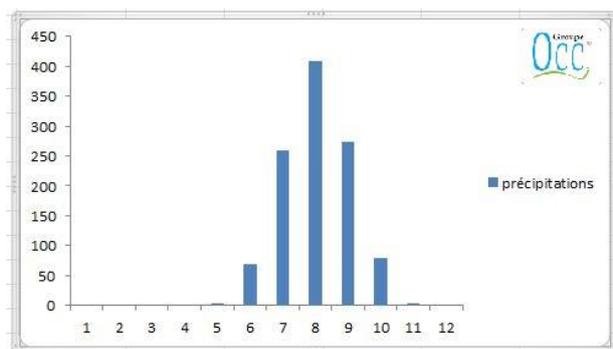


Figure 2: la normale pluviométrie de l'arrondissement de Sindian depuis 2000

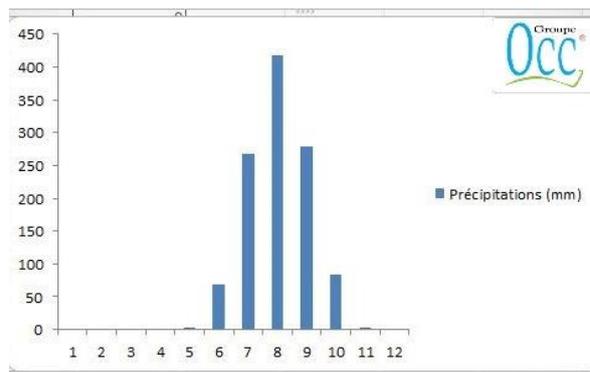


Figure 3: la normale pluviométrie de l'arrondissement de Kataba 1 depuis 2000

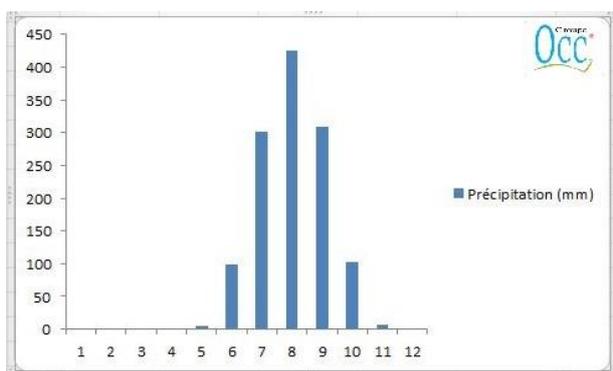


Figure 4: la normale pluviométrie de l'arrondissement de Tenghory

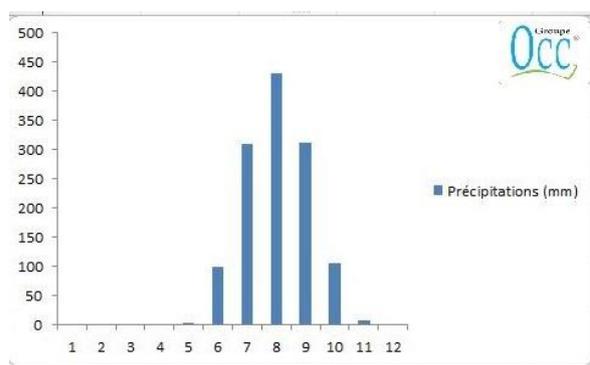


Figure 5: Normale pluviométrie de l'arrondissement Tendouck

SOURCE : [www.worldclim.org](http://www.worldclim.org)

### 2.1.2.6 Les vents

Le Département est soumis à trois types de vents :

- L'Alizé maritime**, relativement frais, de direction NNW, son pouvoir hygrométrique est très faible ;
- L'Alizé continental ou harmattan**, vent chaud et sec qui souffle pendant la saison sèche (février, mars, Avril et une partie du mois de mai), son pouvoir hygrométrique est quasi nul ;
- La mousson**, qui, après avoir effectué un long parcours océanique, arrive sur le continent, avec une forte humidité de l'air et qui apporte les pluies (de Mai à Octobre voir même Novembre)

### 2.1.2.7 Les températures

Les températures varient selon les périodes de l'année. Elles oscillent entre 15° C et 33° C pendant la période dite fraîche (de mi-décembre à février), 16° C et 36° C au cours des périodes les plus chaudes (Mars, Avril) et redescendent entre 22 ° C et 33 ° C pour le reste de l'année (Mai à Novembre). Les amplitudes thermiques sont plus marquées pendant les mois de Janvier, Février et Mars (voire figure ci-dessous).

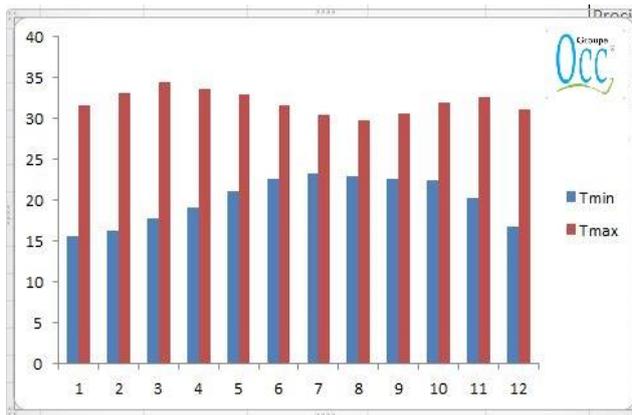


Figure 6: Les températures de l'arrondissement de Kataba 1

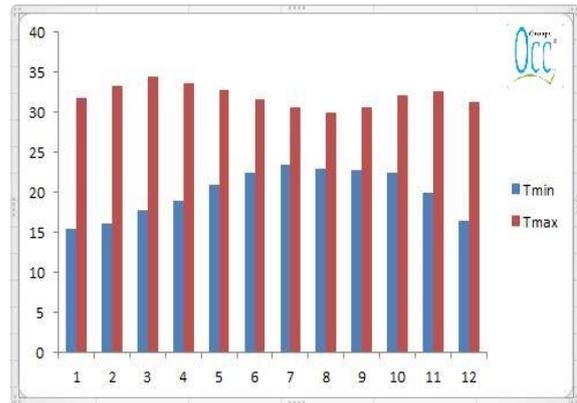


Figure 7: La température de l'arrondissement de Sindian

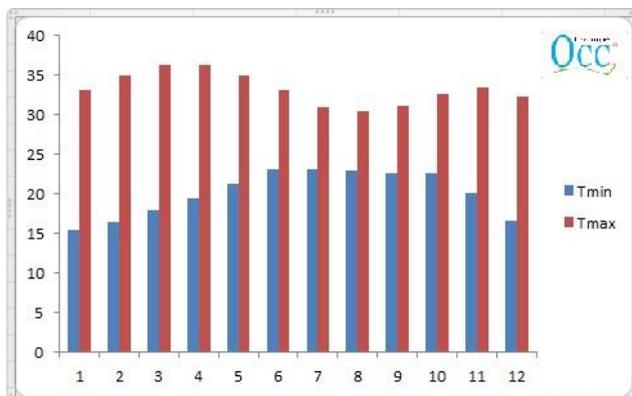


Figure 8: Les températures l'arrondissement de Tendouck

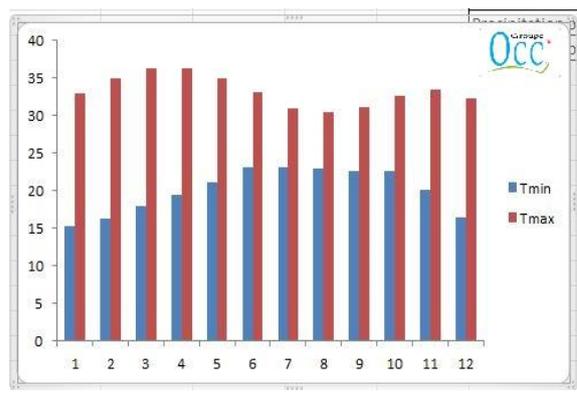


Figure 9: Les températures de l'arrondissement de Tenghory

SOURCE : [www.worldclim.org](http://www.worldclim.org)

### 2.1.2.8 L'humidité relative

En Casamance, l'humidité est légèrement au-dessus de la moyenne et la plus élevée est observée pendant l'hivernage (80 % en Juin et 82 % en Septembre). Tandis que, les valeurs les plus faibles sont enregistrées en Janvier, Février 53 %.

### 2.1.2.9 L'océanographie

Le Département de Bignona a une ouverture d'environ 69 km, sur l'Océan Atlantique, dans sa partie ouest. Cette situation géographique lui confère un énorme potentiel halieutique, climatique et touristique.

### 2.1.2.10 La Houle

Le Département de Bignona est sous l'influence quasi permanente d'une houle assez forte, d'origine lointaine (Atlantique Nord) et de direction Nord-Ouest en saison sèche. Pendant la saison des pluies, à partir du mois de Mai en Casamance, la direction de la houle alterne. Elle vient du Sud pendant 50% du temps et du Nord pendant 50% également. Les houles du nord sont particulièrement fortes entre Décembre et Février. En effet, vers 5500 ans BP, maximum de la transgression marine (période géologique où la mer envahit le continent), il y a eu l'installation d'une houle en provenance du Nord-Ouest. Elle est à l'origine de l'instauration des cordons littoraux sableux orientés Nord-Sud. C'est la dérive littorale, un courant côtier parallèle au rivage

qui transporte et dépose les sables sur la plage. Le littoral Nord est prolongé par le plateau continental sénégambien jusqu'à 200 m de profondeur. C'est ce même plateau continental qui renferme la zone dite zone pélagique, particulièrement riche en poissons.

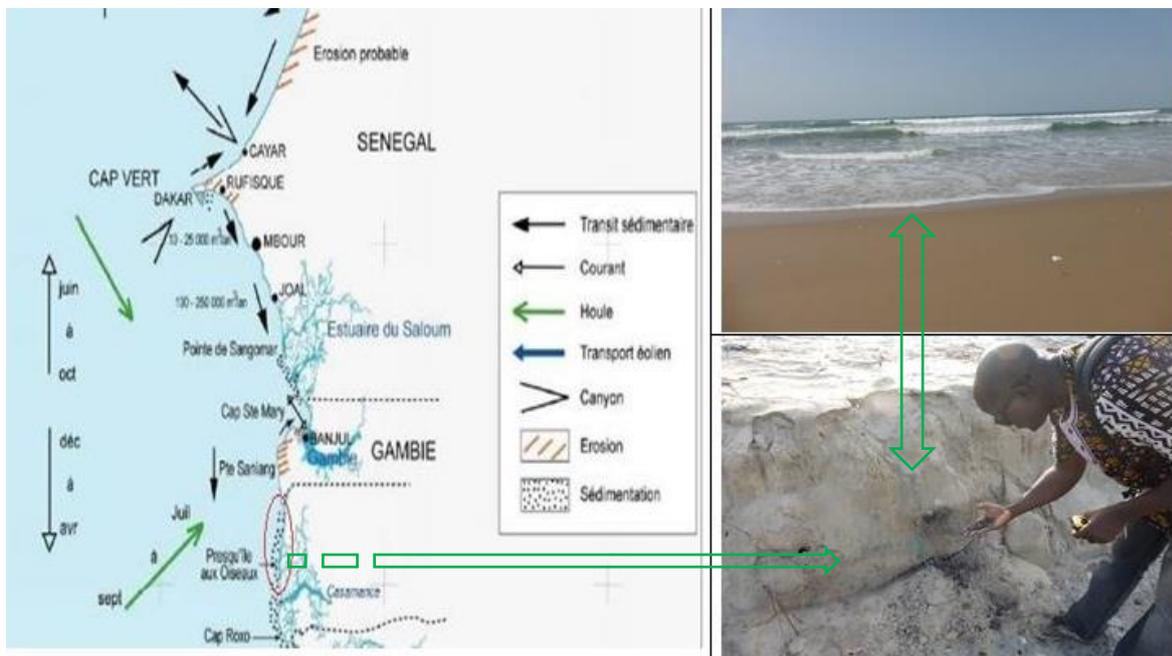


Figure 10 : les manifestations de houle sur la côte du Département de Bignona

### **2.1.2.11 Les courants marins**

Les courants marins qui s'exercent sur le littoral du Département sont, en hiver, le courant froid des Canaries ; en été, le contre-courant chaud Équatorial. L'action combinée des courants marins et de la mer, de par son rôle de régulateur thermique, fait que son littoral (Zone de Kafountine) bénéficie en permanence de bonnes conditions d'aération.

### **2.1.3 Les potentialités naturelles**

Le Département bénéficie d'importantes ressources naturelles (sols, cours d'eau, flore et faune) avec cependant une grande quantité de sols superficiels et vulnérables à l'érosion hydrique du fait de la déforestation ; des terres agricoles faiblement utilisées ; des zones côtières riches et vulnérables à l'érosion et, des réserves forestières très importantes.

#### **2.1.3.1 La ressource eau : une ressource abondante à protéger**

L'eau recouvre 72 % de la surface du globe. Son volume total est estimé à 1 400 milliards de milliards de m<sup>3</sup>, ce qui représente un cube de plus de 1000 km de côté. Ce volume d'eau est stable. En 4,6 milliards d'années, il a été estimé que la quantité d'eau perdue (par dissociation de la molécule d'eau sous l'action du soleil qui libère de l'hydrogène) correspond à une hauteur de 3 m sur la totalité de la surface de la Terre (source : BRGM - 2011). Au niveau du Département de Bignona, elle est essentiellement composée des eaux de pluies, des eaux souterraines, et d'une grande réserve d'eaux de surface aux influences maritime et fluviale qui occupe environ 10 % de la superficie du Département.

##### **2.1.3.1.1 Eaux souterraines : des nappes phréatiques aux eaux salées**

Le Département de Bignona dispose d'un important potentiel aquifère (nappes semi profondes et profondes) à l'exception des zones côtières et des vallées où l'eau de la nappe est superficielle et salée. Les principales formations aquifères identifiées dans le Département sont au nombre de trois :

- ✓ La nappe superficielle (0 à 50 m de profondeur), c'est la nappe du continental terminal et des alluvions du quaternaire généralement captée par les puits traditionnels et très sensible à l'évolution de la pluviométrie. Elle est très vulnérable au changement climatique surtout en cas de baisse de la pluviométrie ;
- ✓ La nappe dite semi profonde (environ 100 à 150 m de profondeur), est composée des sables miocènes ;
- ✓ La troisième et dernière nappe (environ 300 m à 500 m de profondeur) est composée de sables maestrichtien. Dans le Département, l'eau des forages est tirée à partir de cette nappe. De ce fait, pour assurer un approvisionnement durable en eau, les foreurs sont obligés de traverser le quaternaire, le mio-pliocène, l'Éocène et la partie supérieure du maestrichtien dont la hauteur du toit varie entre 400m et 600m.

##### **2.1.3.1.2 Une grande réserve en eaux de surface, aux influences maritime et fluviale**

Le réseau hydrographique du Département de Bignona est principalement constitué par le fleuve Casamance. La superficie du bassin drainé est d'environ 20 150 Km<sup>2</sup> comprenant les grands sous bassins que sont : le Baïla (1645 km<sup>2</sup>) et le Bignona (750 km<sup>2</sup>) avec des volumes très variables de 60 à 280 millions de m<sup>3</sup>/an.

A ces deux marigots, s'ajoutent ceux qui bordent toute la façade Ouest et Sud de la Commune de Niamone. Ces cours d'eau constituent les limites naturelles de l'Arrondissement de Tendouck avec le Département de Ziguinchor :

- Le marigot de Baghagha
- Le marigot de Tobor
- Le marigot de Coubalan ;
- Le marigot de Hathioune ;

Le marigot de Bignona avait de nombreuses ramifications. L'édification d'un barrage anti-sel sur son cours principal, en amont (Affiniam) a grandement modifié l'allure de propagation des eaux dont certains petits bras traversaient le terroir de la Commune de Niamone.

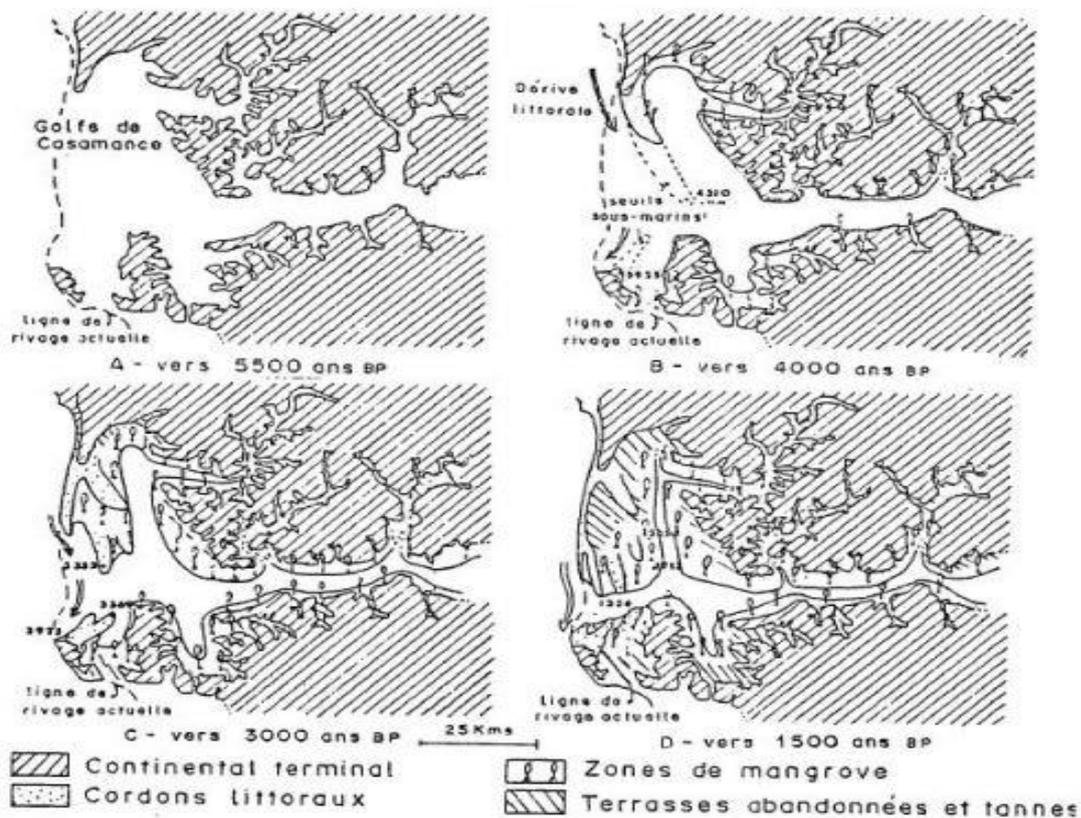
Le réseau hydrographique est aussi marqué par la présence du Soungroungou situé à l'Est de la Commune de Oulampane, servant de frontière naturelle entre le Département de Bignona et la Région de Sédhiou. Divers bolongs sont présents dans le Département notamment dans le Kataba 1, et le Sindian. La salinité du fleuve Casamance est devenue encore plus importante avec la sécheresse, elle est en moyenne de 19 mg/l en Octobre et 37 mg/l en Juin (Rapport annuel IREF Ziguinchor, 2012). Pendant les années pluvieuses, la salinité tombe à 3 mg/l en Octobre.

### **2.1.3.2 Les zones côtières : des écosystèmes naturels fragiles**

La mer est, avec sa zone côtière, le siège d'une importante biodiversité végétale et animale. Elle constitue de ce fait une grande réserve de protéines, d'où son importance socio-économique. Plusieurs types d'écosystèmes côtiers existent le long des côtes du Département de Bignona. Ils sont constitués de côtes sableuses, de zones humides côtières de la mangrove, de bolongs dans certains endroits et de vasières au niveau de l'embouchure du fleuve Casamance. Depuis la Conférence de Rio de 1992, des centaines d'initiatives s'apparentant à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) ont été lancées de par le monde. À travers succès et échecs, beaucoup de choses ont pu être apprises à travers cette approche pour le développement durable. En effet, il apparaît que les efforts isolés de gestion ne permettent plus de répondre à la rapidité des changements qui s'opèrent au niveau des zones côtières. Le paragraphe qui suit tente de faire le point sur l'évolution géomorphologique du golfe de la Casamance au Quaternaire récent afin que l'on puisse comprendre le fonctionnement de ce milieu très fragile dont la préservation est nécessaire pour la survie des populations qui les colonisent mais aussi pour le développement du Département Bignona.

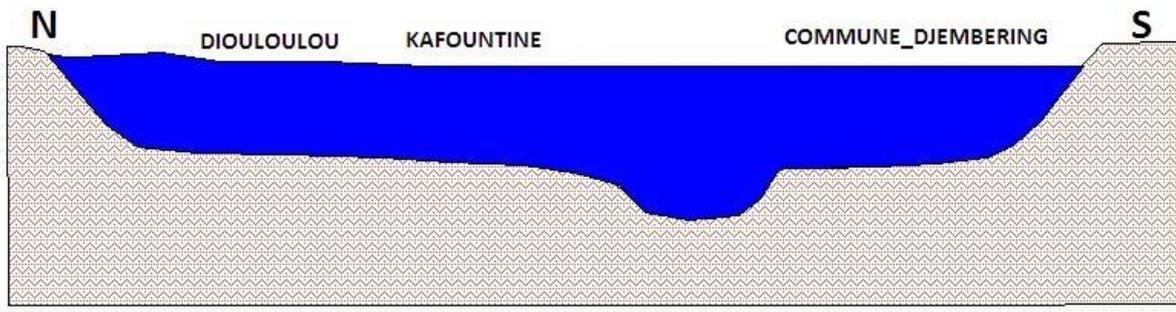
#### ***2.1.3.2.1 Évolution géomorphologique du golfe de la Casamance au quaternaire récent***

Selon Marius (1985), c'est à la transgression nouakchottienne, dont le maximum se situe vers 5500 BP (before présent à calculer avant 1950), que l'on attribue la plus grande partie du comblement alluvial des vallées du Sénégal et de la Gambie. En Casamance la mer a formé un vaste golfe au nouakchottien et ses eaux s'étaient étalées sur 75 km entre Diouloulou et la frontière de la Guinée Bissau. Cette transgression a généralement laissé des dépôts de sable qui forment des terrasses en bordure du plateau continental et qui subsistent parfois en îlots au milieu des alluvions plus récentes. La sédimentation est alors essentiellement marine (**voir figure ci-dessous**)



**Figure 11 : Évolution du golf de la Casamance au quaternaire récent**  
 Source : KALCK, 1978)

En Casamance les datations effectuées sur les échantillons de tourbe et de coquille prélevés en profondeurs par les carottages à Diouloulou et Baïla, montrent que le début de l'ingression est plus ancien de 6540 ans BP à Baïla (Y KALACK). Entre 4000 ans BP et 2000 ans BP, le climat redevient semi-aride à aride (holocène supérieur, épisode Tafolien). Au cours de ce période, le niveau de la mer oscille au tour de zéro actuel : vers 4000 ans BP, la mer se retire à -3 m environ et remonte à + 2 vers 3000ans BP. Mais le régime de mer est devenu agité avec un fort courant dérive Nord Sud, engendré par la houle venant du Nord-Nord-Ouest (HEBRARD 1972). Elle va fermer progressivement les golfes nouakchottiens par une série de cordons littoraux. De grandes lagunes se sont installées à l'arrière des cordons. Vers 3000 ans BP, le golfe de Casamance se transforme en une lagune où la mangrove se développe. En fin, vers 1500 ans BP, la Casamance prend sa forme actuelle (voir l'évolution dans la figure ci-dessous).



Le Golfe de la Casamance vers 5500 ans BP (before present)

Figure 12 : un vaste golfe au nouachottien avec des eaux qui s'étaient sur 75 km entre Diouloulou et la frontière de la Guinée Bissau

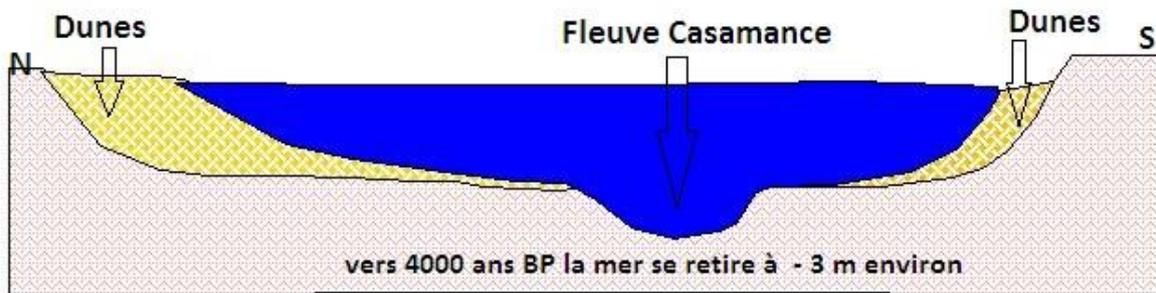


Figure 13 : Formation du système des cordons littoraux (première couche de dunes)

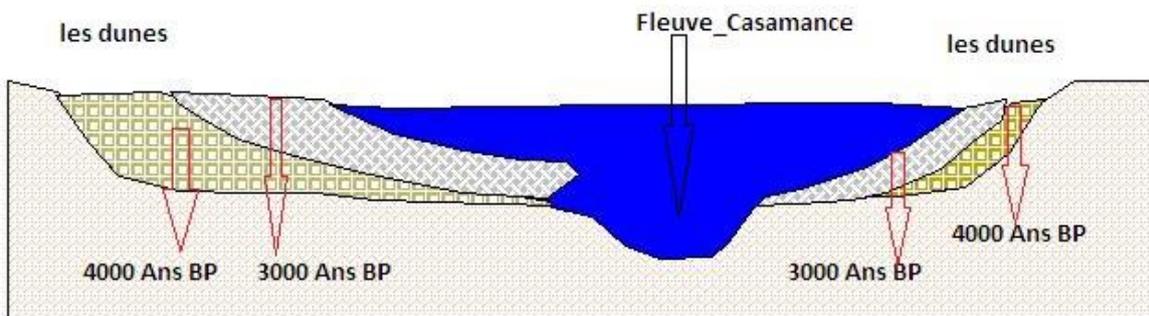


Figure 14 : Formation du système des cordons littoraux (deuxième couche de dunes)

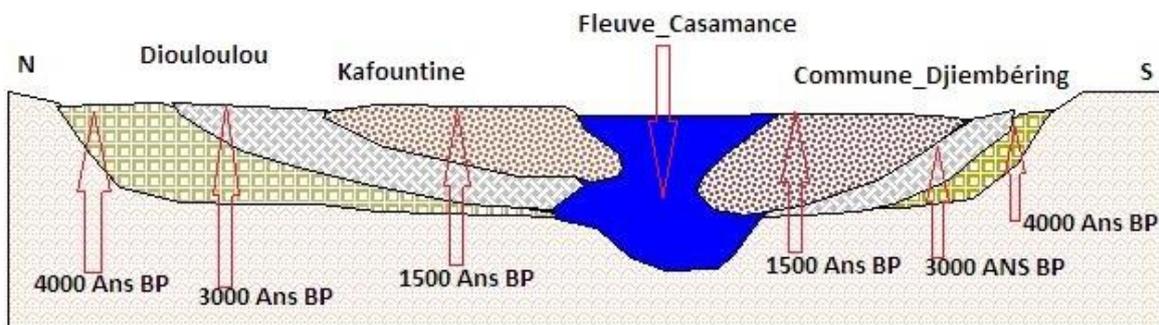


Figure 15 : fermeture du golfe par les cordons littoraux, diminution d'apport marins et ralentissement de l'évolution morphologique

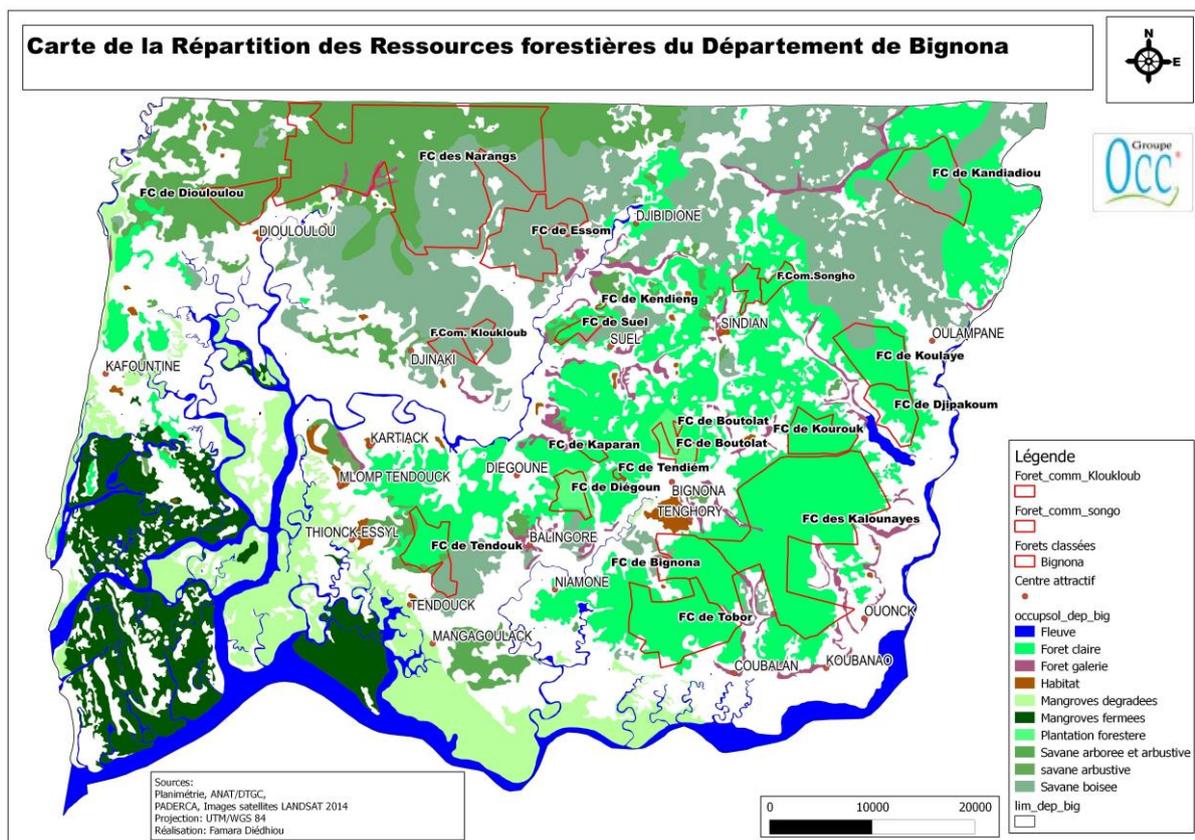
Source : KALCK, 1978), Modification, Famara Diédiou

### 2.1.3.3 Des écosystèmes particuliers riches en faune et en flores sauvages

Le Département de Bignona appartient à la zone éco-géographique sud dont les ressources sont quantitativement et qualitativement riches et constituent les écosystèmes des plus importantes du pays.

#### 2.1.3.3.1 Les ressources ligneuses du Département

Le Département dispose d'environ 70% des ressources ligneuses de la région de Ziguinchor réparties sur les quatre arrondissements qui le composent. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt claire sèche, de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen et des palmeraies qui colonisent la zone fluvio-maritime. On note également la présence de rônneraies. Les principales espèces répertoriées sont : *Dialium guineens*, *Daniellia oliveri*, *Erytrophleum africanum*, *Atzelia africana*, *Adansonia digitata*, *Detarium senegalensis*, *Parinari excelsa*, *Parinari macrophylla*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora regia*, *Chlorophora excelsa*, *khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Celtis integrifolia*, *Faidherbia albida*, *Terminalia macroptera*, *Elaeis guineensis*, *Borassus aethiopium*, etc. (voir carte N°3).



Carte 3 : Répartition des ressources forestières à l'échelle du Département

Ce potentiel forestier contribue à assurer la satisfaction des besoins locaux et nationaux en produits forestiers (bois de chauffe, charbon de bois, bois de service, bois d'œuvre et produit forestier non ligneux). Les ressources forestières sont composées des forêts classées, des forêts communautaires et des forêts du domaine protégé (voir les détails dans le tableau n°1)

Tableau 1 : le Patrimoine forestier du Département de Bignona

Nom du massif forestier	Arrêté de classement	Superficie	Superficie	Localisation
-------------------------	----------------------	------------	------------	--------------

classé		totale en ha	empiétée	Arrondissements	Communes
Bignona	Arrêté n° 126 du 13/01/42	3908,3	50 ha	Tenghory	Coubalan, Niamone Tenghory
Tobor	Arrêté n° 2441 du 8/10/32	4935	510 ha	Tenghory	Coubalan, Niamone
Diégoune	Arrêté n° 2377 du 9/10/30	1180	00	Tendouck Tenghory	Diégoune, Tenghory, Balingor
Tendouck	Arrêté n°22/6/3773 du 7/9/39	2300	00	Tendouck	Diégoune, Mangagoulack
Boutolatte	Arrêté n° 1737 du 29	1186	00	Sindian Tenghory	Sindian, Tenghory
Kalounayes	Arrêté n° 2807 du 6/10/37	15100	00	Tenghory	Tenghory, Ouonck, Coubalan
Nialor	Arrêté n°577 du 14/12/38	220		Tenghory	Tenghory
Caparan 210 00	Arrêté n°1604 du 15/5/39	225	15	Tenghory Sindian	Suelle, Tenghory
Tendième Arrêté	n° 1313 du 7/4/42	134	00	Tenghory	Tenghory
Koulaye	Arrêté n°117 du 13/1/42	3835	00	Sindian	Oulampane
Djipakoum	Arrêté n°112 du 13/1/42	2083	00	Sindian	Oulompane
Kourouck	Arrêté n°119 du 13/1/51	2334	150	Sindian, Tengory	Tenghory, Sindian, Oulampane, Ouonck
Kandiadou	Arrêté n°4784 du 23/01/51	4030	00	Sindian	Oulampane, Sindian
Diouloulou	Arrêté n°4495 du 22/12/42	2000	5 0 ha	Kataba 1	Kataba 1, Diouloulou
Mangroves	Arrêté n°3433 du 12/11/45	30000		Kataba 1	Djignaky
Narangs	Arrêté n°2669 du 10/07/47	20820	30 ha	Kataba 1	Kataba 1
Essom	Arrêté n° 2670 du 11/07/47	5200	00	Sindian	Djibidione
Suel Kendieng	Arrêté n°1979 du 20/03/50	809	00	Sindian	Suelle
Kalissaye	Arrêté n° 78809 du 28/07/71	16	00	Kataba 1	Kafountine
l'Aire Marine Protégée d'Abéné	Décret n° 2004-1408 du 04 novembre 2004	119	00	Kataba 1	Kataba 1 Kafountin

Aire Marine Protégée de Niamone Kalounaye	Décret N°2015-1724 du 04 novembre 2015			Ouonck, Coubalan et Niamone
<b>Total massif classés</b>		100 404,30		
<b>Total superficie forêts domaine protégé</b>		328 690,4		
<b>Total superficie forêts</b>		429 094,70		
<b>Taux de Classement</b>		23,3%		

*Source : Rapport annuel secteur forestier de Bignona*

✚ Dans la forêt classée de Tobor, 200 ha sont prévus pour l'installation de l'Aéroport de Tobor.

En plus des formations forestières, le Département dispose d'un important tapis de graminées

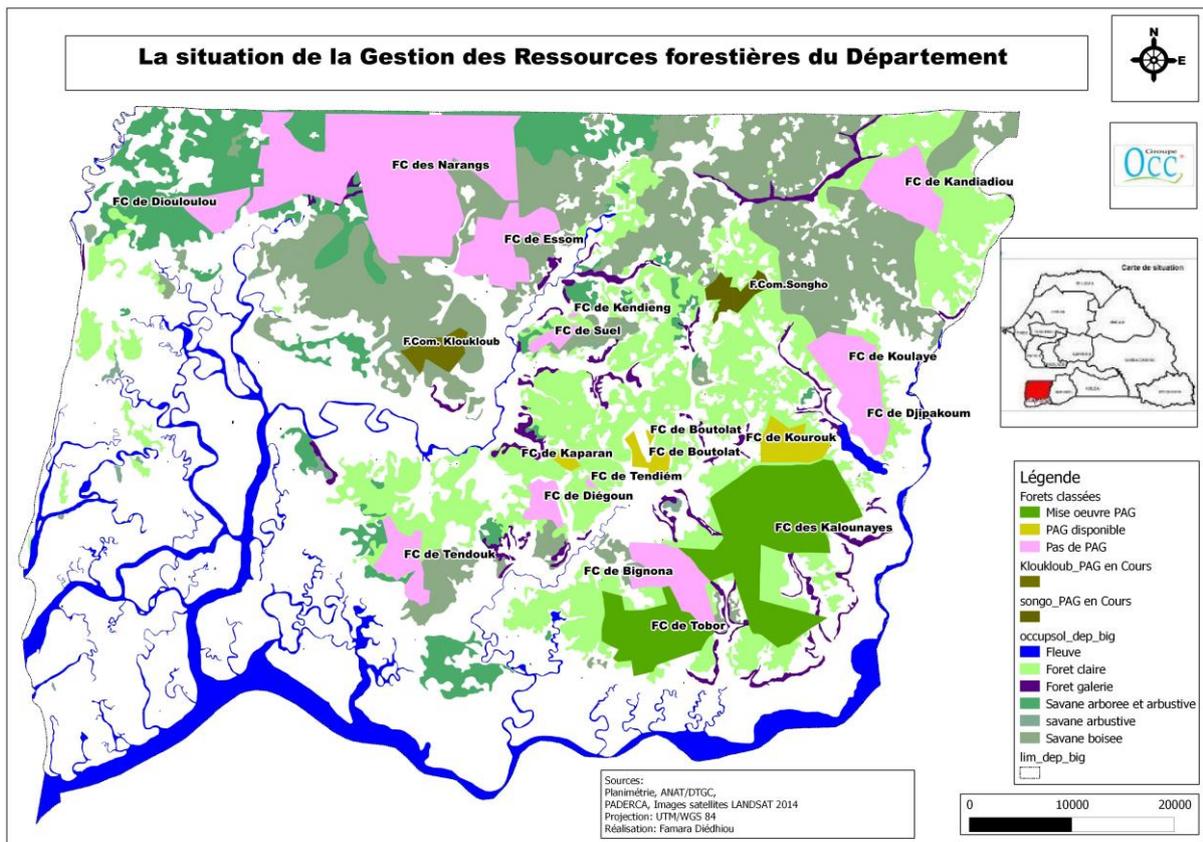
### **2.1.3.3.2 Les ressources fourragères**

Les ressources fourragères herbacées sont très limitées dans le Département et se rencontrent dans les massifs forestiers où s'effectue la vaine pâture ; en outre, elles sont très pauvres en espèces ligneuses appréciées par le bétail. Et n'étant pas exposé au surpâturage, aucun risque de dépassement de la capacité de charge du milieu n'est à craindre.

## La gestion des ressources forestières du Département

Avec un taux de classement de 19 % sans prendre en compte les AMP d'Abènè, de Niamone Kalounaye et l'Aire Marine Communautaire de Mangagoulack, le Département de Bignona, riche d'un important couvert végétal et d'une diversité biologique attrayante, connaît une situation de dégradation de ses ressources forestières.

C'est pour quoi, le service forestier pour pallier ce phénomène, a mis sur pied un dispositif de préservation et de reconstitution des ressources forestières en collaboration avec les collectivités locales, les partenaires au développement (PERACOD, Coopération française, Wula Nafaa, PADEC, PADERCA, KARONGHEN2) et les forces de défense, dans un processus de gestion participative et durable des ressources forestières à travers l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des forêts classées et du domaine protégé (voir carte et tableau ci-dessous).



Carte 4: situation de la gestion des ressources forestières du Département

Tableau 2: situation des interventions dans la gestion des ressources forestières

Noms du massif et Superficie en ha	Actions réalisées	Nom du Partenaire	Observations
Kalounayes (15100)	Inventaire forestier ; Enquêtes socio-économiques ; Élaboration du PAG ; Mise en œuvre du PAG avec la filière bois énergie ; Plantation d'enrichissement et installation de pare feux vers ;	PERACOD	Retrait du partenaire pour fin de programme
Tobor (4935)	Inventaire forestier ; Enquêtes socio-économiques ; Élaboration du PAG ; Mise en œuvre du PAG avec la filière bois énergie ; Plantation d'enrichissement	PERACOD	Retrait du partenaire pour fin de programme
Boutolatte (1186)	Inventaire forestier ; Enquêtes socio-économiques ; Élaboration du PAG ;	PADEC	Manque de moyen pour la mise en œuvre
Caparan (225)	Inventaire forestier ; Enquêtes socio-économiques ; Élaboration du PAG ;	PADERCA	Manque de moyens pour la mise en œuvre du PAG
Kourouck (2334)	Inventaire forestier ; Enquêtes socio-économiques ; Élaboration du PAG ;	PERACOD	Retrait du partenaire pour fin de programme
Mangagoulack (1773)	Inventaire forestier ; Enquêtes socio-économiques ; Élaboration du PAG ;	Wula Nafaa	Retrait du partenaire pour fin de programme
Songho (1389,20)	Délimitation des limites de la forêt ; Inventaire forestier, Cartographie ;	Programme Karonghen 2	Le programme est en cours d'exécution
Kloukloub (1578,17)	Délimitation des limites de la forêt ; Inventaire forestier, Cartographie ;	Programme Karonghen 2	Programme en cours d'exécution
<b>Total superficie mise en aménagement</b>	<b>28520, 37</b>		
<b>Total superficie</b>	<b>429 094,70</b>		
<b>Ratio</b>	<b>6,65 %</b>		

#### 2.1.3.4 Ressources fauniques

Le Département de Bignona est un milieu propice au développement de la faune aviaire, surtout au niveau de la réserve ornithologique de Kalissaye et dans la mare de Kassel dans la commune de Kafountine. Ainsi, signalons qu'un inventaire réalisé dans l'AMP d'Abéné a montré un potentiel aviaire riche de vingt-huit (28) espèces d'oiseaux pour une population de 9 117 individus tels que l'illustre le tableau suivant.

**Tableau 3: inventaire aviaire au niveau de l'Aire Marine Protégée d'Abéné**

N°	NOMS FRANÇAIS	NOMS SCIENTIFIQUES	NOMBRE
01	Aigrette intermédiaire	Egretta inter média	01
02	Bergeronnette grise	Mota-cilla alba	01
03	Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	01
04	Bécasseau variable	Calidris alpin	09
05	Sterne royale	Stern maxima	15
06	Aigrette Gazette	Egretta garzetta	39
07	Courlis corlieu	Numenius phaeopus	47
08	Grande aigrette	Egretta alba	59
09	Goéland brun	Larus fuscus	89
10	Goéland railleur	Larus genei	110
11	Cormoran d'Afrique	Phalacrocorax africanus	114
12	Œdicnème du Sénégal	Burhinus senegalensis	124
13	Aigrette Dimorphe	Egretta gularis	131
14	Tourne pierre à collier	Arenaria interpres	131
15	Grand Gravelot	Charadrius hiaticula	133
16	Vanneau armé	Vanellus spinosus	136
17	Echasse blanche	Himniquies himantopus	145
18	Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	146
19	Petit Gravelot	Charadrius dubius	152
20	Sterne caugek	Sterna sandvicensis	175
21	Mouette rieuse	Larus ridibundus	211
22	Goéland argenté	Larus argentatus	249
23	Héron cendré	Ardea cinerea	290
24	Pélican blanc	Pelecanus rufescens	382
25	Sterne caspienne	Sterna caspia	457
26	Mouette à tête grise	Larus cirrhocephalus	606
27	Bécasseau sanderling	Calidris alba	710
28	Héron garde bœufs	Bubulcus ibis	4454

*Source : Rapport annuel secteur forestier de Bignona (2014)*

### 2.1.3.5 Les réserves de mangroves

Elles sont localisées au niveau des tannes et des vasières. Ce sont des formations de zones humides et des eaux saumâtres situées dans les formations halomorphes, c'est-à-dire les populations d'Avicenia dans les tannes ; les Avicenia nitida au niveau des vasières et enfin les populations de Rhizophora mangle aussi bien dans les tannes que dans les vasières.

L'écosystème constitué par la mangrove est appelé « ouvert » ; qualificatif utilisé pour un tel type de formation parce qu'il dépend à la fois des flux d'eau douce en amont et des mouvements cycliques des marées en aval. En Casamance, les palétuviers sont de trois espèces : *Rhizophora mangle* (*Rhizophora racemosa* (palétuvier rouge), *Conocarpus erectus* (palétuvier gris) et *Avicennia germinans* (*Avicennia africana* (palétuvier blanc). Ils servent d'abri aux poissons et de zone de reproduction pour les espèces tant terrestres qu'aquatiques. La mangrove ou forêt de palétuviers offre ainsi aux populations des produits halieutiques et divers gibiers tandis que les espèces végétales développées aux alentours du réseau hydrographique favorisent l'installation d'oiseaux.



**Photo 1 : les réserves de mangrove : vue aérienne** Source : [www.google.sn](http://www.google.sn)



**Photo 2: mangrove au niveau du fleuve Casamance**



**Photo 3: mangrove au niveau du marigot de Tobor**

Cet écosystème est l'un des plus productifs du monde. Il abrite des espèces animales spécifiques (huîtres, balanes, arches, crabes) mais aussi il sert de refuge à des espèces d'oiseaux (hérons, aigrettes) et à des juvéniles de poissons ou de crevettes. Il contribue ainsi de manière significative au bon fonctionnement des communautés de poissons du plateau continental (Guiral, 1994). Par ailleurs, la mangrove est utilisée par les populations riveraines pour de très nombreux usages (Ndiaye V., 1995). Il s'agit notamment des activités de récolte de coquillages (arches et huîtres), en général effectuées par les femmes. Ces coquillages sont autoconsommés et commercialisés sous forme séchée. Les feuilles et fruits des palétuviers sont utilisés dans l'alimentation mais aussi dans la pharmacopée. Quant au bois, il est aussi bien utilisé pour la construction que comme source énergétique. En outre depuis peu d'années le « éniayé » qui constitue le tapis vert qui borde les forêts de palétuviers est consommé en salade et vendu désormais sous forme séché ou frais dans nos marchés urbains par les femmes rurales. Enfin, la mangrove constitue un des attraits majeurs pour le tourisme du Département.

#### 2.1.4 Des ressources halieutiques dans des écosystèmes fragiles

Les ressources halieutiques constituent une des grandes potentialités du Département. L'écosystème fluviatile offre en effet des potentialités aquacoles importantes illustrées par un réseau hydrographique continental diversifié. Les espèces lagunaires sont essentiellement composées d'ethmaloses, de brochets, de tilapias, de mulets, de capitaines, d'otolithes, de machoirons, et de crevettes et huîtres de palétuviers. Dans les plans d'eau continentaux, estuaires compris, le potentiel exploitable est estimé à environ 25 000 tonnes.



*Photo 4 : un débarquement de pêcheurs au quai de pêche de Kafontaine*

#### 2.1.5 Les ressources en matériaux de construction

La présence massive de Carrières et de sables de dunes dans la zone côtière dote le Département de Bignona de ressources en matériaux très importantes. Les sables de plage, des dunes vives, et de carrière de par leur caractère assez grossier et leur propreté, constituent d'excellents matériaux pour la construction. L'utilisation de cette ressource par les secteurs d'activité qui en ont besoin se fait de manière complémentaire. Ces divers secteurs sont le transport par l'intermédiaire des camionneurs ou de charretiers, le commerce parce que destinée à la vente et la construction pour des besoins d'habitation ou de service quelconque.



*Photo 5 : une dune de sable dans la zone de Kafontaine*



*Photo 6 : une carrière d'extraction de sable à Thionck Elsy*

### **2.1.6 Les ressources foncières**

Dans le Département de Bignona, les ressources foncières ont deux fonctions différentes par rapport à leur type d'utilisation. Le foncier urbanisable et le foncier agricole. La disponibilité en foncier urbanisable se trouve dans la ville de Bignona et dans la ville en devenir de Thionck Elsy. À part quelques poches, rapidement affectées à des fins d'habitations, la ville de Bignona a atteint ses limites d'extension et aujourd'hui, les espaces urbanisables qui restent appartiennent aux communes de TENGHORY et de NIAMONE, ce qui pose la problématique des relations ville-campagne.

Quant aux terrains utilisés pour les activités agricoles, ils sont localisés dans les autres communes des 19 que compte le Département. La ressource foncière est la ressource la plus convoitée par presque tous les secteurs d'activités. L'habitat constitue le premier élément utilisateur de l'assiette foncière à Bignona, chose constatée même dans les villages, ensuite, suivent les infrastructures, les équipements et les activités maraîchères. Cependant il se pose une réelle concurrence entre les secteurs pour l'utilisation du foncier. Toutefois, la forte demande en terrains à bâtir exprimée par les pouvoirs locaux et les populations, fait reculer ou disparaître les espaces forestiers proche de la ville de Bignona. Dans leur politique de programmation des équipements collectifs, les autorités locales sont confrontées à l'absence de réserves foncières. La ressource foncière justifie les flux migratoires de l'arrondissement de Tendouck vers celui de Kataba 1 créant des ruptures dans les équilibres socio culturels parfois source de conflits.

### **2.1.7 Ressources énergétiques et énergies renouvelables**

L'énergie est une base essentielle pour le développement social et économique. Le Département de Bignona doit garantir aux populations une fourniture d'énergie en quantité et en qualité suffisantes et de manière durable, à des coûts accessibles et avec des effets réduits sur l'environnement. L'approvisionnement en énergie représente un défi permanent pour nos sociétés, d'autant plus que les besoins des populations en énergie ne cessent d'augmenter et leur satisfaction se démocratise de plus en plus. Les stratégies appliquées jusqu'ici doivent être révisées. La capacité de l'atmosphère à absorber sans danger des substances toxiques est depuis longtemps dépassée. À cause des émissions de CO<sub>2</sub>, nous pouvons déjà anticiper les effets dévastateurs du réchauffement climatique sur notre environnement et au-delà sur la vie des populations, en particulier celles qui sont vulnérables.

### **2.1.8 Les potentiels du Département en énergies renouvelables**

Malgré les restrictions des autorités par rapport à l'exploitation de combustible, on assiste à la production de charbon de bois et de bois de chauffe, destinée à la consommation locale mais aussi à l'exportation vers d'autres régions. Toutefois, de plus en plus, dans certains villages et au niveau de certaines infrastructures sociales de base, ont fait recours à l'énergie solaire (voir image ci-dessous). L'ASER est chargée de l'amélioration de la couverture des zones rurales en énergie électrique solaire. Elle a déjà permis l'électrification d'un certain nombre de villages du Département soit de façon directe ou par l'intermédiaire d'un partenaire au développement et cela à partir des ERIL (Électrification Rurale Initiative Locale).



*Photo 7: un périmètre maraîcher alimenté en eau par une pompe solaire dans la commune de Sindian*

### **2.1.8.1 Les autres sources d'énergies des ménages**

Les données constituées les plus récentes sur la demande en énergie domestique datent d'une enquête nationale de 1996. Ces données sont par ailleurs fortement contestées par la Direction des Eaux Forêts.

Elles concluent à un bilan énergétique des ménages largement dominé par les combustibles ligneux. Ainsi, en 1996, les consommations de combustibles de cuisson des ménages sénégalais sont estimées à 1.172.767 tonnes de bois, 333.326 tonnes de charbon de bois et 68.420 tonnes de gaz de pétrole liquéfié (butane). Il faudrait ajouter à ces chiffres environ 12.500 m<sup>3</sup> de kérosène, utilisé pour l'éclairage et pour l'allumage du feu, et environ 397.873 MWh<sup>6</sup> d'électricité.

En termes d'énergie finale, le bois continue de dominer et représente 61% de l'énergie consommée ; le charbon de bois en représente 32% et le gaz butane 7%. En équivalent d'énergie primaire par contre, le charbon de bois représente environ 60% de la consommation des ménages. La consommation nationale de charbon de bois pèse donc d'avantage plus lourdement sur la ressource forestière que celle du bois de feu directement utilisé.

Dans le Département de Bignona, dans la ville de Bignona, les ménages sont à plus de 97% utilisateurs de charbon, 78% pour le bois et 58% pour le gaz butane. En milieu rural la consommation se caractérise par une forte utilisation du bois de chauffe (95%) pour une non moindre utilisation du charbon (78%) et du gaz butane (31%).

Les raisons qui déterminent les combinaisons de combustibles incluent à la fois les caractéristiques de la disponibilité de la ressource (écologie et modes d'approvisionnement), la multiplicité des usages, les revenus, la culture locale, etc.

L'utilisation du bois, et surtout celle du charbon de bois, se situe cependant dans un contexte de déforestation qui comporte des risques environnementaux majeurs susceptibles de saper les fondements de toutes les activités concernées par les mêmes espaces.

### **2.1.8.2 Disparités éco géographiques du Département**

Le Département de Bignona présente des disparités éco géographiques qui épousent presque le découpage administratif actuel. D'après les données satellitaires sur l'occupation des sols, nous avons deux zones éco géographiques qui se dégagent de prime à bord que sont :

□ **Une zone forestière Est continentale**

Localisation : elle couvre tout le Département de Bignona hormis l'arrondissement de Tendouck et la Commune de Kafountine et s'étant sur une superficie de 3517,575 km<sup>2</sup> soit environ 66% de la superficie Départementale.

□ **Une zone forestière Ouest à mangrove**

Localisation : fortement influencée par l'estuaire fluviomaritime, elle couvre l'arrondissement de Tendouck et la commune de Kafountine et s'étend sur une superficie de 1819,207 soit 34 % de la superficie du Département.

Problèmes environnementaux majeurs identifiés

Les problèmes environnementaux majeurs identifiés par zone sont les suivants :

- **La zone Est continentale**

État de dégradation avancée des formations naturelles forestières et graminéennes du fait des coupes répétées de bois, du passage fréquent des feux de brousse et des empiètements agricoles (voir les résultats dans les figures ci-dessous).

Tableau 4 : Extrait Résultats inventaire Forêt classée de Kourouck, Arrondissements de Sindian et de Tenghory

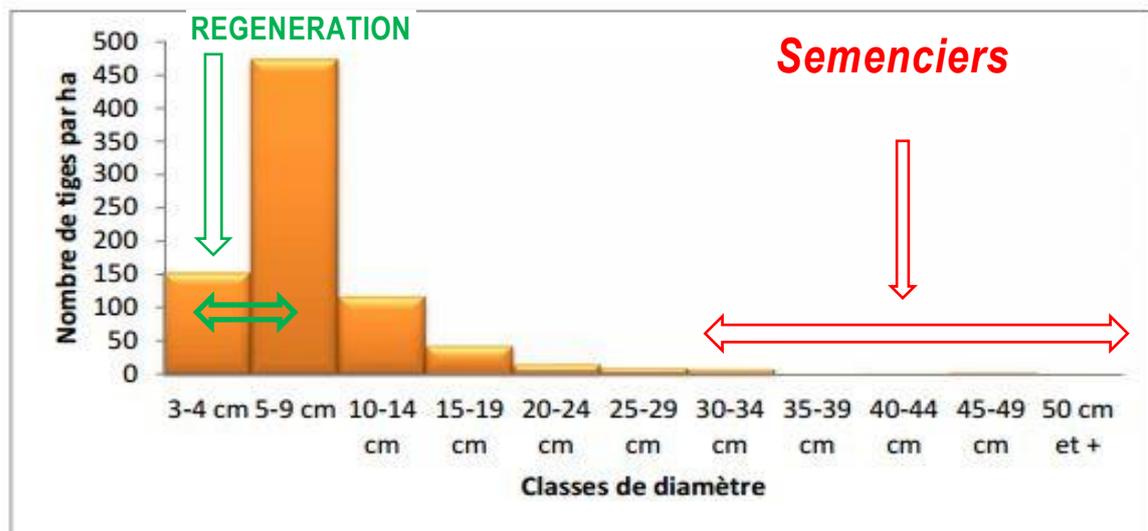


Figure 16: Répartition des tiges par classe de diamètre (FC de Kourouck)

Source : PERACOD 2014, plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Kourouck

Au total, le nombre d'espèces (régénération + adulte) est de 56 espèces pour la Forêt Classée de Kourouck mais seulement 34 espèces ont été enregistrées au niveau de la régénération (diamètres inférieurs à 3 cm) composées essentiellement de **Combretum nigricans**, l'espèce la plus fréquente, suivi de **Combretum miscanthus**. Ceci constitue une menace pour la diversité floristique si rien n'est fait.

Tableau 5: Extrait Résultats Inventaire forêt communautaire de Songho, Commune de Sindian Arrondissement de Sindian

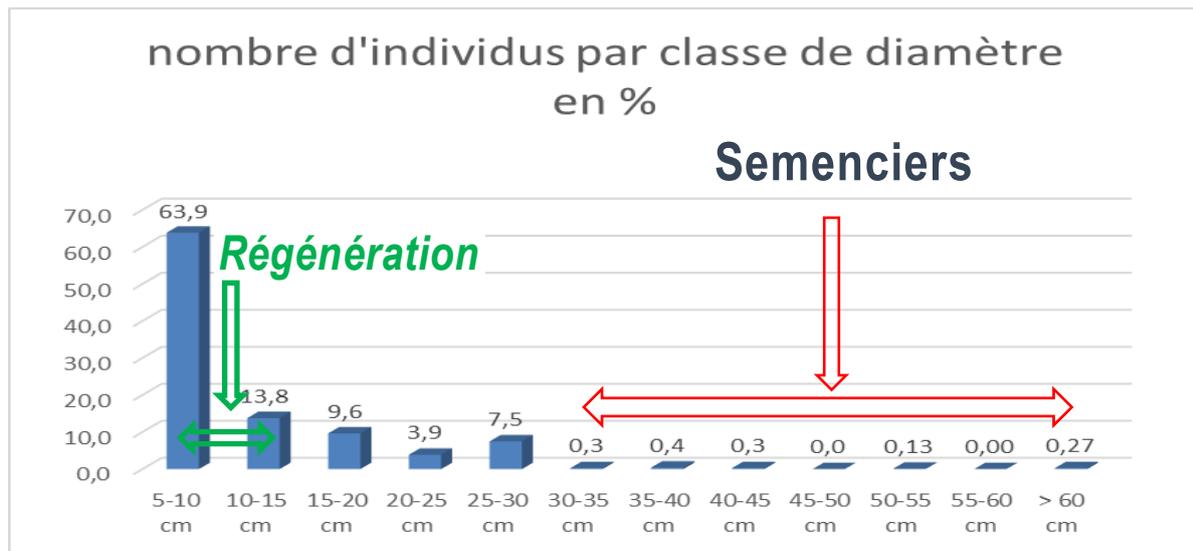


Figure 17 : Nombre d'individus par classe de diamètre

Source : programme Karonghen 2/ Karamba 2015, Rapport inventaire forêt de Songho

Au niveau de la forêt de Communautaire de Songho, 106 espèces sont présentes dans la forêt mais seulement 45 espèces ont été enregistrées dans la régénération naturelle (diamètre inférieur à 5 cm). Ces espèces sont essentiellement composées de *Terminalia macroptera* de « *kasilinghac* » et de *NGuiera senegalensis*. Ceci constitue une menace pour la diversité floristique si rien n'est fait.

- Surexploitation de la rôneraie pour la production de bois de construction (lattes),
- Passage fréquent de virulents feux de brousse,
- Appauvrissement de la faune du fait de la dégradation prononcée des écosystèmes.
- Ensablement des rizières du fait de l'exploitation des forêts bordant les rizières.

• **La zone Ouest à mangrove**

État de dégradation avancée des formations forestières naturelles du fait des coupes répétées de bois. (Voir les résultats dans la figure ci-dessous).

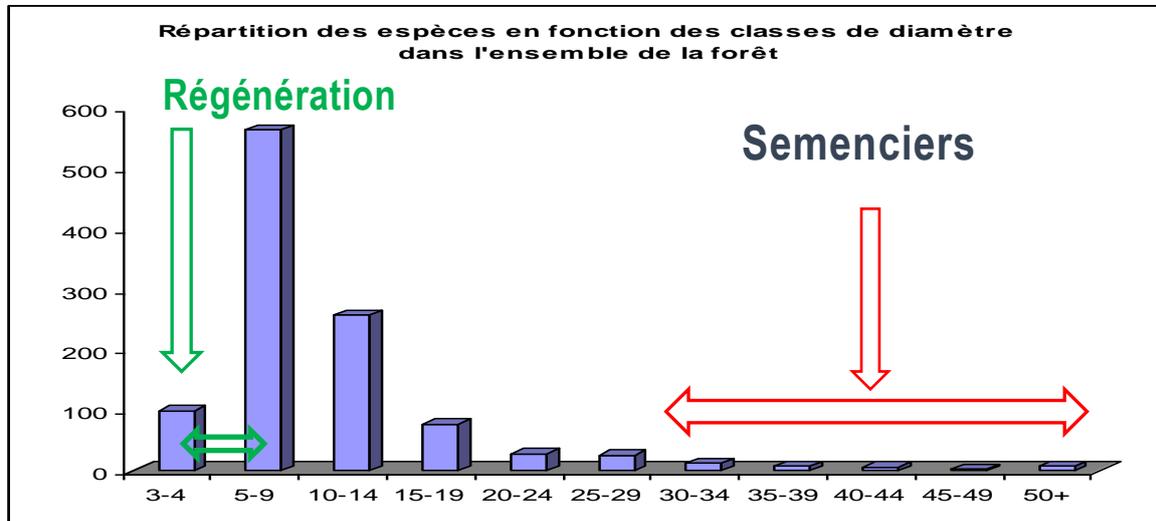


Figure 18 : répartition du nombre de tige par classe de diamètre

Source : USAID Wulaa Nafaa 2012, Plan d'aménagement et gestion de la forêt communautaire de Mangagoulack

Au niveau de la forêt communautaire de Mangagoulack, Il a été inventorié près de 47 espèces pour une superficie de 1730 ha. La répartition des tiges par classe de diamètre montre une dominance des espèces de classe inférieure à 10 cm avec respectivement 9,1 % pour la classe 3-4 et 51,8 % pour la classe 5-9, soit environ 61 % de petits arbres

- Régression des palmeraies naturelles (*Elais guineensis*),
- Fort recul de la mangrove, du fait des coupes répétées de perches (bois de service et de feu) et de racines d'échasses (cueillette d'huitres),
- Érosion côtière et ensablement,



Photo 8 : phénomène d'érosion côtière constaté à Abéné

Localisation : X = 311516, Y=1438042



Photo 9 : phénomène d'érosion côtière constaté au niveau de l'île de Diogué

Localisation : X= 310643, Y= 1390236

- Salinisation et acidification des sols,
- Appauvrissement de la faune du fait de la dégradation prononcée des écosystèmes.

### 2.1.8.3 Découpage actuel

Sur le plan de l'administration territoriale, le Département de Bignona est divisé en 4 arrondissements (Tenghory, Tendouck, Sindian et Kataba1).

#### 2.1.8.3.1 Arrondissement

L'arrondissement est dirigé par un Sous-Préfet qui répond directement du Préfet. Chaque arrondissement est divisé en communes. Cependant les arrondissements de Tendouck et Kataba 1 abritent respectivement les communes de Thionck-Essyl et Diouloulou et celle de Bignona est abritée par le Département. Il faut noter que le Département regorge de 14 villages insulaires tous situés dans l'arrondissement de Kataba 1 et d'une presqu'île (Djilapao) dans la commune de Mangagoulack.

Sur le plan de l'administration décentralisée, le Département de Bignona est constitué de 19 collectivités locales dont 3 grandes communes et 16 autres communes (**voir tableau ci-dessous**).

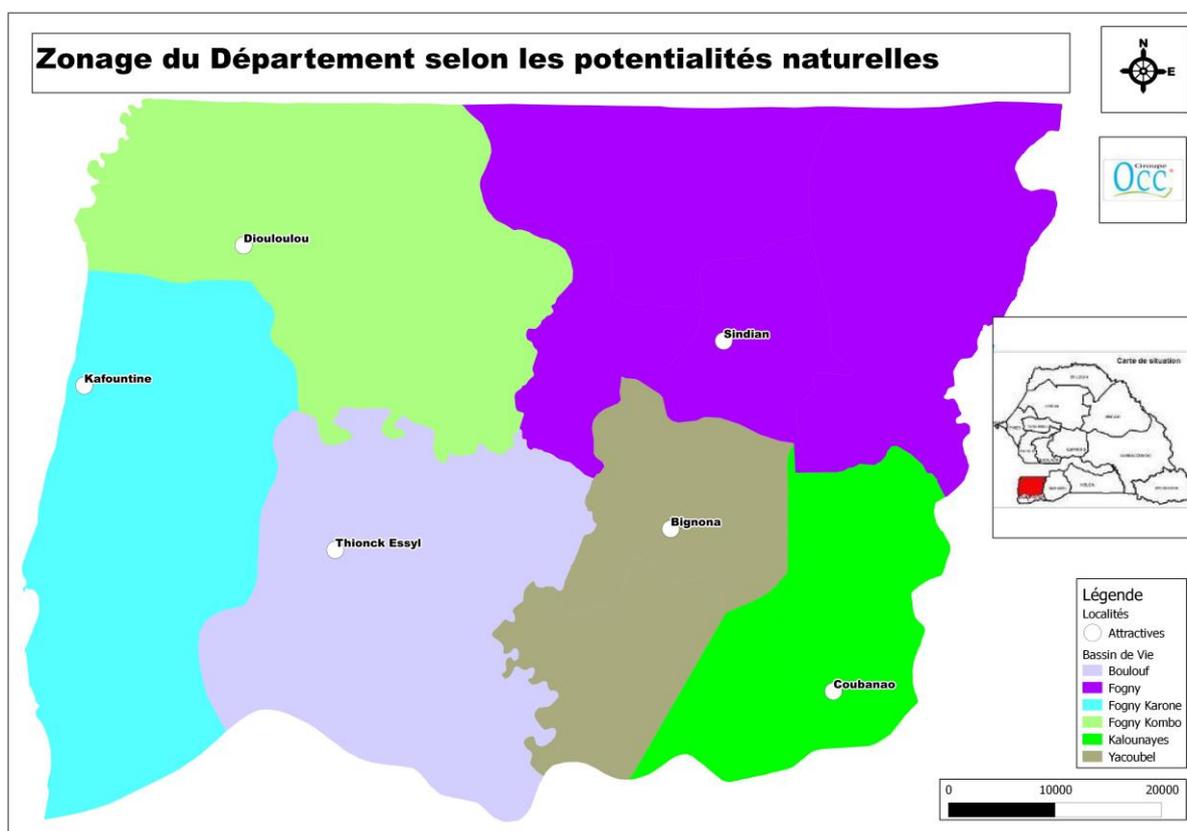
BIGNONA				
3 COMMUNES	4 ARRONDISSEMENTS			
	TENDOUCK	KATABA 1	SINDIAN	TENGHORY
	5 Communes	3 Communes	4 Communes	4 Communes
Bignona, Thionck-Essyl et Diouloulou	Mlomp, Kartiack, Mangagoulack, Diégoune, Balingore	Diouloulou Djinaky Kafountine	Sindian Suelle Djibidione Oulampane	Tenghory Niamone Ouonck Coubalan

#### 2.1.8.4 Analyse critique du découpage actuel : Critères/indicateurs discriminants

Au regard du découpage administratif actuel, c'est-à-dire la répartition des communes par Arrondissement, nous constatons un certain déséquilibre (voir tableau ci-dessus). À cela s'ajoute la dynamique spatiale de la ville de Bignona qui commence à rogner certains espaces des communes de Tenghory et de Niamone, posant même la problématique des relations ville campagne. Ainsi, à partir de ces deux critères ou indicateurs, ne serait-il pas possible de proposer une réorganisation du Département selon les réalités socioéconomiques et culturelles de chaque zone.

#### 2.1.8.5 Découpage Basé sur des indicateurs/ Critères pertinents

À partir de l'analyse critique du découpage administratif actuel qui répond à une certaine préoccupation et/ou réalité politique, et en rapport avec les résultats de la cartographie de l'occupation des sols et des réalités socioculturelles de chaque zone, le Département de Bignona peut être réorganisé en six zones dénommées Bassins de vie (Voir Carte ci-après)



Carte 5: Zonage du Département en Bassins de vie

- **Fogny Kombo**, Zone frontalière à la Gambie, elle couvre une superficie de 141,128 Km<sup>2</sup>. Important transit de personnes et de marchandises. C'est une zone de Productions fruitières notamment avec les agrumes ;
- **Fogny Karone**, Zone composée de 19 villages dont 14 insulaires. Elle couvre une superficie de 923,171 Km<sup>2</sup>, à l'accès difficile doublée d'une absence de réseau électrique et d'eau potable. C'est une zone à vocation de Pêche et de Tourisme. Elle renferme

aussi un énorme potentiel en minerais à très forte valeur ajoutée dénommé le Zircon. C'est aussi une zone arboricole (plantations d'agrumes) et propice à la production de miel.

- **Boulouf**, Zone rurale composée d'une multitude de villages. Elle couvre une superficie de 925,090Km<sup>2</sup>, à Faible taux d'urbanisation. C'est une zone à vocation Rizicole et arboricole (plantations de Manguiers)
- **Yacoubel**, Zone urbaine et péri-urbaine. Elle couvre une superficie de 597,557 Km<sup>2</sup> et concerne les communes de Niamone, Tenghory et de Bignona. Structurée autour de la transgambienne et du marigot du Yacoubel avec Bignona, Ville carrefour de 50 000 habitants, principal point de convergence de toutes les populations du Département ;
- **Kalounayes**, Zone forestière située au sud du Département, elle concerne les communes de Coubalan et d'Ouonck. Elle couvre une superficie de 532,618 Km<sup>2</sup>. C'est une zone de Production forestière (Bois d'œuvre, bois de chauffe, charbon de bois et produit forestiers non ligneux)
- **Fogny**, Zone enclavée transfrontalière de la Gambie à fort exode rural. Elle concerne tout l'arrondissement de Sindian et couvre une superficie de 1473, 740 Km<sup>2</sup> avec un couvert forestier très dégradé. C'est une zone à vocation agricole avec la production d'arachide et de céréales. Mais aussi une zone d'élevage extensif traditionnel.

#### 2.1.8.5.1 Interaction intra Département : entre les zones

Tableau 6: Interdépendance entre les six Zones

Zones	Caractéristiques éco géographiques/ vocations	Types de productions Ou services	Destinations des productions destinées à la vente
<b>Fogny Kombo</b>	Arboricole, Pêche	Agrumes Produit halieutiques	Boulouf, Yacoubel, Kalounayes, Fogny
<b>Fogny Karone</b>	Pêche et Tourisme	Produit halieutiques	Boulouf, Yacoubel, Kalounayes, Fogny
<b>Boulouf</b>	Rizicole, Arboricole, forestière	Riz, fruits (Mangues) PFNL	Yacoubel, Fogny Kombo, Fogny Karone
<b>Yacoubel</b>	Urbaine et agricole et arboriculture	Marchandise (riz, huile oignon entre autres) matériaux de constructions	Kalounayes, Boulouf, Fogny Karone, Fogny Kombo, Fogny
<b>Kalounayes</b>	Rizicole et Forestière	Produit forestiers ligneux (Bois de chauffe, Bois d'œuvre, Charbon de bois) et produits forestiers non ligneux (Miel, Mad, Tol, Ditakh entre autres)	Yacoubel, Fogny Karone, Fogny Kombo, Fogny
<b>Fogny</b>	Agropastorale	Arachide, Mil, Maïs, Sorgho, cheptel (Bovin, caprin, Ovin)	Yacoubel, Boulouf, Fogny Kombo, Fogny Karone

#### 2.1.8.5.2 Interactions éco géographiques entre le Département et la région

L'analyse de la situation éco géographique (aspects biochimique et potentialités naturelles) nous amène à déceler une certaine interdépendance entre le Département et la Région.

#### 2.1.8.5.3 Aspects éco géographiques polarisant du Département par rapport à la région

Aux vues de ses caractéristiques éco géographiques et de ses potentialités naturelles, le Département de Bignona peut être considéré comme un important pourvoyeur de la région en

produits halieutiques (poisson, huitres crevettes, entre autres) et produit forestiers ligneux et non ligneux (Bois de chauffe, Charbon de bois, Bois d'œuvre, Mad Tol, Ditakh ...) et en produits Agropastoraux (Arachide, Mil, Sorgho, Maïs, Cheptel).

#### **2.1.8.5.4 Les dépendances éco géographiques du Département par rapport à la région**

Malgré l'existence des ressources forestières en abondance (forêts classées et forêts de domaines protégés), donnant d'énormes potentialités d'exploitation du bois énergie et autres produits forestiers, le Département de Bignona souffre de l'insuffisance de certains produits forestiers non ligneux comme l'huile de palme et de produits halieutiques (poissons, huitres, crevettes) du fait de la dégradation des écosystèmes qui abritent ces produits.

### **2.1.9 Implications socioéconomiques de la situation éco géographique du Département**

#### **2.1.9.1 Les activités socioéconomiques**

Les principales activités socio-économiques du Département interférant avec la gestion des ressources environnementales sont :

- l'agriculture,
- l'élevage,
- l'exploitation forestière,
- la pêche
- le tourisme

##### **2.1.9.1.1 Agriculture**

L'agriculture : 80 % de la population s'adonne à celle-ci. Cependant, les défrichements agricoles anarchiques constituent une entrave majeure à la conservation des ressources ligneuses et exposent le sol à l'érosion et les rizières à l'ensablement. En outre, ce fléau n'épargne pas les massifs forestiers classés, notamment les massifs forestiers des Kalounayes, et surtout celles de Bignona et de Tobor. Les principales spéculations agricoles sont, pour les cultures vivrières, le riz, le Mil le sorgho et le maïs, et pour les cultures de rente, le Niébé.

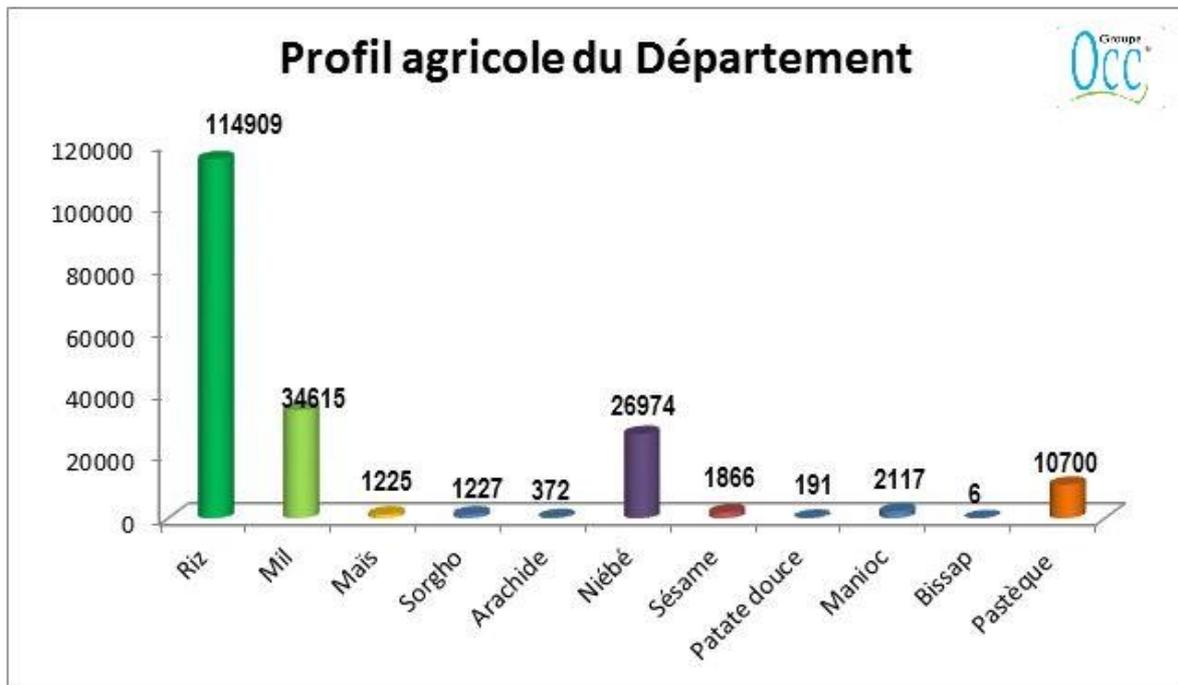


Figure 19: Profil du secteur agricole du Département

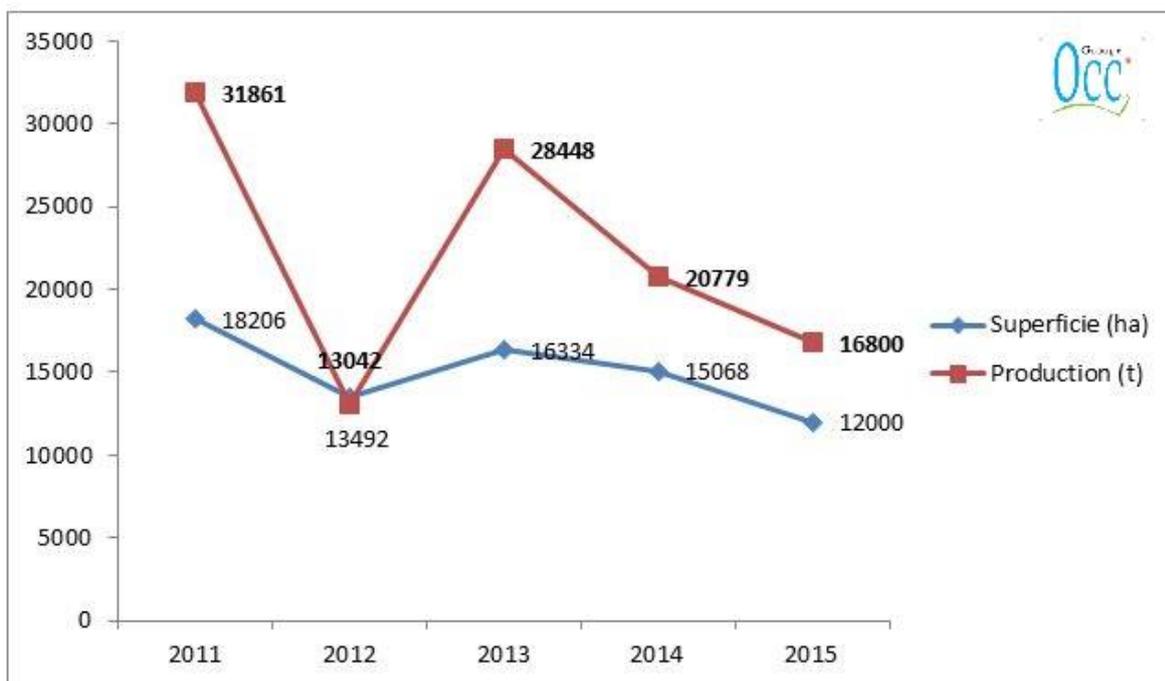


Figure 20: Evolution de la production de riz en fonction des superficies emblavées

Comme régulièrement constaté dans la région, la production de riz a fortement augmenté entre 2012 et 2013 avant de chuter en 2014. Cependant on observe dans la même période une très faible fluctuation des superficies emblavées.

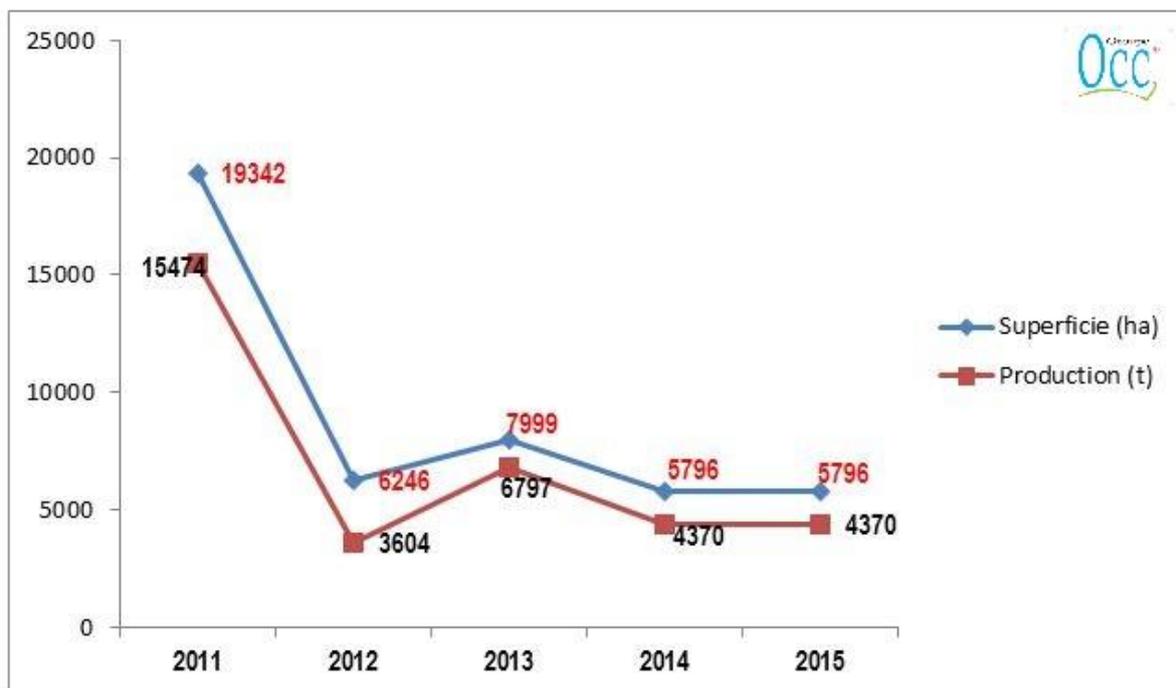


Figure 21: Evolution de la production de Mil en fonction des superficies emblavées

Après avoir connu une baisse substantielle entre 2011 et 2012, la production de mil n'a pas connu de variations assez significatives jusqu'en 2015, tout comme par ailleurs les superficies affectées à cet effet.

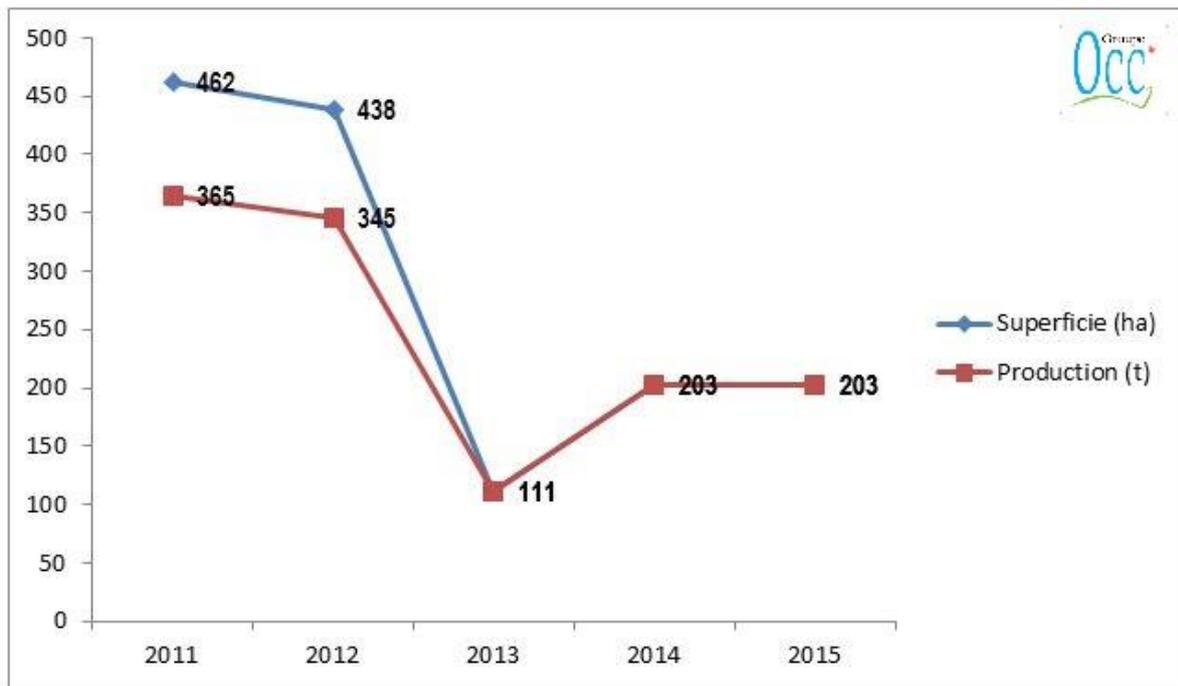


Figure 22: Evolution de la production de Maïs en fonction des superficies emblavées

La production de maïs dans le Département est très timide et souffre par ailleurs de l'abondance des pluies dans la région ces dernières années. D'ailleurs depuis 2013, les superficies emblavées et la production ont connu la même évolution, stationnaire depuis 2014.

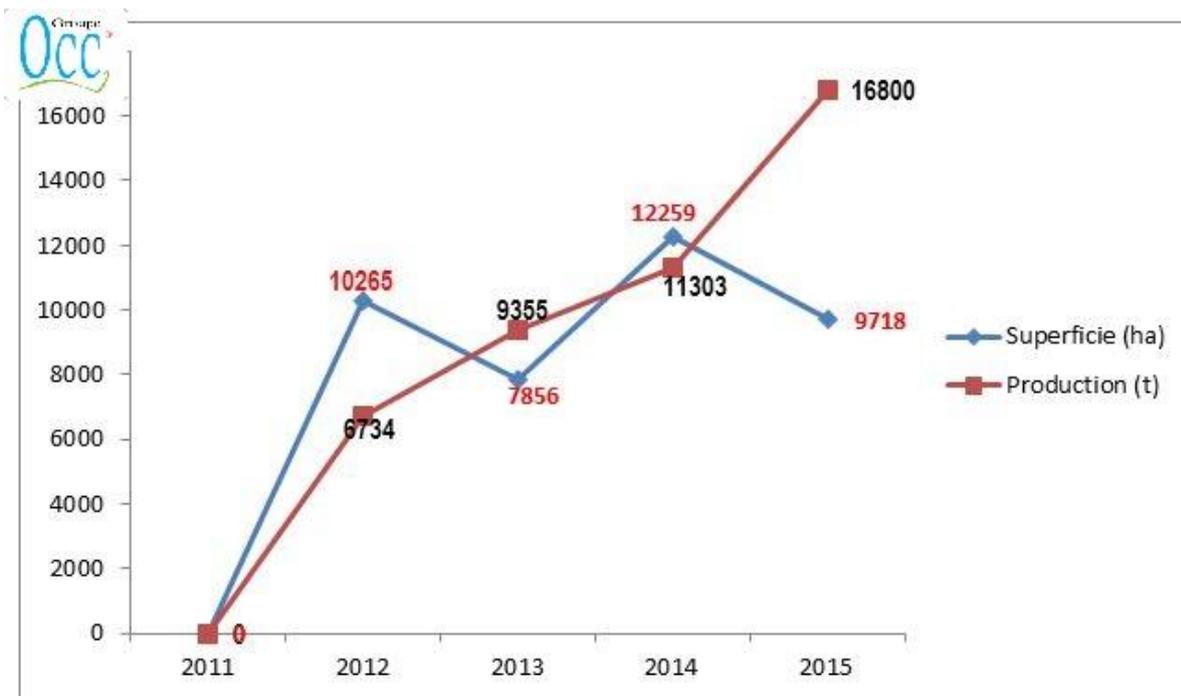


Figure 23: Evolution de la production d'arachide en fonction des superficies emblavées

La production d'arachide est en croissance constante dans le Département sans impacter de manière sensible les superficies affectées.

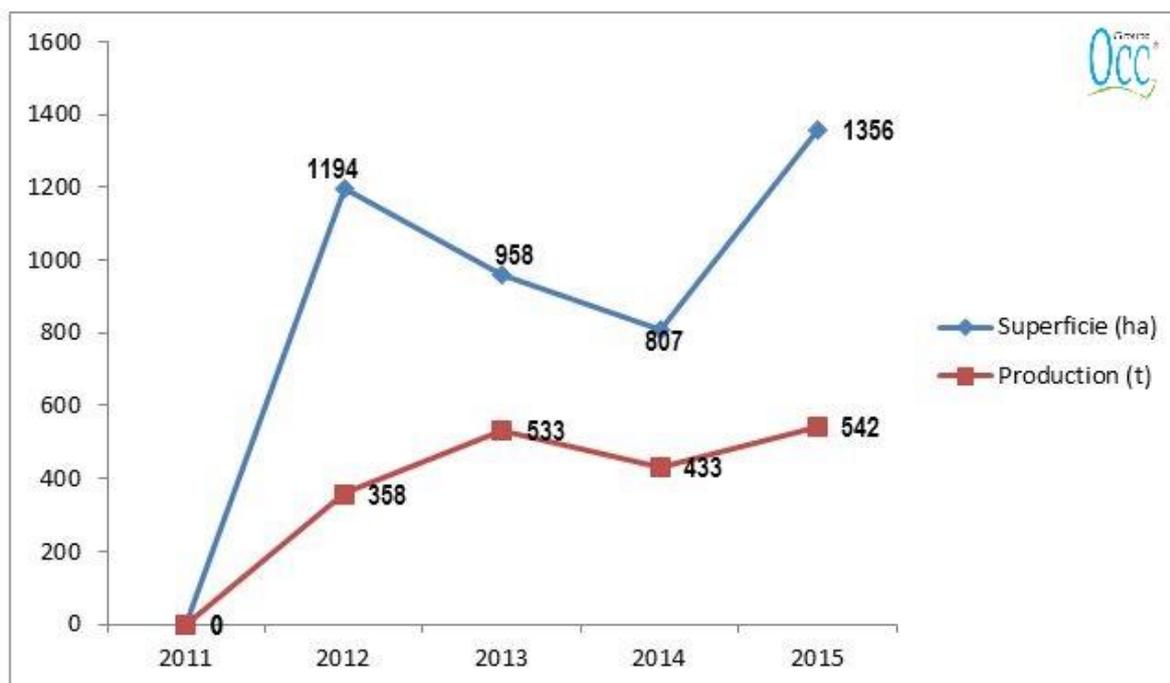


Figure 24: Evolution de la production de niébé en fonction des superficies emblavées

Cette culture de rente à forte valeur ajoutée utilise visiblement beaucoup d'espace. Cette spéculation connaît une croissance régulière de sa production.

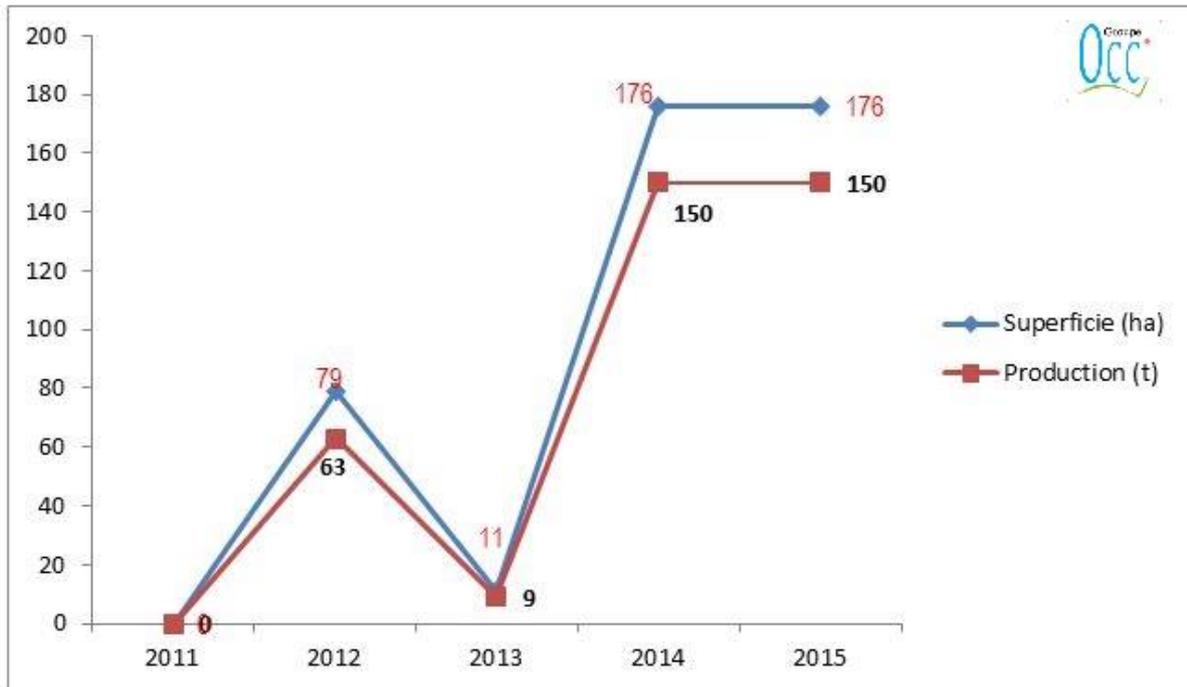


Figure 25: Évolution de la production de sorgho en fonction des superficies emblavées

La production de sorgho, après une évolution en dents de scie relativement marquées, est stationnaire depuis 2014 après une forte augmentation.

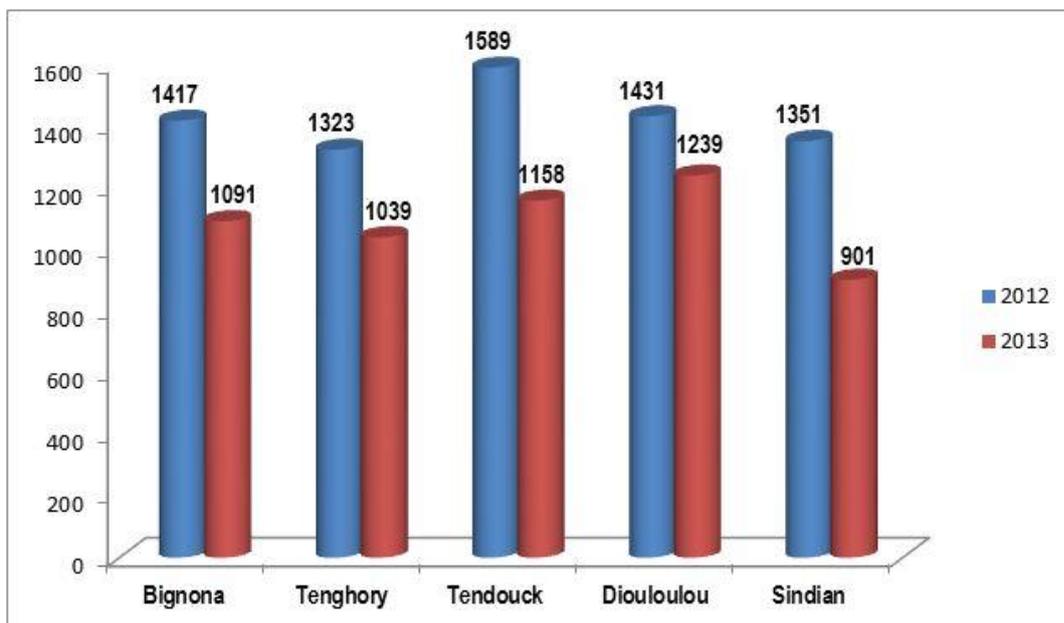


Figure 26: Situation pluviométrique entre 2012 et 2013

Nous constatons à travers cet histogramme que l'évolution des productions agricoles et leur diversification à travers de nouvelles cultures de rente (sésame, pastèque...) est liée à l'évolution de la pluviométrie relativement abondante de ces dernières années.

### 2.1.9.1.2 Élevage

L'élevage constitue généralement la seconde activité après l'agriculture. Il est de type extensif avec une importance plus ou moins marquée dans les localités qui abritent les populations Peulhs.

Les principales contraintes qui entravent fortement le développement de l'élevage dans le Département sont les feux de brousse, la recrudescence de certaines maladies (charbon symptomatique, peste des petits ruminants, pasteurellose bovine et ovine, peste équine, peste aviaire) et le faible potentiel génétique des bovins dans le domaine de la production laitière.

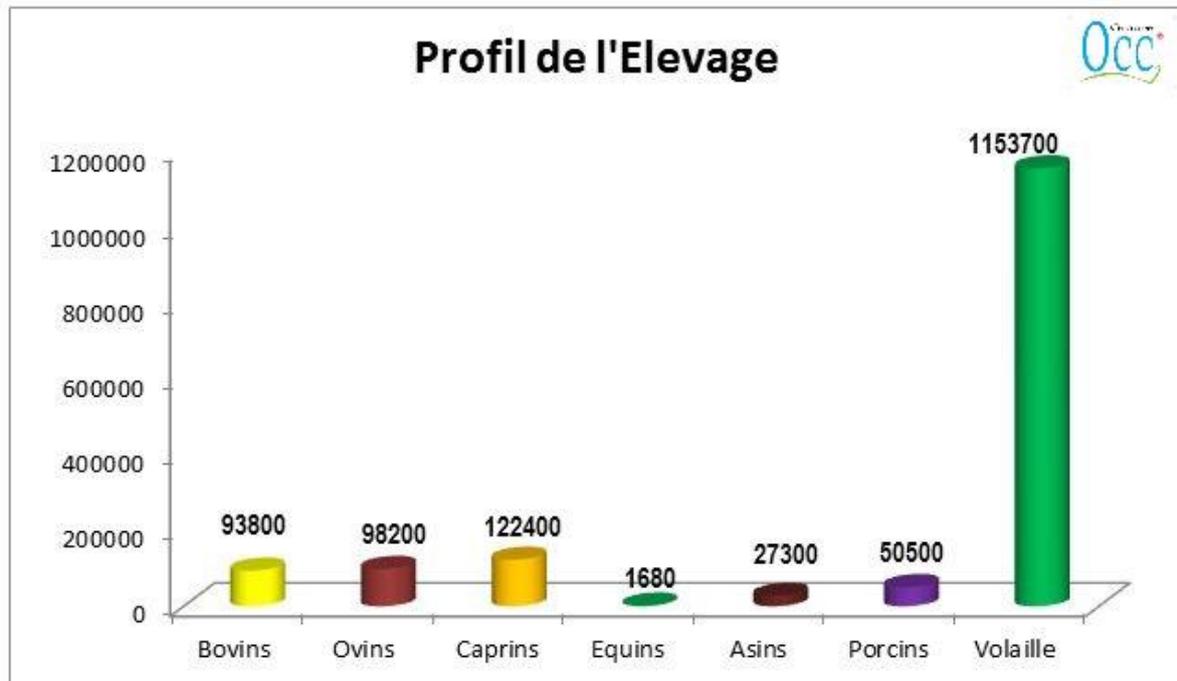


Figure 27: Potentiel et répartition en espèces du cheptel

Les espèces prédominantes (volailles, caprins, ovins, porcins), en dehors des bovins, sont ici fortement impactées par des facteurs religieux et culturels (fêtes religieuses, cérémonies traditionnelles).

### **2.1.9.1.3 Exploitation forestière**

L'exploitation forestière des produits contingentés (charbon de bois, bois d'œuvre) était fermée dans toute la Région de Ziguinchor de 1991 à 2010, date de mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée des Kalounayes. Cependant, elle était autorisée pour le bois artisanal (pirogues, Venn mort, palmiers à huile et rôniers morts), le bois mort et les produits de cueillette. La situation de crise régnant dans cette région, avec des populations déplacées et des rizières devenues insécurisées du fait de la présence de mines anti-personnelles dans certaines zones ou bassin de vie, a poussé une bonne partie de ces populations en quête de moyens de subsistance, à exploiter frauduleusement les ressources ligneuses (bois d'œuvre et bois d'énergie) pour survivre.

### **2.1.9.1.4 La pêche**

De par ses côtes riches en ressources halieutiques sur 69 km et un fleuve axial de 300 km avec de nombreux bolongs et marigots très poissonneux, la pêche offre d'énormes potentialités. Cependant, la dégradation de l'écosystème de la mangrove entraîne une réduction de l'aire de développement et de cueillette des huîtres, crevettes et poissons et un accroissement de l'envasement des pêcheries. A cela s'ajoute une surexploitation longtemps opérée par la pêche industrielle.

### **2.1.9.1.5 Artisanat**

Secteur important du Département car générateur de revenus à travers les emplois qu'il crée, il regroupe 20 000 artisans au niveau de la région de Ziguinchor, compte quelque 8450 entreprises réalisant de la couture, la vannerie, la fabrication de boisson, la menuiserie, la poterie, etc.

## **3. 1. 9. 6 Le Tourisme**

Pouvant être d'affaires, de découverte et/ou de loisirs, de grand et moyen standing, rural intégré, éco tourisme, il constitue un atout important pour le développement du Département et devrait occuper une place de choix dans son économie. Cependant triste est de constater que ce secteur meurt des effets induits de la crise géopolitique casamançaise combinée à celle conjoncturelle internationale, et des stratégies de relance tardent à s'opérer, plongeant le secteur dans un marasme sans précédent.

Toutefois, il nous est offert de constater avec l'appui du Service Régional du Tourisme, que le Département compte 02 établissements hôteliers avec une capacité d'accueil de 33 chambres et employant en direct environ 33 personnes, 33 auberges, campements privés et motels pour une capacité d'accueil de 320 chambres avec en emplois directs 110 personnes environ ; 07 campements villageois pour 87 chambres avec quelques 35 employés. Nous avons aussi noté dans le dispositif l'absence totale d'agence de voyage et de transport touristique ainsi que de guide touristique agréé. A côté de ces réceptifs plus ou moins opérationnels, dont certains fonctionnent difficilement, beaucoup sont fermés voire même en ruine. C'est le cas de 03 hôtels (Kalissai, Karone et Télampa) qui offraient une capacité d'accueil globale de 90 chambres, 04 campements villageois et 13 campements, auberges et motels privés.

Les politiques publiques de relances du Tourisme casamançais à travers « la Stratégie du développement durable du tourisme en Casamance », pôle territorial considéré comme « Zone touristique d'intérêt national », permettraient sans nul doute de repositionner le secteur comme levier de développement pour l'émergence du Département en contribution à l'atteinte des objectifs du PSE.

### **2.1.9.1.6 Les industries et les mines**

Les activités de production des unités industrielles utilisant des produits forestiers et agricoles comme matières premières (à titre d'exemple : amandes de palmistes par la Suneor (ex Sonacos), Casa-palme/Guirassi Agroindustrie et Rythmic Energy Africa ; fruits pour les unités de transformation semi industrielle (Saveurs du Sud à Kataba 1, Cajou d'Or à Bignona) ; bois d'œuvre pour les scieries, etc.). **L'exploitation du gros potentiel de Zircon contenu dans la commune de Kafountine demeure un problème qui divise populations, autorités locales et administration.**

### 2.1.9.1.7 Les établissements classés

Les établissements classés, en fonction de la nature des activités économiques qu'ils exercent et du niveau du dispositif sécuritaire mis en place par les acteurs en termes de risques environnementaux et liés aux populations d'une part, ou du mode d'exploitation des ressources qui découle de leurs activités d'autre part, peuvent impacter négativement les équilibres environnementaux et sociaux du Département. En effet, la pollution générée par ces établissements classés est multiforme (sonore, gazeuse et liquide). En plus, et à l'endroit des ressources forestières, les scieries contribuent à la déforestation entraînant ainsi des perturbations sur les différentes fonctions de la forêt (approvisionnement, régulation et soutien des autres éco systèmes avec le crédit carbone, purification de l'air à travers la photosynthèse, fonction socio culturelle avec les bois sacrés). Les autres établissements classés représentent de fait un risque compte tenu de leurs dispositions au milieu des établissements humains.

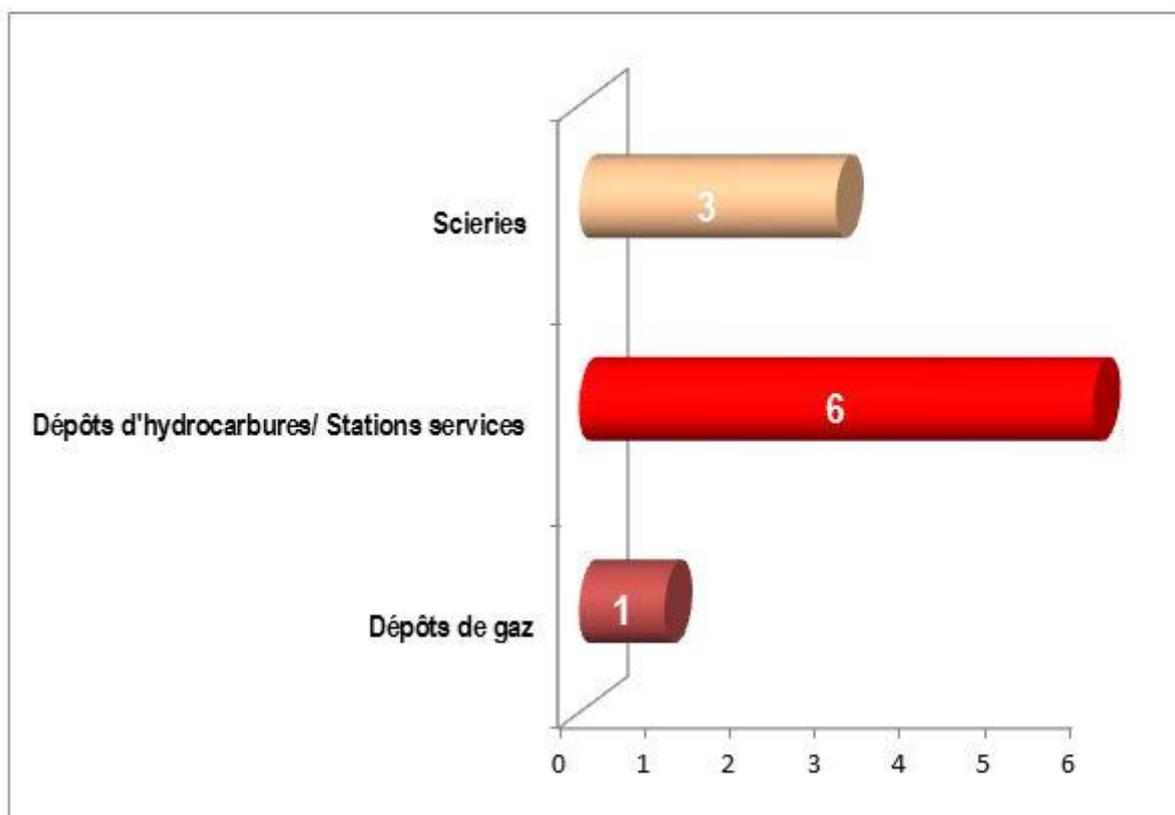


Figure 28: Situation des établissements classés dans le Département

## 2.2 Chapitre 2 : POPULATION : DÉMOGRAPHIE ET CAPITAL HUMAIN

### 2.2.1 Analyse démographique

#### 2.2.1.1 Evolution des effectifs

Le RGPHAE 2013 révèle certaines disparités dans la répartition de la population par Département. Bignona compte alors 252 556 habitants (46% de la population régionale) et une densité de 48 habitants/km<sup>2</sup>. Il est le pôle démographique le plus important de la région. D'après l'ANSD, la population de Bignona était de 310 006 habitants en 2009 avec une densité de

58 habitants / km<sup>2</sup>, soit une baisse remarquable en valeur absolue et en seulement quatre ans de 57 450 habitants. Elle se caractérise actuellement par sa jeunesse. En effet plus de 50 % de la population est jeune.

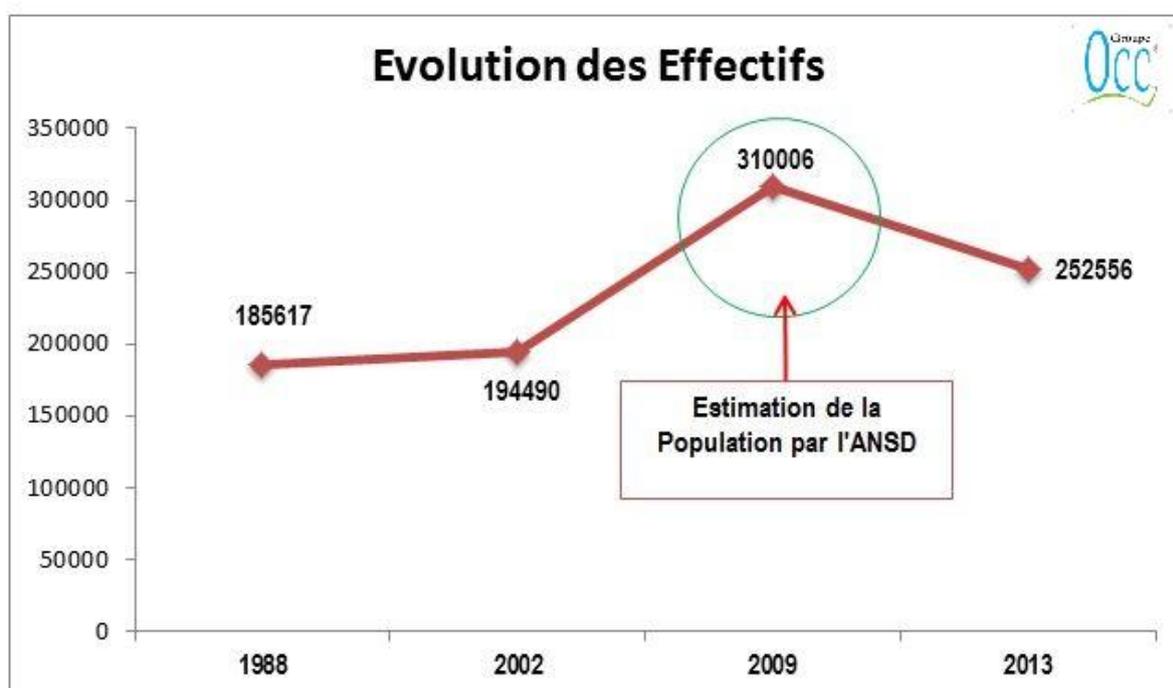


Figure 29: Evolution des Effectifs de la population

La population est très inégalement répartie sur le territoire Départemental. Bignona commune qui abrite la capitale Départementale concentre l'essentielle de cette population.

Le taux d'urbanisation du Département de Bignona est de 7,67% et occupe la deuxième place derrière celui de Ziguinchor (37,38%) mais devant celui d'Oussouye (0,88%).

### 2.2.1.2 Disparités selon différents critères significatifs

La population de Bignona est aujourd'hui très cosmopolite. A coté des diolas, ethnies largement prés dominants et présente partout dans le Département avec des disparités internes linguistiques et culturelles, caractérisées par leur géolocalisation (Diola fogny, Diola karone et Diola boulouf), par ailleurs spécifiquement agriculteurs et principaux détenteurs des terres, il existe d'autres formations ethniques comme les baynounk, les Mandings, les balantes, les peulhs, les wolofs, les Sérères et d'autres peuples de la sous région.

Des disparités socioéconomiques sont aussi remarquées relatives à la densité de la population et des activités menées dans les différents espaces.

Ainsi nous avons une zone Est très peu peuplée qui abrite les activités de production d'arachide et d'exploitation du bois ; une zone Sud très peuplée où domine la riziculture et l'arboriculture ; une zone Ouest où s'opère l'arboriculture, la pêche et le tourisme. C'est une zone avec des terres très riches et très insulaires à proximité de la côte. La zone Nord-Ouest est peu peuplée avec d'importantes étendues de terres. On y remarque une importante production fruitière et une forte activité transfrontalière avec le transit de marchandises.

Des spécificités existent car nous avons des zones fortement influencées par la culture mandingue et L'islam (Nord-Ouest et Est) et d'autres relativement Christianisées.

### 2.2.1.3 Dynamisme intérieur et extérieur

1. Le Département de Bignona connaît d'importants mouvements intérieurs de la population. La transhumance et la recherche de terres fertiles pour développer l'agriculture en est une des causes principales. Les populations se déplacent très souvent vers les zones Ouest et Sud pour développer des activités génératrices de revenus à savoir le maraîchage, l'arboriculture et le commerce expliquant du coup la forte densité de ce secteur et le dépeuplement des autres. C'est ainsi par exemple que l'Arrondissement de Kataba<sup>1</sup> constitue une des destinations des flux migratoires temporaires ou permanents des populations du Département, surtout celles de l'Arrondissement de Tendouck. Ce phénomène a tendance à créer des tensions foncières et des ruptures dans les équilibres sociaux culturels des zones d'accueil. Cet Arrondissement présente aussi un attrait du fait des activités touristiques et de pêche qui s'y mènent.

Nous avons aussi le déplacement surtout des jeunes vers les villes à la recherche d'une formation professionnelle ou d'un métier afin de s'assurer un avenir meilleur accélérant ainsi l'urbanisation des villes comme Bignona et progressivement Diouloulou et Thionck Essyl.

L'autre mouvement remarquable est celui vers l'extérieur. Il est d'autant plus remarquable que les populations frontalières à la Gambie sont attirées par ce pays voisin pour ses avantages comparatifs en termes d'accès aux services sociaux de base (Education et Formation, Santé), de divers produits de consommation et des biens d'équipement. Le conflit de la Casamance est aussi un facteur très important dans ces flux migratoires. Il n'aura pas encore fini de reverser certaines populations frontalières du Département de Bignona dans la Gambie voisine. En effet, nous pouvons constater la division de la commune de Kataba 1 en trois zones : Zone dite « de non souveraineté » constituée par une dizaine de village où le dalasis est monnaie d'échange ; une zone sous influence gambienne où les flux migratoires sont en permanence opérés sur la Gambie en quête de services et une zone restée tout de même sous influence sénégalaise. On

peut aussi noter l'inaccessibilité de la zone des palmiers dans la commune de Djinaky où les populations interagissent plus facilement avec la Gambie.

## **2.2.2 Analyse du capital humain**

### **2.2.2.1 Accès aux services (y compris protection sociale)**

#### **2.2.2.1.1 La santé**

Le Département de Bignona est constitué de trois districts sanitaires que sont les districts de Bignona, Thionck Essyl et Diouloulou.

Dans chaque structure sanitaire, il y a des comités de santé qui arrivent difficilement à satisfaire même le renouvellement du stock de médicaments et le paiement des allocations des Assistants Sociaux Communautaires et matrones. L'une de leurs principales préoccupations est la mobilisation de moyens nécessaires aux investissements. Des cotisations sont initiées dans les villages, pour la réalisation de certains investissements comme ce fut le cas de la case de santé de Diaboudior financée intégralement par les villageois. Certains comités de santé entretiennent des relations de partenariat avec des villes Européennes et ONG. En témoignent les comités de Santé de Baïla avec Houdan (France), de Kagnarou avec l'Aveyron et de Niankite avec Nantes (France).

Les ratios des infrastructures sanitaires, par rapport à la population, restent globalement en deçà des normes de l'OMS. Aussi, cette situation est beaucoup plus marquée dans les Communes de Djibidione, Oulampane entre autres, qui faisaient parties des zones les plus affectés par le conflit.

Les principaux problèmes de santé qu'on retrouve dans le Département, sont liés à :

- ✓ Un déficit de moyen logistique d'évacuation sanitaire ;
- ✓ La difficulté de travailler la nuit du fait du manque d'électricité (les panneaux solaires étant en panne ou inexistant) ;
- ✓ Un déficit d'équipement adéquat pour une qualité optimale de la prise en charge des patients dans les postes de santé ;
- ✓ Un déficit d'infrastructures ;
- ✓ L'insuffisance de personnel qualifié ;
- ✓ L'enclavement relatif à l'insécurité qui règne dans certaines zones difficilement ou pas du tout couverts en services publics
- ✓ etc.

#### **2.2.2.1.2. Education**

Deux composantes structurent l'enseignement secondaire : l'enseignement secondaire général composé de lycées, de cours privés et de structures d'entraide et l'enseignement technique.

Le privé est inexistant dans ce domaine de l'enseignement technique, alors qu'il aurait pu jouer un rôle important dans un contexte où la qualification professionnelle devient une nécessité.

Le secondaire est caractérisé par une prédominance des garçons sur les filles. Bignona commune compte 2 lycées : le lycée d'enseignement général et le privé Franco-arabe.

Il faut noter l'existence d'un lycée technique agricole à Bignona, un centre de formation à Djirina et de quelques centres de formations professionnelles à l'image de ceux de Coubalan, et Albadar, un dispositif loin de couvrir les divers besoins de formations d'une population forte de sa jeunesse. Pour l'alphabétisation, la répartition des auditeurs selon la langue fait apparaître la

prédominance du Joola suivi du Mandinka et dans une moindre mesure du Mancagne et du Pulaar.

L'accès à l'éducation dans le Département est aujourd'hui ancré dans les mœurs avec un niveau de scolarisation supérieur à la moyenne nationale et un dispositif de pilotage qui intègre les collectifs des directeurs d'écoles (CODEC), le collectif des principaux d'établissement, le comité Départemental des enseignantes pour la scolarisation des filles (SCOFI) et les partenaires comme les CL et les APE.

Cependant, le secteur est confronté à certaines contraintes comme le début précoce et l'arrêt tardif de la saison des pluies avec les travaux champêtres qui contribuent à la baisse du quantum horaire. Ceci impacte négativement le taux d'achèvement à tous les niveaux. L'inaccessibilité des zones dites d'insécurité, le déficit des moyens logistiques et du personnel de l'IEF ne favorisent pas l'encadrement et le contrôle dans le secteur. En outre, il faut noter une attractivité relative des écoles gambiennes situées le long de la frontière par rapport à la vétusté de celles sénégalaises, justifiant des flux migratoires temporaires.

### **2.2.2.1.2 L'hydraulique**

Le réseau d'eau potable en 2009 dans le Département de Bignona était de 110 337m avec une variation de 1,76% par an pour une production annuelle de 339 176 m3.

L'accès à l'eau potable constitue un problème majeur particulièrement dans les îles et les zones classées insécurisées, mais aussi dans certaines communes plus ou moins urbaines comme Thionck Essyl.

### **2.2.2.1.3 Le transport**

Trois routes importantes traversent Bignona. Il s'agit :

- ✓ De la route nationale n°4 (RN4) qui part de Ziguinchor, en passant par Bignona, vers Dakar ;
- ✓ De la route nationale n° 5 (RN5) qui relie Bignona – Diouloulou et la Gambie, avec un tronçon départemental qui permet d'atteindre Kafountine à partir de Diouloulou le premier tronçon de la boucle du boulof qui permet de désenclaver une importante partie de l'arrondissement de Tendouck.

A côté de ce réseau routier il existe un certain nombre de pistes de production qui permettent un désenclavement interne du Département ; il s'agit entre autres du :

- Axe Koutenghor-Soutou-Suelle-Djibidione-Frontière 45 km ;
- Axe Bignona-Kagnarou-Niankite-Djibidione-Frontière 45 km ;
- Axe Kagnarou-Sindian-Lefeu-Frontière 29,5 km ;
- Axe Oulampane-Kantapore-Frontière 27 km ;
- Axe Baila-Suelle-Niankite-Sindian-Médiédji-Oulampane 42 km ;
- Axe Bélaye-Diounoung-Baranlire-Koussabel-Djinone-BitiBiti-Essome-Djibara-Trankile-Frontière 31 km ;
- Axe Séléty-Touba Trankile-Badionkoton-Diaboudior-Kantapor-Oulampane 82 km
- circuit des Narrants 56 km ;
- circuit de Tobor 15 km ;
- circuit des Kalounayes 45 km.

A côté du transport terrestre, il faut signaler le transport fluvial qui se fait à travers des pirogues pour désenclaver les îles mais aussi relier certains villages comme Affignam à Ziguinchor.

Les principaux problèmes liés aux voies de communication sont :

- le manque d'entretien et l'impraticabilité de certaines pistes ;
- l'insuffisance des embarcations fluviales (pirogues, péniches, etc.) et le manque de projet de cabotage fluvio maritime pour désenclaver les îles
- la vétusté du parc automobile et son insuffisance ;
- l'insécurité qui justifie l'enclavement de certaines zones ;

### **2.2.2.1.4 Le commerce**

Le commerce est généralement perçu par la plupart des paysans comme une activité en aval des productions agricoles et horticoles. En effet, les produits commercialisés en milieu rural, en dehors des boutiques détenues par les peulhs et d'autres populations non autochtones, proviennent tous des activités agricoles, de la cueillette (les produits non ligneux), de la pêche, de l'arboriculture fruitière (zones sud et Ouest). C'est un secteur très peu structuré et pas développé malgré ses nombreuses potentialités.

Au plan infrastructurel, l'activité commerciale repose sur l'existence de quelques marchés permanents. Les marchés hebdomadaires en milieu rural qui devraient constituer des moments privilégiés d'échanges, sont pratiquement inexistantes. Toutefois, le développement du commerce est entravé par l'insécurité et l'enclavement.

Les produits issus de la transformation, bénéficient d'importantes ressources de base (produits agro forestiers, etc.) mais ils sont peu développés du fait du manque d'unités de transformation performantes.

#### **2.2.2.1.5 Les télécommunications**

Le réseau de téléphone mobile est présent dans le Département, avec tous les 3 opérateurs (Orange, Expresso et Tigo). Il faut noter que d'important progrès ont été notés avec surtout l'installation d'antennes de téléphonie mobile. Mais des contraintes subsistent dans certaines zones où le réseau n'est pas encore installé ou phagocyté par le réseau gambien.

Les villages frontaliers bénéficient difficilement des réseaux Sénégalais, les encourageant par conséquent à se rabattre sur le réseau mobile de la Gambie.

#### **2.2.2.1.6 Postes**

Le Département de Bignona compte cinq (5) bureaux de Postes localisés dans les Communes de Bignona, Diouloulou, Coubalan, Thionk Essyl et Suelle (Baïla). Ces services couvrent très peu les besoins des populations d'un Département de la taille de Bignona, sachant que les zones non accessibles ne bénéficient presque pas de ce service public. Toutefois, En dehors des services de courriers, ces bureaux de Poste offrent divers services dont la monétique permettant l'accès aux services de transfert d'argent.

#### **2.2.2.1.7 La Presse et les Médias**

Plusieurs groupes de communication couvrent le Département de Bignona, parmi lesquels la RTS, Walfadjiri, Radio Futurs Médias, sud FM, Zig FM, Dunya FM, RFI, 2S TV etc. A côté de ces groupes, on enregistre des organes communautaires comme FM Awagna, Kaïraba FM, Fogny FM, Boulouf FM, Kalounaye FM, Kafountine FM et Oulampane FM, permettant une couverture territoriale correcte pour les besoins d'information des populations. Cependant, l'essentiel des journaux du Sénégal sont plutôt disponibles dans les « Grandes communes » comme Bignona, Thionk Essyl, Diouloulou et Kafountine avec un décalage regrettable entre leur parution et leur disponibilité au niveau local.

#### **2.2.2.1.8 Les banques et Systèmes Financiers Décentralisés**

En ce qui concerne l'accès à l'épargne et au crédit, on note que le Département compte plusieurs institutions financières telles que :

- ✓ la CBAO à Bignona;
- ✓ le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) plus présent que toute autre institution financière ;
- ✓ la Caisse Rurale d'Epargne et de Crédit (CREC) qui dispose de points services dans beaucoup de villages du Département ;
- ✓ l'Inter Crec ;
- ✓ la Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit (CVEC) à Diouloulou.
- ✓ Pamecas et Microcred interviennent dans le Département à travers des guichets mobiles à l'endroit surtout des groupements féminins

Le développement de ce secteur d'activités reste néanmoins entravé par :

- Le manque de maîtrise des filières par les différents acteurs ;
- La difficulté d'accès au crédit pour les facteurs de production relative au coût élevé du crédit et souvent à l'indisponibilité de garanties. bien que l'Etat ait fait des efforts à travers le FONGIP et par ailleurs le FONCIS;
- Le manque de formation et de professionnalisme des acteurs économiques ;
- L'insécurité qui sévit dans certaines zones à fort potentiel de développement (production agricole).

#### **2.2.2.1.9 L'action sociale**

Au niveau de l'action sociale, nous remarquons certaines activités comme la Couverture maladie Universelle (CMU), les bourses familiales, mais aussi la protection maternelle et infantile.

La prise en charge des cas sociaux d'une manière générale est un véritable défi. En effet, les sinistrés (victimes d'incendies, maisons effondrées du fait des intempéries hivernales ) tout comme les autres couches vulnérables de la population (la petite enfance, les personnes du troisième âge, les femmes enceintes, les talibés, les malades, les orphelins, les personnes déplacées, etc.) Constituent une problématique pour la collectivité. Le Service Départemental d'Action Sociale manque de moyens d'interventions (moyens logistiques, effectif du personnel, etc.) et à cela s'ajoute l'inaccessibilité de certains établissements humains du fait de la mauvaise qualité des infrastructures routières et de l'insécurité (surtout en hivernage). Toutefois, ce déficit en termes d'actions sociales est parfois comblé par une dynamique associative de la diaspora et des différents jumelages noués à l'extérieur par les Collectivités locales (exemple : kadiamor, karambénor, etc.), mais aussi par des structures comme l'Agence des Musulmans d'Afrique (AMA).

Les personnes handicapées (moteur et visuel) rencontrent aussi des problèmes ayant pour noms : problèmes d'appareillage, financement de projets, formation, marginalisation, stigmatisation et inaccessibilité des infrastructures car inadaptées aux handicapés.

#### **2.2.2.2 Les dynamiques associatives**

Le Département de Bignona compte plusieurs OCB. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes des populations. Plusieurs organisations parfois d'envergure régionale caractérisent le dynamisme associatif constaté dans le Département de Bignona ; parmi lesquelles on peut citer : l'APAD, l'Entente de Diouloulou, COPEX, UDFS, ADY, ROCK MAN RONG, KDES, CACOPA, CLCOP, AJAC, CIV de Niamone, BADE dans le boulof, ADK, COPI, CADP, ASAPID, CORDB, AMICAR, FDGPF, etc. Certaines de ces organisations sont polarisées par La Coordination des Organisations Rurales du Département de Bignona (CORB).

Par ailleurs, les GPF et les GIE constituent les principales entités œuvrant pour le bien-être de la femme par le biais d'activités productives (maraîchage, arboriculture, petit commerce, transformation de produits locaux etc.)

Plusieurs ASC sont présentes sur l'étendue du Département. La jeunesse du Département ne dispose que d'un seul CDEPS, un Espace Jeunes et 136 foyers de jeunes.

Toutefois, en dépit de leur dynamisme et du rôle important qu'elles jouent, ces OCB, GIE et ASC connaissent des difficultés qui limitent considérablement leurs activités comme le manque de moyens financiers et matériels, le manque d'organisation interne et surtout le déficit de formation des acteurs.

#### **2.2.2.2.1 Jeunesse, Sport et Loisirs**

Le Département de Bignona compte plusieurs foyers de jeunes en majorité construits par les jeunes eux-mêmes et avec l'appui d'ONG. Toutefois, il existe un espace de jeune dans le seul Arrondissement de Tendouck, et à l'échelle départementale nous notons l'existence d'un CDEPS, d'un Centre de

Réinsertion Sociale et d'un Stade Municipal dans la Commune de Bignona. La jeunesse dispose de quelques atouts comme :

- ✓ un mouvement associatif bien organisé à tous les niveaux ;
- ✓ une disponibilité des jeunes ;
- ✓ une disponibilité de terres pouvant leur permettre de travailler ;
- ✓ un niveau d'étude acceptable.

Tout de même, elle reste confrontée à certaines contraintes :

- insuffisance de centres de formations professionnelles ;
- le sous emploi des jeunes ;
- problème d'accès au financement des activités productives.

Les activités sportives pratiquées sont : le football, le basketball, le handball, l'athlétisme, le volleyball, et la lutte traditionnelle. Cependant, il faut noter que le Département ne dispose en infrastructure aménagée que d'un stade municipal malgré tous les talents dont il regorge.

#### **2.2.2.2 Culture**

*Le Département révèle de nombreux sites et monuments historiques dont le Mausolée Ahoune SANE, le Musée Bara GOUDIABY, l'Eco village de Santak et de Colomba etc. Il est aussi à noter le projet de musée culturel à Niamone.*

Par ailleurs, Le Département est riche de beaucoup d'événements culturels, cultuels et religieux dont : les masques des Kalounayes, le festival des ethnies de Kafountine, le festival culturel de Coubanao (Kayisséne), le pèlerinage de Guirina et de Tendième, le gamou du Département à Bignona, le gamou du fogny, le gamou de Darsalam, le gamou des kalounayes, le carnaval de Kafountine et le Festival d'Abéné etc., constituent des moments forts qui rythment l'année dans le Département. Les contes, mythes et légendes, qui caractérisent le patrimoine immatériel, constituent des sources pour l'étude ethnographique des différentes entités du Département.

#### **2.2.2.3 Les partenaires**

Plusieurs Projets/Programmes, d'ONG sont présents dans le Département de Bignona constituant ses partenaires. Avec la coopération décentralisée, nombres d'organismes internationaux interviennent dans l'espace Départemental. Parmi eux, nous pouvons citer principalement : Coopération française, PDMAS, AFD, Paderca, Barcelona SIDA 2002, UNICEF, PEPAM, USAID, Pays De Savoie Solidaires, Enda Ecopope, Pacte, AFDS, PNDL, CRS, Tostane, PROGEB, PADDEL, ARBRES, Handicap International, AMA, PPDC.

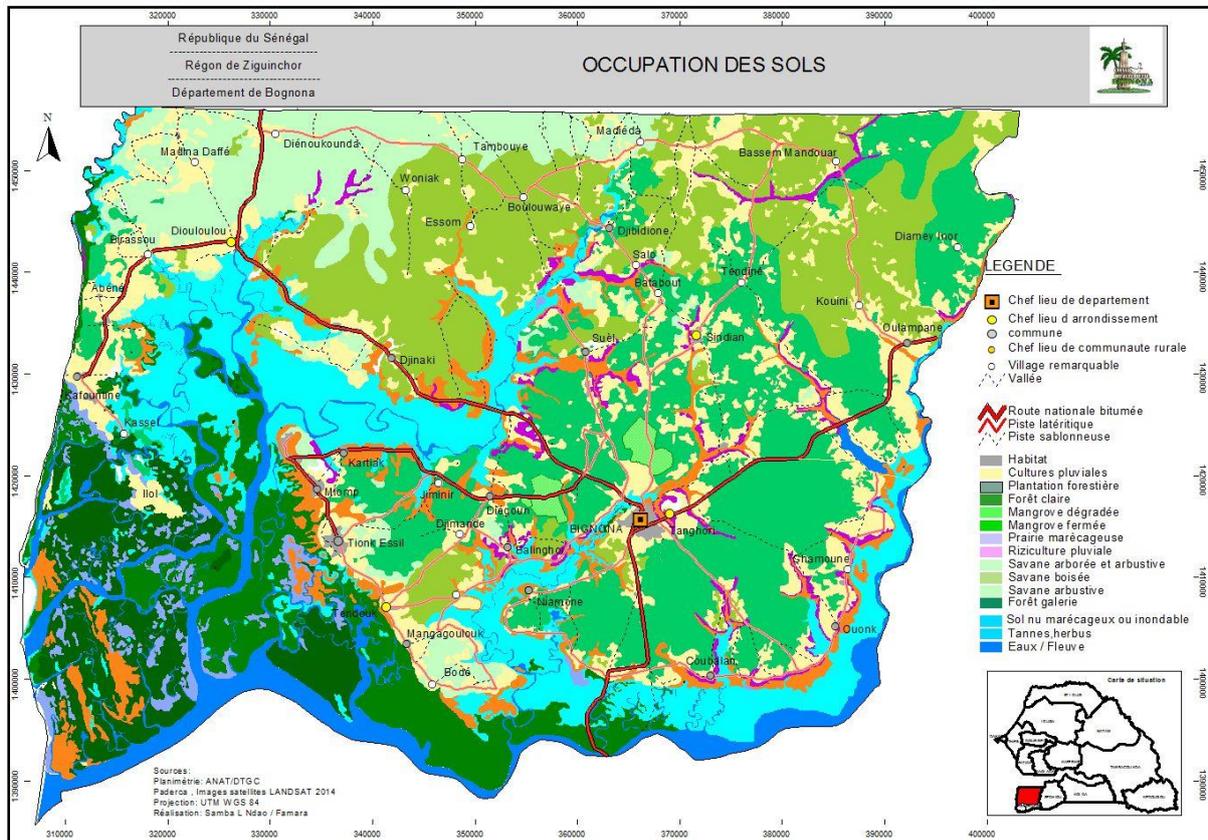
Ces différents partenaires interviennent dans les secteurs clés du développement que sont la santé, l'éducation, l'hydraulique, l'agriculture, la préservation de l'environnement, le social avec la construction d'équipements et/ou d'ouvrages. Ils soutiennent également la population locale (élus, OCB) à travers des séances de renforcement des capacités.

### **2.3 Chapitre 3 : LA GESTION DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE**

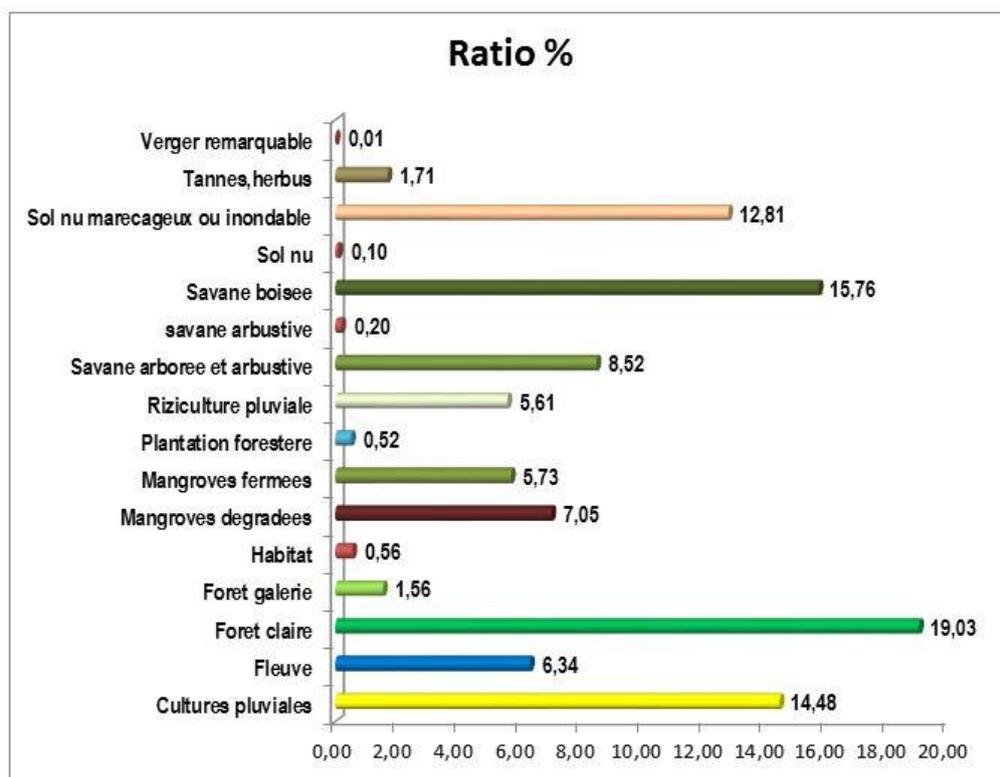
---

Au regard des statistiques de l'occupation des sols et de sa taille, nous pouvons dire que le Département est sous peuplé. Sa superficie est majoritairement occupée par les **formations forestières** (43%), suivi des cultures pluviales et des sols nus marécageux avec respectivement

14,48 % et 12,81% ensuite viennent les eaux superficielles (fleuve et marigots, 9 %) et la riziculture pluviale (5%). L'habitat occupe une place très loin derrière (0,5 % du territoire Départemental). Ceci a permis d'identifier deux grands foyers de peuplements dont le premier est localisé au tour de la commune de Bignona et le deuxième dans la commune de Thionck Essyl. La figure sur dessous illustre de façon détaillée le profil d'occupation des sols à l'échelle du Département.



Carte 6 : carte de la situation générale de l'occupation des sols au niveau du Département de Bignona



Carte 7: Profil d'occupation des sols

### 2.3.1 Disposition des établissements humains (villes et villages) dans l'espace Départemental

Le Département de Bignona est marqué par son faible taux d'urbanisation qui est de 7,67%, largement en deçà de la moyenne nationale (45,2%). Il est caractérisé par sa forte ruralité et fait partie des Départements les moins urbanisés du pays et deuxième au niveau régional après Ziguinchor 37,38%. Cette forte concentration des populations dans les zones rurales s'explique par l'importance de l'activité agricole à laquelle s'adonne la plus grande partie de la population active.

Il est cependant à noter que le processus d'urbanisation de la région est fortement tiré par les villes de Bignona, Thionck-Essyl et de Diouloulou qui sont des centres d'affaires et de services plus ou moins dynamiques.

En effet, le diagnostic sur les établissements humains montre l'existence de :

- **Centres urbains** constitués par les villes qui jouent un rôle de centre de distribution tertiaire et de valorisation des produits, outre leur fonction administrative. La ville de Bignona joue mieux cette fonction de distribution car le faible niveau d'équipement actuel des autres communes telles que Thionck –Essyl, Diouloulou et autres ne permet pas à ces dernières de jouer pleinement cette fonction.

- **Centres ruraux** attractifs organisés autour de gros villages jouant des fonctions économique, administrative, religieuse ou touristique.

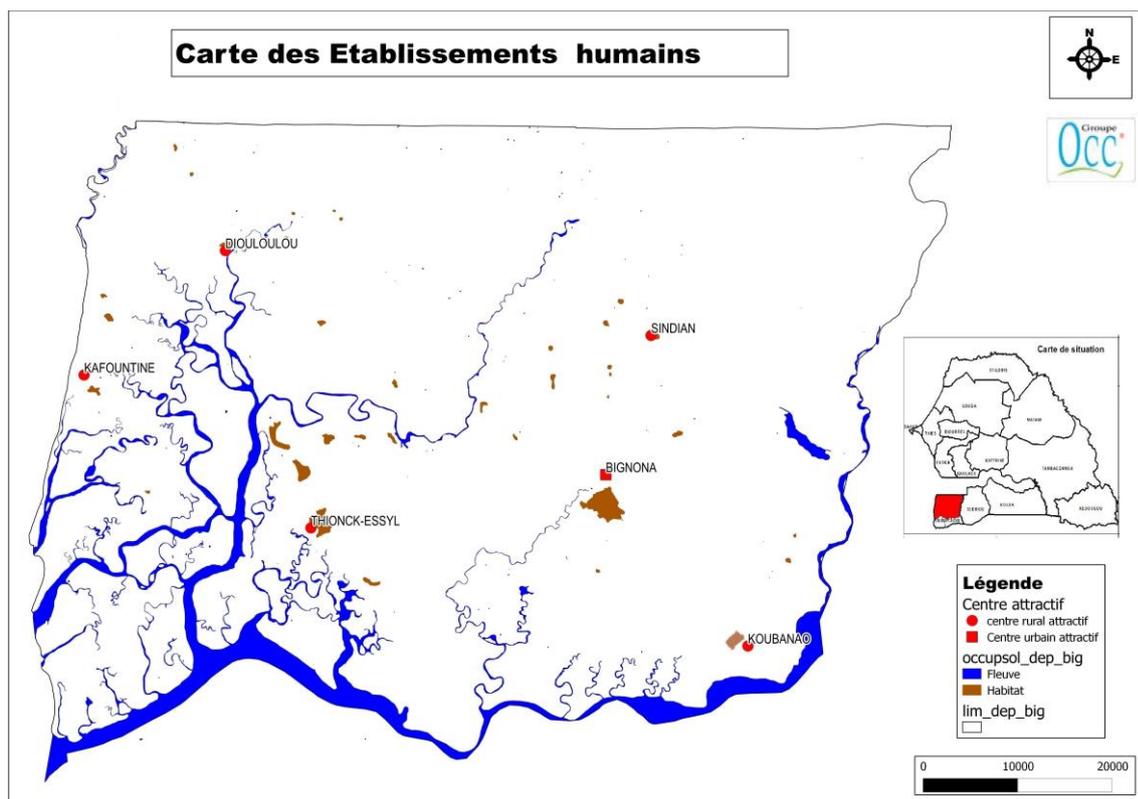
Ces zones de peuplement connaissent un accroissement démographique rapide accompagné par la mise en place d'infrastructures socio-économiques de base relativement adaptées.

Les marchés hebdomadaires pouvant être attribués à certains villages une fonction économique sont presque inexistantes. Ainsi on n'assiste pas à une réorganisation de l'espace rural autour de pôles économiques mais plutôt au tour de villages jouant quelques fonctions administratives.

Les villages à vocation touristique constituent également des leviers importants pour la promotion culturelle et économique du Département. On peut citer ici Kafountine, Abéné....

Par ailleurs, le Département abrite de nombreux établissements humains aux poids démographique importants. La zone du Yacoubel composé de Bignona ville et environ et structurée autour de la transgambienne a une population avoisinant les 50.000 habitants.

Il faut également signaler que le Département abrite de gros villages dont la population dépasse 2 500 habitants (Kagnobon, Sindian, Tendouck, Kafountine, Dianky, Oulampane, Koubanao, Balinghor, Abéné...).



Carte 8: disposition des Établissements humains

## 2.3.2 Disposition des Infrastructures Socio-économiques de base dans l'espace Départemental

Les infrastructures disponibles dans le Département sont constituées de : i) un réseau routier ; ii) des établissements de santé ; iii) des établissements scolaires ; iv) des aménagements hydroagricoles ; v) des quais de pêche ; vi) un réseau d'électricité ; vii) un réseau d'assainissement etc... :

### 2.3.2.1. Infrastructures de Transport

Nous pouvons noter que le Département de Bignona est accessible par voie terrestre et fluviomaritime. Toutefois en termes d'accessibilité interne, le Département il mériterait le bitumage de quelques axes stratégiques comme la boucle des Kalounayes, achèvement de la boucle du Boulouf, la piste de Sindian pour ne citer que ces axes.



### 2.3.2.2. Établissements de Santé

Le Département de Bignona compte trois (3) Centre de santé, seize (66) Postes de Santé auxquels on peut ajouter cinq (5) privés catholiques 276 777 habitants. Cf Tableau ci-dessous

Tableau 7: répartition des Établissements de Santé

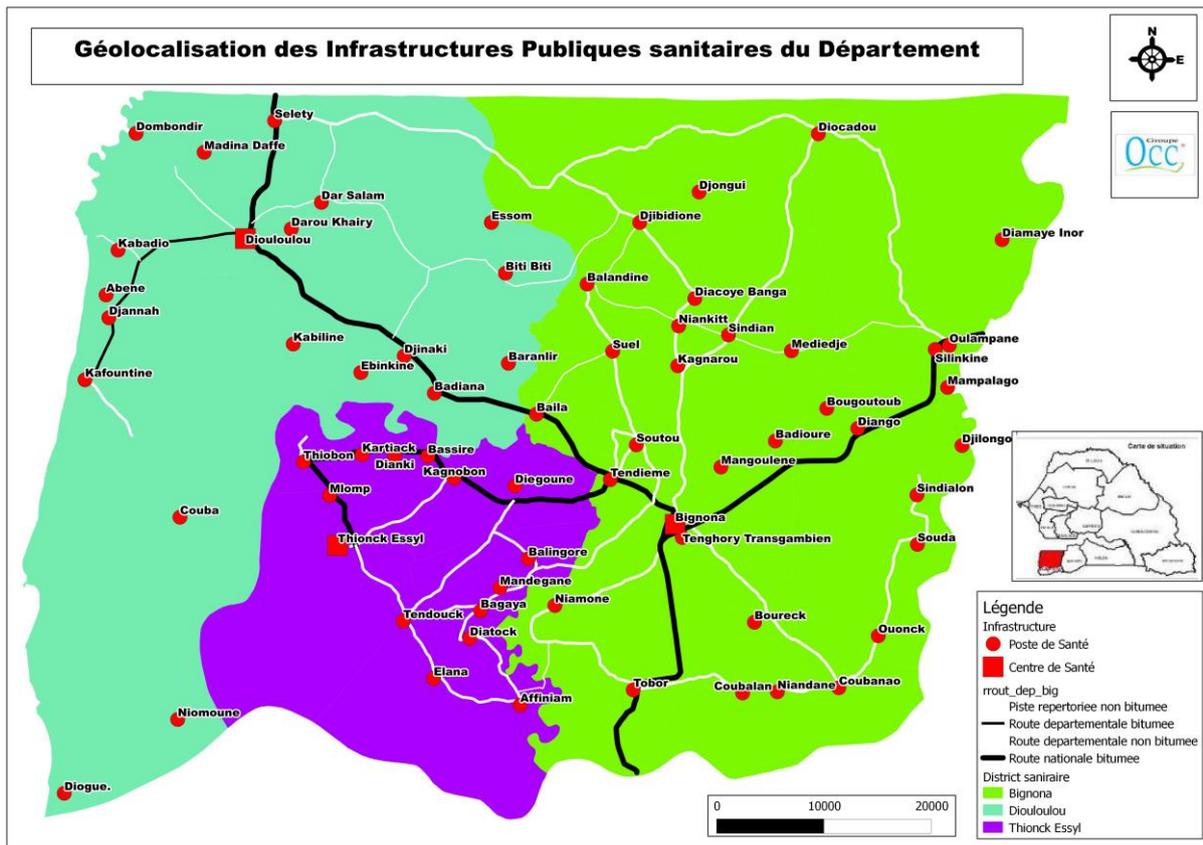
District	Communes concernées	poste de Santé	centre de santé	Population couverte	Médecin	Infirmiers	Sage-Femme
Bignona	9	34	1	144000	3	41	16
Diouloulou	3	18	1	87973	1	28	12
Thionck Essyl	7	14	1	44804	2	19	10
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>66</b>	<b>3</b>	<b>276777</b>	<b>6</b>	<b>88</b>	<b>38</b>

Nous constatons que le Département renferme en effectif de personnel de santé quatre-vingt-huit (88) Infirmiers d'État et trente-huit (38) Sages-Femmes d'État.

Au regard du tableau ci-après et des indicateurs de performance nationale et internationale, nous pouvons considérer que le Département de Bignona renferme un déficit en personnel au niveau des catégories Médecin et sage-femme d'Etat mais par ailleurs bien couvert en infirmiers d'Etat.

Tableau 8: Les Indicateurs de Performance

Catégories professionnelle	OMS	SENEGAL (atteinte en 2007)	Districts sanitaires (Atteinte en 2016)		
			Bignona	Thionck Essyl	Diouloulou
Un Médecin	10 000 hbts	11 000hbts	48000	22402	87973
Un infirmier	300 hbts	4 200hbts	3512,19512	2358,10526	3141,89286
Une sage-femme	300 Femmes en âge de reproduction (FAR)	4 000hbts (920 FAR)	9000	4480,4	7331,08333



Carte 10: Géolocalisation des Infrastructures publiques sanitaires

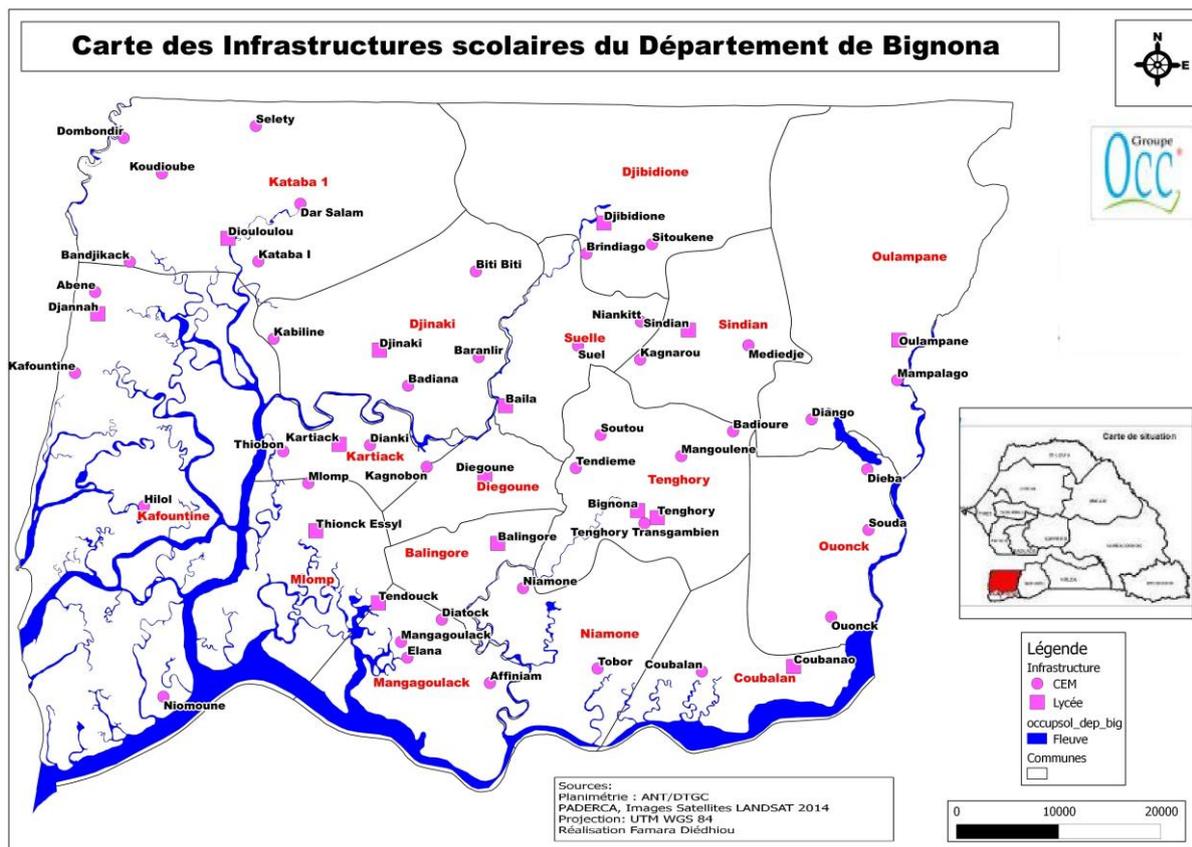
### 2.3.2.3. Établissements scolaires

Le Département de Bignona compte dans son ensemble 22 lycées dont 6 privés ; 8 Centres de Formation et 58 CEM dont 1 privé. Toutefois, nous notons une concentration de CEM dans les foyers de peuplement les plus importants du Département. La même tendance est constatée dans l'implantation de lycées.

Aussi, il faut noter par endroit la diminution des effectifs dans les classes au niveau CEM qui ne milite pas en la promotion systématique de lycées supplémentaires hormis les distances qui séparent les lycées existants de certains établissements humains.

Tableau 9: carte des Infrastructures scolaires

Arrondissement	Nombre de Communes	CEM	Lycées	Centre de Formation
Kataba1	3	17	2	3
Tendouck	5	13	5	1
Sindian	4	12	4 publics et 3 privés	2
Tenghory	4	10	2 publics et 2 privés	2
<b>Sous Total</b>	<b>16</b>	<b>52</b>	<b>13 publics et 5 privés</b>	<b>8</b>
Bignona		4 publics 1 privé	1 public et 1 privé	1 lycée agricole
TionckEssyl		1	1	
Diouloulou		1	1	
<b>Total Département</b>	<b>19</b>	<b>58</b>	<b>16 publics et 6 privés</b>	<b>8</b>



Carte 11: Géolocalisation des Infrastructures scolaires Publiques

Le Département semble bien fourni en infrastructures scolaires mais compte tenu des distances à parcourir, des communes comme Niamone et Ouonck auraient bien besoin de lycées.

### 2.3.2.4. Infrastructures d'assainissement

Hormis les quelques latrines modernes existant du fait de l'amélioration de l'habitat et des établissements publics, le Département de Bignona ne dispose pas encore d'un réseau d'assainissement adéquat. On peut cependant noter les efforts dans ce sens de l'ONG Accra dans la Commune de Bignona et de Tenghory.

### 2.3.2.5. Aménagements hydro agricoles

Beaucoup d'ouvrages hydro agricoles ont été réalisés dans le Département avec entre autres le PADERCA, le PIADESPC, le PISDEL, le Programme d'Urgence de Lutte Anti Sel (Etat/BCI), le PPDC, le ProPaix, le PAM, etc... Ces aménagements restent faibles comparés aux besoins d'Aménagement des innombrables vallées du Département. La réhabilitation du barrage d'Affiniam boosterait de manière substantielle la riziculture dans le Département de Bignona pour l'atteinte des objectifs de production à l'horizon 2017 du Président de la République.



**Photo 10 : Vallée complètement inondée en saison de pluies**



**Photo 11: Ouvrage de maîtrise de l'eau**

### **2.3.2.6. Infrastructures de pêche et d'élevage**

L'étude a identifié un (1) quai de pêche aménagé dans le village de Kafountine. Cependant il manque un équipement complémentaire dans le quai (entrepôts frigorifiques de stockage), de structures d'appui au secteur (unité de fabrication de glace) et d'équipements adéquats de séchage qui contribueraient à la gestion de l'environnement.

Les abattoirs font défaut dans l'ensemble du Département à l'exception de la Commune de Bignona, tout comme les fermes d'élevage en dehors de celle du Président de la Chambre de Commerce ( Mr EHEMBA) dans la Commune de Niamone. Ce qui fait dire que le secteur Elevage est très faiblement organisé dans le Département.

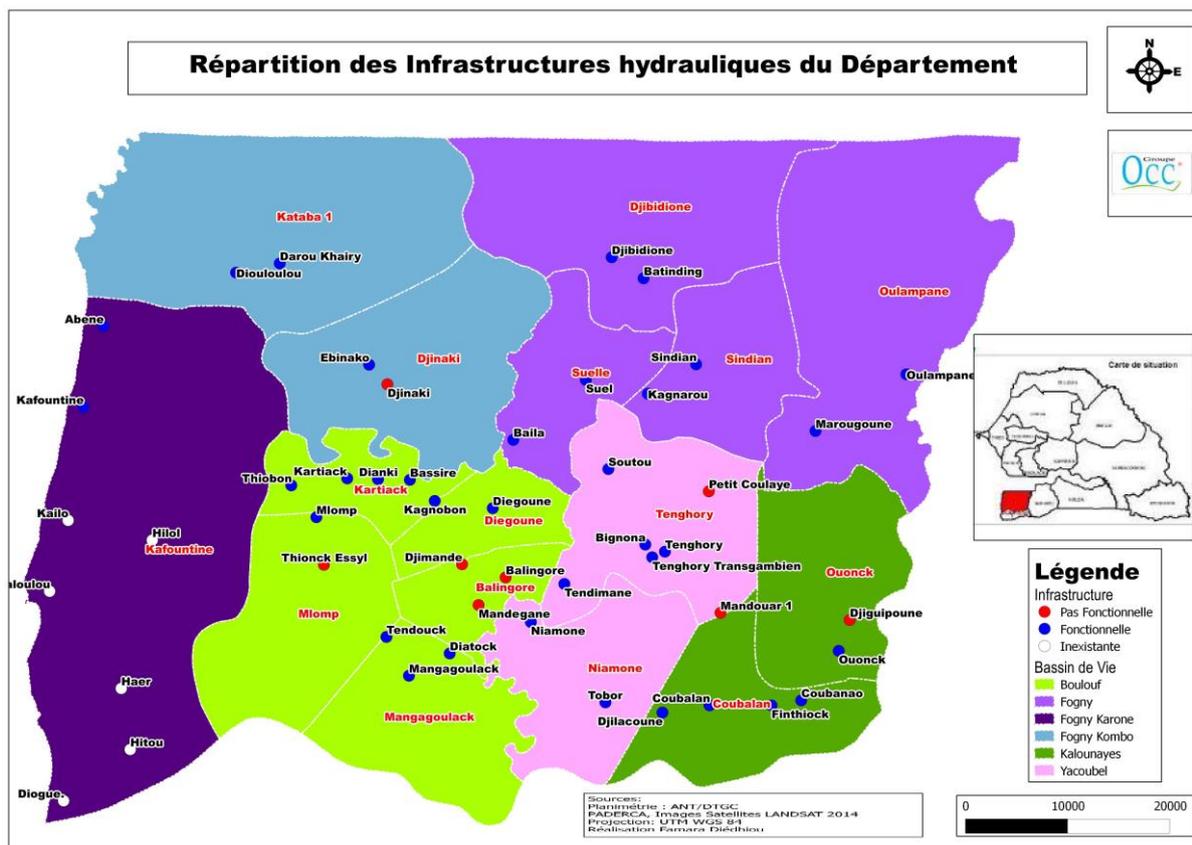
### **2.3.2.7. Réseau d'électricité**

Il apparaît dans l'analyse des données un faible accès à l'électricité en milieu rural. A cela s'ajoute une nette disparité entre les Arrondissement qui se traduit par un taux d'accès de 76% à Tendouck contre 5% dans le Sindian qui compte beaucoup plus d'établissements humains que partout ailleurs dans le Département. On peut aussi constater que la commune de Djibidione n'a pas du tout accès à l'électricité. Le tableau ci-dessous illustre la répartition par Arrondissement et par Commune les localités ayant accès à l'électricité.

Arrondissements	Communes	Nombre total de villages	Nombre de villages Électrifiés	Ratio en %
Sindian	Sindian	19	1	5
	Oulampane	48	4	8
	Suelle	16	3	18
	Djibidione	59	0	0
	<b>Total Arrondissement</b>	<b>142</b>	<b>8</b>	<b>5%</b>
Tendouck	Mlomp	2	1	50%
	Kartiack	4	4	100%
	Diégoune	3	3	100%
	Balingor	3	3	100%
	Mangagoulack	9	5	55%
	<b>Total Arrondissement</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>76%</b>
Tenghory	Niamone	11	3	27%
	Coubalan	11	9	81%
	Ouonck	24	1	4%
	Tenghory	34	7	20%
	<b>Total Arrondissement</b>	<b>78</b>	<b>22</b>	<b>28%</b>
Kataba1	Kafountine	19	4	21%
	Kataba1	35	7 et 8 en projet	20%
	Djinaky	25	5	20%
	<b>Total Arrondissement</b>	<b>79</b>	<b>16</b>	<b>20%</b>
Total Département		320	62	
Ratio Département				19,375

### 2.3.2.8. Infrastructures hydrauliques

Nous pouvons constater, au regard de la carte ci-après une faible couverture du Département en infrastructures fonctionnelles d'accès à l'eau potable en plus des déséquilibres qui s'y opèrent entre Commune voire même à l'intérieur des Communes comme Kafountine et ses îles. Il faut penser un système d'approvisionnement des îles et une amélioration de l'approvisionnement des zones situées le long de la frontière nonobstant les questions relatives à l'insécurité. La faible performance des ex ASUFOR ne contribue pas à améliorer la situation.



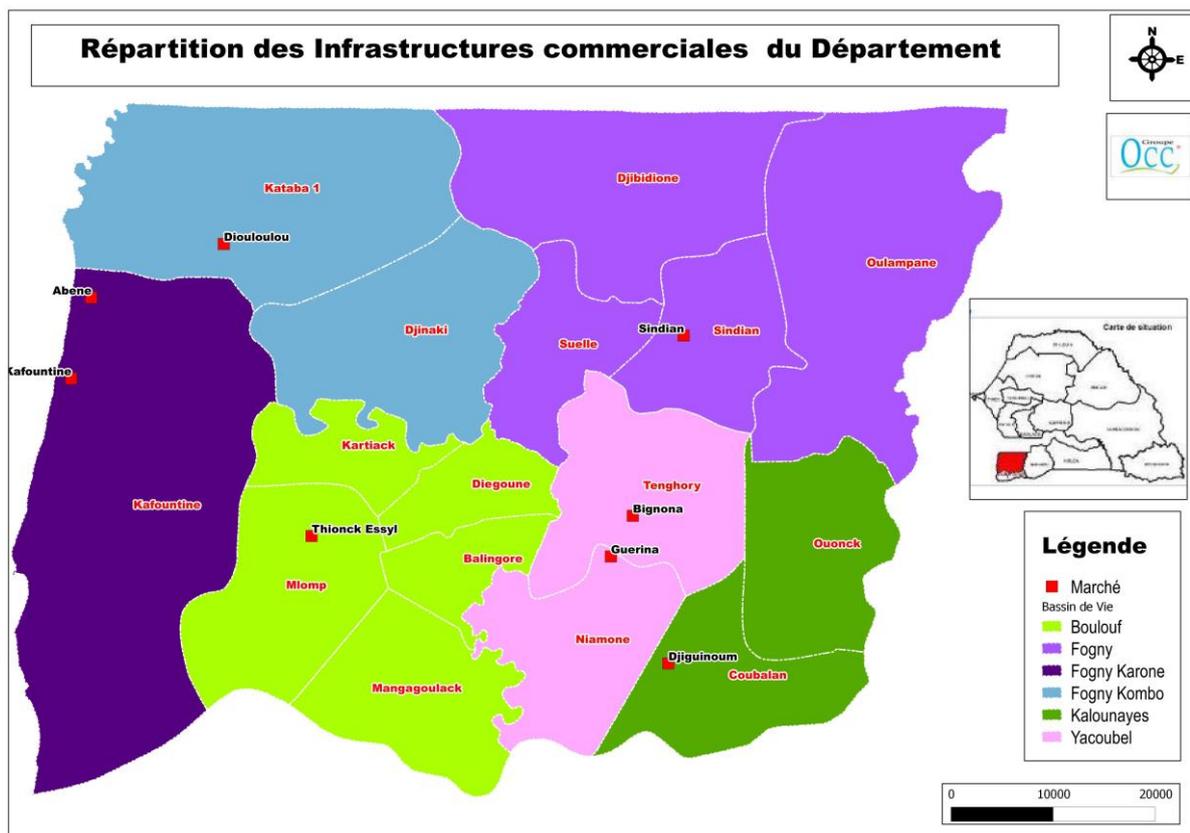
Carte 12: Géolocalisation des Infrastructures hydrauliques

### 2.3.2.9. Infrastructures de technologies d'information et de communication

Les télécommunications ont connu une très nette amélioration grâce à l'automatisation du réseau et à l'avènement de la téléphonie mobile, mais les besoins en la matière sont encore insuffisamment couverts par les antennes de réseaux GSM. Les trois opérateurs qui sont ORANGE, TIGO et EXPRESSO sont représentés dans le Département mais avec souvent une mauvaise qualité de couverture car les antennes n'existent pas en profondeur et dans ces zones on est souvent en roaming du fait de la proximité des opérateurs gambiens.

### 2.3.2.10. Infrastructures et Équipements d'appui au secteur Commerce

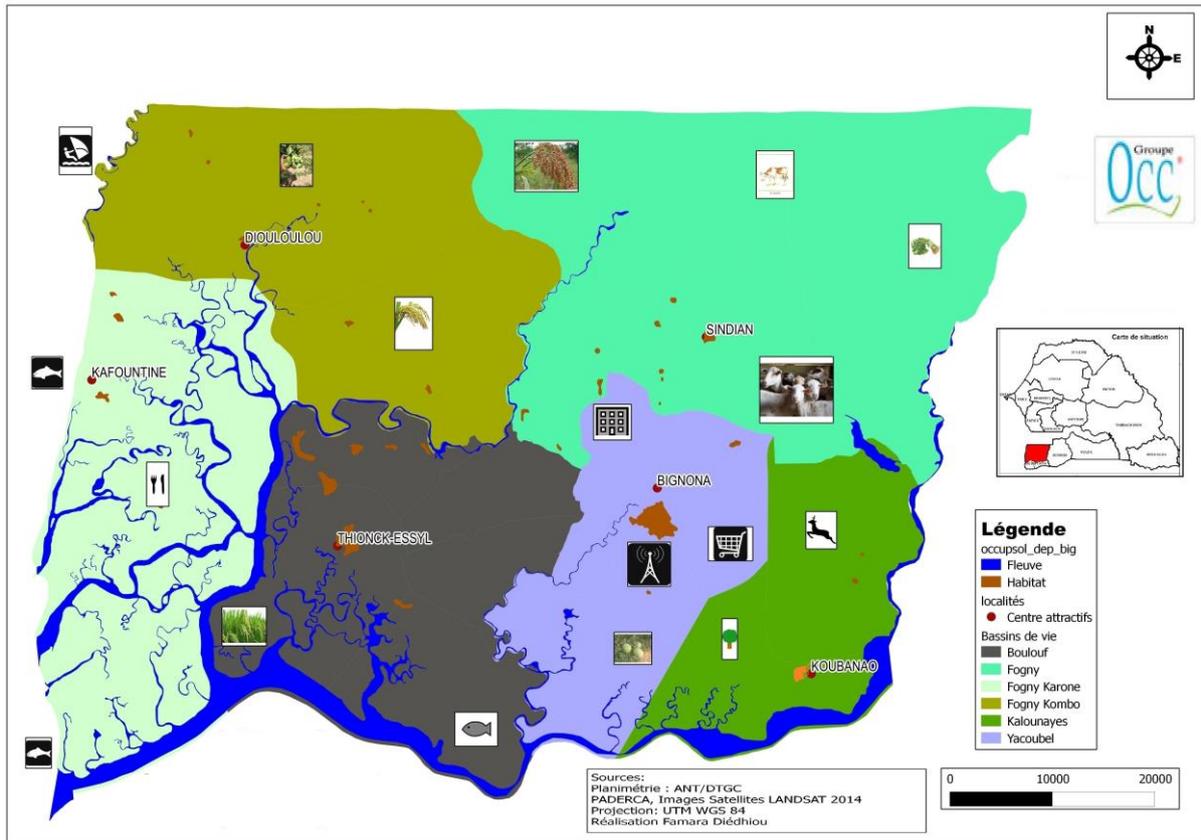
Le Département de Bignona renferme seulement 8 marchés qui sont situés dans les principaux centres d'affaires plus ou moins dynamiques au niveau des Communes de Bignona, Thionck Essyl, Diouloulou, Kafountine, Djiguinoum (Marché transfrontalier à bétail et à céréales). Il existe en outre des boutiques, magasins et épiceries disséminées partout dans le Département en fonction des zones et foyers de peuplement, offrant ainsi des services de proximité en termes d'accès aux produits alimentaires et divers, divers matériels d'équipement, etc. pour les populations.



Carte 13: Géolocalisation des Infrastructures commerciales

### 2.3.3 Disposition des activités économiques dans l'espace Départemental

La situation socio-économique du Département de Bignona est le reflet du faible dynamisme des activités économiques et des investissements réalisés dans les domaines productifs. Les secteurs économiques les plus saillants du Département se caractérisent par de moyennes performances économiques. Cette situation relève en partie de modes peu rationnels d'exploitation des ressources et du retard accusé dans les investissements structurants (infrastructures et équipements, routes et pistes de production...).



Carte 14: disposition organisationnelle des Activités économiques

En outre, l'économie Départementale aura besoin, pour sa promotion, de ressources humaines bien accompagnées, d'un recadrage des investissements vers les secteurs productifs susceptibles de créer des emplois et de la valeur ajoutée, avec comme secteur moteur l'agro-industrie pour la valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales, dans l'esprit de la LOASP.

Les activités économiques du Département de Bignona sont dominées essentiellement par l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le commerce et rare l'exploitation forestière dans la forêt des Kalounaye. Ces domaines occupent la quasi-totalité de la population active. Toutefois des contraintes sont liées à la dégradation très avancée des ressources naturelles (sol et couvert végétal), à l'enclavement de certaines zones de grande production, à la non maîtrise de l'eau, à la faible utilisation des intrants agricoles, à la vétusté du matériel agricole, à la gestion peu judicieuse du cheptel et aux faibles mesures promotionnelles de ces activités dues à leur caractère informel pour l'essentiel. Ce qui limite la performance de ces activités.

L'agriculture occupe la majeure partie du territoire Départemental et constitue la base de son économie. Le secteur agricole emploie près de 50% de la population active et est le principal levier pour le développement des secteurs artisanal et industriel. L'espace agricole est dominé par la culture de l'arachide, du riz et du mil sur la majeure partie de l'espace Départemental. Le faible niveau de mécanisation ne favorise pas le développement de l'agrobusiness et une exploitation optimale de l'espace cultivable.

Le sous-secteur spécifique de l'élevage constitue un maillon essentiel de l'économie, à travers la satisfaction des besoins alimentaires en produits carnés et laitiers des populations rurales et urbaines mais demeure très peu organisé pour servir de levier de développement du Départemental. Les bonnes pratiques modernes telles que l'insémination sont peu réalisées en dehors de la ferme de Tobor de Mr Ehemba. L'élevage reste encore extensif et de type traditionnel avec des considérations anthropologiques du capital bétail.

Les produits de la pêche jouent un rôle primordial dans l'alimentation des populations, surtout en protéines d'origine animale. Globalement, l'activité de pêche reste caractérisée par la prééminence de la pêche artisanale qui assure 80% de la production totale et est pratiquée dans la zone de Kafountine et celle du Blouf. Les acteurs du secteur sont souvent confrontés à la raréfaction des produits due à une sur exploitation de la pêche industrielle. Il faut noter que la population qui s'y active est généralement du reste du Sénégal et de la sous-région (Ghana) ce qui rend les produits parfois très chers car non disponibles du fait des mouvements migratoires de ces acteurs.

Le tissu industriel Départemental est encore insignifiant malgré tout le potentiel en approvisionnement en matières premières dont regorge le Département pour une Industrie de transformation.

L'artisanat est dynamique et se développe progressivement, mais les affaires restent de petites tailles, sous équipées et avec des acteurs peu qualifiés. Toutefois, malgré son caractère totalement informel et plombé par les effets collatéraux de la crise sans précédent qui mine le tourisme Départemental, le secteur fait vivre une importante frange de la population Départementale et en cela il mérite une véritable structuration. Tous les trois types d'artisanat (l'artisanat de production, de service et d'art) sont réalisés à travers le Département.

Le secteur du commerce est très dynamique dans le Département de Bignona. Il se porte assez bien mais handicapé par un manque de réseau de marchés hebdomadaires. L'activité commerciale a d'abord pour objet la vente des produits de première nécessité, surtout alimentaires et les matériaux de construction. Mais il faut reconnaître que la faiblesse du réseau de transport, les difficultés d'accès au crédit, constituent des contraintes au rayonnement de ce secteur en ce sens qu'il amoindrit le dynamisme du réseau de distribution. D'autres activités de services nées des nouvelles technologies (cyber café, services de bureautique, la monétique, les solutions de téléphonie mobile) émergent et occupent une bonne partie des jeunes surtout loin des grands centres urbains où le cyber café demeure le rare moyen d'accès aux TIC.

Le Département de Bignona est réputé être un Département à vocation culturelle avec des manifestations culturelles et artistiques majeures (Festivals d'Abéné, les danses de masques des kalounayes, les cérémonies de Bukut, Groupe le Fogny etc.). La faiblesse des moyens investis et l'absence de relève au niveau des acteurs culturels constituent les principales entraves à un développement consolidé du secteur culturel. Ce secteur doit être organisé de manière à servir de levier pour une relance du secteur touristique Départemental.

### **2.3.4 Analyse de l'équilibre dans la disposition des différents usages dans l'espace Départemental**

Au regard des trois niveaux d'analyse que sont : i) la mise en situation du département ; ii) la population, la démographie et le capital humain ; iii) gestion de l'occupation de l'espace, les principaux enseignements à retenir sont structurés dans la matrice AFOM ci-après.

<b>Atouts</b>	<b>Environnementaux :</b> <b>Importante pluviométrie :</b> isohyètes 900 - 1300 ; <b>Disponibilités forestières quasi inexploitées ;</b> Fertilité des terres : <b>Disponibilité de l'assiette foncière pour l'habitat :</b> 14% de la superficie	<b>Faiblesses</b>	<b>Environnementales</b> Insuffisance dans l'utilisation de l'assiette foncière pour l'habitat : 0,55% de la superficie
	Dividende démographique : <b>Importance de la tranche de la population en âge de travail :</b> 56% entre 15 et 65 ans Important capital d'infrastructures scolaires et sanitaires : Existence de dynamiques associatives à la fois villageoises, inters villageois et départementales		Démographiques : Extraversion des dynamiques associatives : dépendance vis-à-vis de l'extérieur ; Expatriation des bras valides : vieillissement des populations restées au village ;
	Gestion de l'espace : <b>Existence d'un embryon d'organisation :</b> de commissions domaniales et de planification au sein des collectivités locales ; Existence d'une initiative de protection d'espèces rares (réserve ornithologique de kalissai, aire marine protégée d'Abéné, aire communautaire protégée de Mangagoulack)		Gestion de l'espace : Déséquilibre dans la répartition des infrastructures dans l'espace départemental Déficit d'infrastructures dans certains secteurs (sports, assainissement, loisirs, pêche, industrie commerce, etc. Absence d'outil de gestion de l'espace tels que les plans d'aménagement forestier, plans d'urbanisme, POAS, plan directeur d'assainissement, etc.
<b>Opportunités</b>	Environnementaux : <b>Ouverture sur la mer :</b> façade maritime de 69 km ; Conventions internationales relatives à la gestion de l'environnement (crédit Carbone, fonds verts, etc.	<b>Menaces</b>	Environnementales Salinisation des sols (notamment dans les bas-fonds et les mangroves) Erosion côtière ; Variations climatiques ; Pertes progressives de la biodiversité ; Transgression de la réglementation en matière de préservation des ressources (déforestation clandestine abusive)
	Dividende démographique		Démographiques
	Gestion de l'espace : Décentralisation : acte 3, responsabilisation des collectivités locales ; augmentation des ressources des collectivités locales ; déconcentration (présence de services techniques)		Gestion de l'espace : Déficit d'appui de l'Etat central en matière de formulation d'outils de gestion ; Spéculation foncière dans la Commune de Diembéring ;

### 3. Deuxième partie : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU DEPARTEMENT

L'évolution récente du contexte de décentralisation implique un changement de paradigmes dans la manière de concevoir et de mettre en œuvre les politiques locales d'aménagement et de développement territorial. Aussi, le Département en tant que collectivité locale se retrouve-t-il au centre de ce changement de paradigmes. A ce titre, il se doit de porter un projet de territoire qui suppose une transformation et/ou une adaptation de l'espace concerné (périmètre strict du projet mais aussi territoire d'impact du projet). La conception de ce projet de territoire doit identifier de façon on ne peut plus précise les problèmes d'aménagement de territoire, les contraintes y relatives, notamment celles liées au foncier, d'une part et décliner des solutions adaptées, d'autre part. La problématique du foncier, en tant que support de toutes les actions d'aménagement et de développement territorial se retrouve indissociable du projet de territoire. Elle devient ainsi le déterminant principal qui guide la formulation des objectifs, donne du sens aux modes d'intervention retenus aux outils de gestion du territoire, et qui sous-tend la mobilisation des moyens nécessaires.

Quels que soient les enjeux stratégiques et opérationnels qui fondent une politique d'aménagement et de développement territorial, la recherche de la cohérence entre ses objectifs et ses moyens est compliquée par le caractère ambivalent du foncier. Car, très souvent, celui-ci est considéré comme rare, alors que les terrains existent. Cette ambivalence est au cœur du jeu des différents acteurs (élus et responsables locaux, professionnels, aménageurs, propriétaires, etc.) : « Qui doit intervenir ? Pourquoi et où ? À quel prix ? Comment, avec quels outils ?

En effet, à la différence d'autres biens, le foncier est une ressource parfaitement quantifiable : le stock de foncier d'un territoire est constitué par l'ensemble de ses terres. Il s'agit d'un patrimoine commun qui, au-delà de ses qualités physiques, se définit par son usage, ses valeurs économiques, sociales, environnementales, son statut (propriété, cadre juridique auquel il obéit) et les transformations que ces critères subissent.

Ainsi, la maîtrise du foncier doit permettre de gérer « *l'équilibre foncier d'un territoire* » et d'éviter des conflits d'intérêts, d'usage, de propriétés dommageables au développement harmonieux du territoire et à la qualité du cadre de vie des habitants. Les choix faits par les collectivités doivent évidemment rester en cohérence avec les politiques supra-locales d'aménagement du territoire, environnementales, agricoles et forestières. Ils ne doivent pas, par exemple, avoir pour conséquence la disparition, à un rythme encore plus important qu'aujourd'hui, des meilleures terres agricoles.

Le nombre important des zones d'activité et leur dispersion géographique procèdent d'une logique d'opportunité que chaque commune engage en vue de créer des emplois et d'obtenir de la taxe, induisant une certaine compétition entre les territoires. La prise en compte des intérêts communaux dans une stratégie jouant sur les solidarités intercommunales permet de mieux irriguer le tissu économique sur l'espace.

### 3.1 Chapitre 4 : VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

---

#### 3.1.1 DEFIS/ENJEUX pour l'Aménagement et le Développement Territorial de Bignona

Le faible niveau d'urbanisation, l'insuffisance d'aménagement des zones de peuplement et l'inégale répartition de la population sur le territoire Départemental, nécessitent la mise en œuvre des stratégies suivantes :

- Renforcer la dotation des Communes en services sociaux de base et promouvoir le développement de leurs activités économiques ;
- Favoriser le développement des centres ruraux attractifs et émergents en renforçant leur offre en services de qualité
- Faciliter la circulation et les échanges entre centres urbains et zones de production : renforcer les relations villes-campagnes ;
- Favoriser une armature urbaine capable d'assurer un meilleur maillage du territoire Départemental, c'est en cela que l'opérationnalisation de la plateforme logistique de Bignona est d'une importance capitale.

#### 3.1.2 VISION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE BIGNONA

***Faire du Département de Bignona un pôle socioéconomique émergent axé sur la valorisation de ses ressources et ouvert sur l'extérieur.***

- ✚ *Cette vision permettra au Département de Bignona d'être un véritable pôle économique carrefour sous régional, à travers le développement d'une forte économie axée sur la valorisation d'un important potentiel en ressources naturelles (potentiel agricole, forestier et fluviomaritime), sous-tendu par une accessibilité par voies fluviomaritime (port en eau profonde à kafountine et cabotage fluvial pour les îles), terrestre (réseau routier densifié) et aérienne (avec l'aéroport international de Tobor). Ceci se fera également travers la valorisation du capital humain capable de traduire cette vision en facteurs de développement harmonieux et durable du Territoire départemental à l'horizon 2035.)*

### 3.1.3 OBJECTIFS D'AMENAGEMENT RETENUS POUR LE DEPARTEMENT

Sur la base du bilan diagnostic et du scénario de Développement Durable et Harmonieux, des objectifs d'aménagement sont définis et déclinés en axes d'aménagement afin d'atteindre le futur souhaité.

Les objectifs d'aménagement retenus revêtent un caractère assez général tout en indiquant de manière claire un changement souhaité. Ils visent :

- La prise en charge de la problématique de l'espace dans le développement économique et social du Département ;
- Le développement concerté, viable et harmonieux de toutes les parties du Département ;
- Une meilleure articulation des différents espaces et établissements humains du Département ;
- Une meilleure viabilisation et attractivité des collectivités locales.

#### 3.1.3.1 Rationaliser l'occupation de l'espace

Le Département de Bignona se singularise par le fait qu'il abrite la majorité des plus gros villages de la Région de Ziguinchor et par un niveau élevé de fonctionnalité de ses établissements humains. L'extrême émiettement de l'habitat, dans les Arrondissements de Kataba<sup>1</sup> et de Sindian, pose ici un réel problème d'Aménagement du Territoire si l'on sait qu'il devient difficile de mettre partout des services sociaux de base.

En plus de cela, il est noté un grand déséquilibre dans l'occupation de l'espace Départemental par la population et dans la répartition des infrastructures et équipements dans le même espace.

Il est apparu que très peu de collectivités locales du Département disposent à l'heure actuelle d'outils de gestion spatiale leur permettant de réaliser un bon ordonnancement de leurs espaces respectifs pour une meilleure cohabitation des activités, même si des PLD et des PIC existent déjà.

Par ailleurs, certaines zones spécifiques (notamment la zone des palmiers, Kafountine, la zone du fogny...) méritent un aménagement particulier afin d'organiser l'occupation, l'utilisation et la mise en valeur rationnelles des ressources et potentialités disponibles. Dans ce cadre il nous faudra prévoir des Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement pour chaque zone spécifique et dont les potentialités sont reconnues et acceptées par tous.

Cette situation appelle :

- la prise de mesures hardies allant dans le sens d'un regroupement de certains établissements humains d'une part et de la confection d'outils de gestion spatiale d'autre part, de manière à disposer d'entités viables susceptibles d'accueillir les infrastructures sociales de base polarisantes ;
- la rationalisation de la gestion du cheptel ;
- l'organisation rationnelle de zones d'aménagement spécifiques ;
- le renforcement du partenariat entre les collectivités locales.

Cet important objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre d'axes d'aménagement qui seront passés en revue après les objectifs.

### 3.1.3.2 Développer l'intégration Départementale, régionale et sous régionale

L'approche diagnostic a permis non seulement de mettre en relief la faiblesse des infrastructures notamment de communication (réseau routier surtout) mais en plus de révéler le caractère déséquilibré de leur répartition. Cette situation justifie la faible intégration intra Départementale. Le rôle carrefour que doit jouer Bignona dans l'Espace sous régionale sur l'axe Banjul-Bignona-Bissau n'est pas encore ressenti.

En effet, l'enclavement qui est le lot de beaucoup de zones de production au niveau du Département (zone des palmiers, les zones frontalières avec la République sœur de Gambie et la zone du Fogny) fait que ces zones s'intègrent difficilement à l'ensemble Départemental.

Par ailleurs, la faible articulation des établissements humains du Département ne favorise guère une mise en valeur complémentaire des différents espaces économiques.

Egalement, la faiblesse des systèmes de communication de manière générale ne participe pas à une meilleure interaction entre les différentes unités spatiales du Département (Bassins de vie).

Il faut cependant noter que la vision du développement du Département de Bignona, dans une optique de développement viable, s'articule autour des éléments suivants :

- la structuration de l'espace urbain et des programmes d'actions cohérentes, adaptées car partagées pour le mieux-être des populations ;
- la préservation des ressources naturelles et leur mise en valeur ;
- l'appui technique et financier à la structuration, modernisation et diversification des secteurs économiques ;
- le développement des infrastructures structurantes en support au développement socioéconomique, notamment en rendant fonctionnel la plateforme logistique de Bignona et des points de collectes secondaires dans les zones de production .

Le concept d'organisation spatiale vise donc à asseoir les bases du développement du Département axé sur sa capacité à identifier et améliorer ses potentialités, tout en tenant compte de la particularité des écosystèmes à la fois, spécifiques, riches et fragiles.

Cet objectif a aussi été proposé pour pallier le manque d'intégration de l'espace Départemental. Il sera atteint grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre d'axes d'aménagement.

### **3.1.3.3 Gérer les ressources naturelles et l'environnement de façon durable**

Le bilan diagnostic a révélé pour le Département :

- Un couvert végétal très dégradé ;
- Des sols appréciés et bénéficiant de très peu d'investissement ;
- Une pluviométrie appréciée et irrégulière ;
- Une avancée saline compromettant l'Agriculture au niveau des rizières et la qualité des eaux de puits ;
- Un maillage très peu judicieux des ouvrages hydrauliques qui laisse en rade de nombreux établissements humains.

L'analyse situationnelle a conduit à proposer la gestion optimale des ressources naturelles et de l'environnement comme un objectif majeur d'aménagement. L'atteinte de cet objectif passera par le choix d'axes d'aménagement pertinents qui seront explicités plus tard.

### **3.1.3.4 Favoriser la compétitivité des secteurs économiques du Département**

Dans le cadre du Scénario de développement harmonieux et durable à l'horizon 2035 contenu dans le PSE, l'option retenue pour développer le secteur rural consiste en la relance de la production par le développement de l'exploitation optimale des ressources.

Les secteurs économiques les plus saillants (agriculture, élevage, pêche, eaux et forêts etc.) se caractérisent par leur faible performance économique. Cette situation relève en partie de la péjoration climatique, de modes d'exploitation des ressources quelque peu rationnelles. Compte tenu de leur importance pour l'économie Départementale, leur redynamisation, c'est à dire l'accroissement de leur performance les rendra plus compétitifs au niveau national voir international. La promotion de la compétitivité des secteurs économiques du Département nécessitera un renforcement des capacités techniques et financières des producteurs.

Par ailleurs, le Département de Bignona demeure une zone Agricole et d'élevage par excellence. Cependant une politique volontariste tarde encore à être orientée vers des investissements productifs susceptibles de placer le Département dans une dynamique de développement viable.

Enfin les ressources et potentialités du Département, minières, culturelles et touristiques entre autres, tardent encore à être exploitées et valorisées au mieux.

L'analyse de la situation que voilà justifie le choix de l'objectif ci-dessus. Il sera décliné en axes d'aménagement qui concourront à son atteinte.

### **3.1.3.5 Améliorer les capacités des collectivités locales**

Le bilan diagnostic a révélé de multiples difficultés liées à la bonne gestion des collectivités locales du Département, notamment la faiblesse des ressources humaines et l'analphabétisme de beaucoup d'élus, l'insuffisance des moyens financiers et la faible appropriation des compétences transférées. En plus, on a noté un déficit de communication et une faible participation des conseillers au fonctionnement des commissions techniques en raison de leurs faibles capacités techniques, entre autres. Le conseil Départemental qui en est à ses débuts de fonctionnement doit mettre l'accent sur la formation des élus et une forte communication envers les populations.

Par ailleurs, la commune de Bignona, ayant épuisé son assiette foncière, commence à avoir des problèmes pour ses politiques d'investissements.

Pour inverser ces tendances mises en exergue, des axes d'aménagement ont été choisis et seront présentés dans la partie suivante.

## **3.1.4 AXES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS**

### **3.1.4.1 Axes en rapport avec l'Objectif n° 1 : Rationaliser l'occupation de l'espace**

L'Etat, les collectivités locales et les acteurs au développement devront d'ici l'horizon 2035 mettre l'accent sur les axes d'aménagement suivants:

1. Création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) entre collectivités locales pour faciliter l'accès à un habitat social décent, en particulier entre les communes de Bignona, Tenghory et Niamone ;
2. Elaboration d'instruments de gestion spatiale (PDU, SDAU, POAS, Schéma directeur/Plan Directeur des zones d'aménagement spécifique) ;
3. Promotion de la synergie inter villageoise à travers des projets structurants;
4. Développement du marketing territorial;
5. Accès équitable aux infrastructures et services sociaux de base.

### **3.1.4.2 Axes en rapport avec l'Objectif n° 2 : Développer l'intégration Départementale, régionale et sous régionale**

Il passe par la mise en œuvre des axes suivants :

1. Amélioration des systèmes de communication ;
2. Mise en place des pôles de développement attractifs, compétitifs et des villes secondaires stratégiques;
3. Rendre fonctionnel la Plateforme de Bignona et créer des centres secondaires de groupage dans les zones de grande production (Blouf, Kalounaye, Diouloulou)

4. Réduction des disparités intra Départementales ;
5. Renforcement de la prise en charge des groupes vulnérables ;
6. Relance du dispositif des marchés hebdomadaires.
7. Redynamisation des cadres de concertation ;
8. Opérationnalisation des GIC dans le cadre de l'intercommunalité;
9. Relancer les projets de création d'aéroport à Tobor et de port à Kafountine.

#### **3.1.4.3 Axes en rapport avec l'Objectif n° 3 : Gérer les ressources naturelles et l'environnement de façon durable**

Cet objectif a été décliné en axes d'aménagement que sont :

1. Protection adaptée des écosystèmes ;
2. Gestion rationnelle et durable des ressources forestières (Aménagements participatifs des forêts)
3. Protection et Restauration de la qualité des sols ;
4. Amélioration des systèmes de gestion du cadre de vie (déchets, eaux usées et pluviales, autres pollutions) ;
5. Protection et régénération des ressources halieutiques (aires marines protégées, aquaculture, récifs artificiels, aires communautaires protégées) ;

#### **3.1.4.4 Axes en rapport avec l'Objectif n° 4 : Favoriser la compétitivité des secteurs économiques du Département**

Sont associés les axes d'aménagement suivants :

1. Mise en place d'un environnement (fiscal, épargne, disponibilité en terre, domaines industriels) favorable à l'investissement ;
2. Mobilisation, organisation et orientation des transferts financiers des émigrés vers les secteurs productifs ;
3. Mise en place de politiques promotionnelles de labels produits et services du Département;
4. Transformation des produits locaux;
5. Renforcement des secteurs d'appui à la production (transport, mécanisation, stockage/conservation, hydraulique, commercialisation, énergie, télécommunication...);
6. Renforcement des capacités des producteurs et des structures d'encadrement;
7. Intensification et modernisation de l'agriculture et de l'élevage;
8. Réhabilitation et valorisation des potentialités culturelles, touristiques, et artisanales du Département avec entre autres l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement de zones touristiques et qui tienne compte du potentiel écotouristique du Département. La mise en œuvre de la « Stratégie du développement durable du tourisme en Casamance » initiée par les pouvoirs publics à travers le Ministère du Tourisme est une opportunité à saisir par les différents acteurs locaux. ;
9. Rationalisation, modernisation de la Pêche et des activités connexes ;

## 10. Exploitation rationnelle et valorisation des ressources minières

### **3.1.4.5 Axes en rapport avec l'Objectif n ° 5 : Améliorer les capacités des collectivités locales**

Les axes d'aménagement retenus sont :

1. Renforcement des capacités techniques des acteurs et élus locaux ;
2. Renforcement des capacités financières des collectivités locales ;
3. Renforcement de la bonne gouvernance locale ;
4. Promotion de la coopération décentralisée et du partenariat entre collectivités locales ;
5. Renforcement de l'administration locale.

## 3.2 Chapitre 5 : MAITRISE DU CAPITAL HUMAIN POUR UN OPTIMUM DEMOGRAPHIQUE DE DEVELOPPEMENT

---

### 3.2.1 Pour une offre pertinente de services d'éducation et de formation professionnelle et technique

Pour lever les contraintes et améliorer le secteur de l'éducation et de la formation, les actions ci-après s'imposent :

- ✓ améliorer l'environnement scolaire (électrification, équipements sanitaires, médiathèques, bibliothèques, eau potable, etc.) ;
- ✓ faire démarrer les cours dès le mois d'octobre contribuerait à l'amélioration du quantum horaire.
- ✓ octroyer des appuis aux élèves en situation de vulnérabilité ;
- ✓ réhabiliter ou construire de nouveaux locaux avec clôture pour l'inspection Départementale.
- ✓ Création et construction de nouveaux lycées dans le seul souci de réduire les distances parcourues par certains élèves avec toutes les contraintes sociales que cela implique.

### 3.2.2 Pour une offre pertinente de services de santé

Alors pour une offre pertinente de services de santé, il faut entre autres :

- Une dotation d'ambulances médicalisées pour les évacuations sanitaires
- Une meilleure dotation en énergie aux structures de santé
- Un renforcement des équipements des structures de santé
- Un renforcement des structures de santé par de nouveaux établissements pour un meilleur maillage territorial
- Une formation ou affectation de personnels qualifiés dans les zones reculées
- Une facilitation de l'accès aux médicaments
- Sensibiliser sur la CMU et toute autre prise en charge favorisée par les pouvoirs publique (Plan sesame, carte d'accès...)

### 3.2.3 Pour une protection sociale accrue des populations

La protection sociale dans le Département de Bignona doit pour être plus ressenti se baser sur :

- Un suivi des créations et structuration des mutuelles de Santé au niveau de chaque commune
- Une participation à l'adhésion des familles les plus vulnérables aux seins des mutuelles de santé et une réalisation de dotations spécifiques dans le cadre de la couverture maladie universelle
- Un financement d'opérations de prévention communautaire
- Une structuration et l'accompagnement d'un réseau d'appui communautaire dans chaque zone ; un renforcement des moyens techniques et financiers du Service Départemental d'action sociale et du Centre de réinsertion sociale
- Une implantation d'un véritable centre d'action sociale dans le Département
- Un appui à la mise en œuvre des programmes nationaux et Départementaux d'action sociale
- Une élaboration d'un projet social de territoire avec chaque zone (identification personnes vulnérables, relais sociaux)
- Une animation d'un centre d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

- Une nécessité de faire une extension du village des lépreux et de construire des habitations sociales.

### **3.2.4 Pour un accès adéquat aux autres services socioéconomiques (eau potable, électricité, lieu de commerce, etc.)**

En ce qui concerne le commerce, le Département de Bignona dispose de nombreux atouts. Il dispose de petits marchés çà et là qui permettent d'écouler les produits. Le Département dispose aussi d'énormes richesses en fruits et produits locaux.

Il urge tout de même pour une meilleure prise en charge du secteur de mettre en place un marché hebdomadaire par commune, de faire la promotion des fruits locaux à travers la labellisation de tous les produits forestiers et agricoles en provenance de la Casamance, d'organiser et développer des filières économiques, de faciliter l'accès au crédit, de lutter contre la fraude frontalière qui freine l'écoulement des produits locaux, de moderniser les équipements marchands de la ville et des communes, formaliser administrativement les commerçants et surtout centraliser le commerce des fruits et légumes au niveau de la plateforme économique de Bignona.

Le commerce ne peut se développer aussi qu'à partir d'un réseau de transport performant. Donc il est nécessaire de développer de nouveaux moyens de transport de marchandises, d'améliorer les organisations professionnelles de transport qui existent déjà sans oublier la définition d'un plan Départemental de transport (tarifs, destinations, véhicules, gares routières, stations et services) , de développer le transport fluvial entre les îles et la terre ferme et aussi la construction de mini-gares routières dans les communes. L'entretien des pistes et le bitumage de certaines routes permettra aussi de désenclaver les villages et surtout de développer le commerce et le transport.

Pour un accès adéquat à l'électricité dans le Département, il est nécessaire de descendre jusqu'au niveau village car on y trouve des écoles et autres équipements. L'électricité permettra aux populations locales de mener des activités génératrices de revenus, de développer l'éducation. Le potentiel existe car nous sommes dans une région très ensoleillée, donc le développement de l'énergie solaire peut être une solution dans les îles du Département.

Pour assurer aux populations du Département une eau de qualité, il est nécessaire de poursuivre l'installation de forage et le renforcement des capacités des ASUFOR, de procéder à l'extension des réseaux d'adduction d'eau pour polariser les villages environnants, d'accélérer le fonçage de puits modernes au niveau des îles et villages du littoral.

Pour les localités qui disposent déjà de forages, la préoccupation réside dans l'organisation des usagers, et dans la prise en charge des actions visant le fonctionnement correct des installations.

### **3.2.5 Pour une meilleure contribution des dynamiques associatives au développement Départemental**

Pour une meilleure contribution des dynamiques associatives au développement Départemental, il faut que certaines actions soient menées. Il s'agit entre autres d'harmoniser d'abord l'intervention des ONG, projets et programmes dans le Département, de subventionner les ASC, OCB et GIE, de mieux organiser les acteurs, de les former, construire des infrastructures et les équiper.

Plus précisément, les populations du Département ont besoin d'espaces jeunes bien équipés, d'un accompagnement des acteurs culturels, d'une formation d'encadreurs.

### **3.3 Chapitre 6 : Asseoir une économie Départementale basée sur le potentiel Départemental et l'intégration régionale et nationale**

---

#### **3.3.1 Reconstruction du tissu productif de l'économie Départementale**

L'Agriculture représente le secteur le plus partagé dans la région et le Département de Bignona polarise près de 49% des opérateurs économiques qui y évoluent. Toutefois ce sont pour la plupart des exploitations familiales dotées d'aucune capacité d'adaptation et de diversification. Ainsi l'essentielle de la production est vendue à l'état brut à défaut d'unités de transformation capable de valoriser les fortes productions du primaire. Les filières doivent être organisées en chaînes de valeurs solides avec une contribution renforcer du poids du Département dans la production régionale de Ziguinchor mais aussi afin de résorber les besoins d'emploi dont souffrent les jeunes et les femmes.

Le Commerce, malgré plusieurs contraintes à son développement dont le déficit en infrastructures de commerce, le manque d'animation commerciale à travers des lumas, la crise profonde du tourisme, il reste plus ou moins dynamique dans les établissements humains constitués par les anciennes communes. Il mérite d'être organisé dans le sens d'offrir une meilleure visibilité à la production locale et d'attirer le marché gambien.

Tourisme constituait le fleuron avec ce qu'on pouvait appeler les PME départementale. La crise Casamançaise combinée à une crise quasi mondiale du secteur a fini de réduire presque à néant ce secteur. Il a besoin pour une relance espérée d'un plan d'aménagement des zones touristiques de Kafountines et Abéné et de restauration des établissements qui s'y trouvent (Lalissai et le Karone). Beaucoup d'espaces peuvent être réservés à l'éco tourisme partout dans le Département. La situation que traverse le Tourisme a impacté gravement l'artisanat d'art qui du reste n'a connu qu'une infrastructure correcte dans le Département (marché artisanal de Kafountine).

### 3.3.2 Création d'un environnement économique Départemental favorable au développement (infrastructures de transport, énergie, etc. autres mesures politiques du Département)

La fonctionnalité des établissements humains et l'amélioration de la productivité des différents espaces en vue de l'amélioration de la situation socio-économique des populations dépendent pour beaucoup de la réalisation des réseaux d'infrastructures.

Dans ce cadre, il est proposé pour le Département la création de plusieurs infrastructures.

#### 3.3.2.1 Routes, pistes de production et ouvrages de franchissement

Le réseau routier Départemental long de quelques centaines de kilomètre ne représente qu'un pourcentage faible du réseau Régional du point de vue de sa taille. Ce déficit en voies de communication constitue un réel problème pour la desserte des localités éloignées. Mais la situation s'améliore de plus en plus grâce aux efforts d'entretien de réseau et de construction de nouvelles pistes consentis par l'Etat, bien que des efforts restent à faire. Cependant, les travaux de construction de routes sont jugés très insuffisants. Les tableaux suivants résument les prévisions concernant les travaux routiers dans le Département de Bignona pour les pistes de production.

Tableau N°1 Prévisions concernant les travaux routiers dans l'Arrondissement de Tendouck

N°	AXES	DISTANCE EN KM
1	Thionck-Essyl – Djimande – Kagnobon - Baïla	25
2	Djilapaor- Boutemp-Diatock-	16
3	Balève-Bakinta-Kabadine-Djimande	15
4	Balokire-Mlomp-Kawaguir	10
	Thiobon –Dablé	5
<b>Total (Km)</b>		<b>71</b>

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

Tableau 10: Axes identifiés par les communes

N°	Axes	Distance en Km
1	Afiniam Diatock Bagaya	
2	Boutégole Diatock	
3	Bagaya Tendouck	
4	Mangagoulack Diatock	
5	Mandégane Djimande	
	<b>Total</b>	

Tableau N°2 Prévisions concernant les travaux routiers dans l'Arrondissement de Tenghori

N°	AXES	DISTANCE EN KM
1	Bignona (Station TOTAL) - Tenthory-Mandouard-Boureck-Fangoumé-Boulindien-Dioubour (20 Km)	20
2	Bignona Mangoulène Kafesse-Kourouck-Badiouré-Mampalago (30 Km)	30
3	Falméré- Djitoucoubondong Djicountang Kigninding Oufoulo (fin Ouonck) (20 Km)	20
4	Tobor-Niamone-Affiniam (24 Km)	24
<b>Total (Km)</b>		<b>94</b>

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

Tableau 11: Axes identifiés par les communes

N°	Axes	Distance en Km
1	Fanghoumé Koubanao Hathioune	
2	Fanghoumé Finthiock	
3	Boureck Boutolatte Coubalan	
4	Boulindieng Boutolatte	
5	Scierie Teuby Médina Yacine Djiguinoum	
6	Carrefour_Tobor Djilacoune grand petit Djiguinoum fégrôme	
7	Hathioune Youndoume Togho	
8	Boureck Teuby	
9	Tendième Eguiley Soutou, Niassarang, Diakine (fin Kagnarou)	
10	Bindago Pirang Niassarang Djilondine (Fin Suelle)	
11	Boutolatte Niallor Oubème Foussoulang Etama Mangoulène centre Badjimeule (fin Diagongue)	
12	Tenthory Arr. Djiwa Niallor Mangoulène Dioga	
13	Souda MAracounda (fin Badiouré)	
14	Ndiagne djinoubor Bouyal Djiringoumane (fin Diabir)	
15	Oufoulo Togho Boureck	
16	Ndiagne Bouhinor Bouto (fin Diango)	
17	Souda Diagour Diagho	
18	Niamone Diengue Guérina	
19	Baghagha Djagobel Diandialatte	
20	Diagobel Niamone	
21	Kassankil Diengue	
22	Tobor (Boudone) Teuby Kolomba	
	<b>Total</b>	

Tableau N°3 Prévisions concernant les travaux routiers dans l'Arrondissement de Kataba1

N°	AXES	DISTANCE EN KM
1	Koudioubé-Mahmouda Diola -Katack	7
2	Bélaye-Diounoung-Baranlir-Koussabel- Djinone- Biti-Biti- Essome Silathiaye	20
3	Dombondir-Macouda Touba	5
4	Djibaly-Missirah-Badjoncoto- Koba Aynoumane	10
5	Kafountine- Kassel-Hilol-Kouba	20
6	Essome Silathiaye- Djinone-Balouguine-Kakaré-Djinaky-Baline-Dianki	30
7	Kafountine-Kaïlo-Boune-Saloulou	17
<b>Total (Km)</b>		<b>109</b>

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

Tableau 12 : Axes identifiés par les communes

N°	AXES	DISTANCE EN KM
1	Touba Dimbaya	
2	Ebinako Wangarang Katipeu Bitibiti Djinoundié	
	Total	

Tableau N°4 Prévisions concernant les travaux routiers dans l'Arrondissement de Sindian

N°	AXES	DISTANCE EN KM
1	Sindian-ouniock-Djinipère-Silick-Bouyème-Leufeu	25
2	Oulampane-Yabocounda-Tandounboune-Kankady-Boukékoum-Nialocane-Koundioughor-Ka nfounda –Alacounda Sénégal	45
3	Djibidione-Diokadou	20
4	Kindieng-Katinong-Katoudié-Diattang	10
<b>Total (Km)</b>		<b>100</b>

Source : Direction Régionale AGEROUTE Zone SUD, 2016

Tableau 13 : Axes identifiés par les communes

N°	Axes	Distance en Km
1	Baila Suelle	
2	Sindian Djibidione	
4	Mampalago Sindian Balandine	
5	Balandine Djibidione	
6	Bignona Kagnarou Sindian Bakighaye	
7	Baila Sindian Oulampane	
8	Kagnarou Niankitte	
9	Sindian Kakène Diagongue Kafesse Petit Coulaye RN4	
10	Oulampane Grand Coulaye Djiro Dioundan Kantapor Kandidiadiou	
11	Djibidione Kourame	
12	Diakoye Bangha Sitoukéne Kalewe Diondji Kayegha Djifungha	

13	Selety Djiral Diakoye Comboly Kabounkout Baïpang Diaboudior frontière Toukara	
14	Kagnarou Kakène Médiègue	
15	Médiègue Kourouck (fin Badiouré)	
16	Kamandigo (Mampalago RN4) Farégnab Balankine Nord Djilonguia	
17	Djibiam Diongole Ghoniam	
18	Diongole Djinongué Djinaky	
	Total	

### 3.3.2.2 Les autres types d'équipement

La réussite du scénario de développement durable et harmonieux passe aussi par le renforcement des autres types d'infrastructures et équipements dans les établissements humains du Département. Leur grande dispersion constitue, certes un grand handicap pour l'élévation de leur niveau d'équipement, mais on pourra mettre l'accent sur les principaux Bassins de vie. A ce niveau, il sera nécessaire de poursuivre l'électrification rurale et l'extension du téléphone dans les localités de 500 habitants et plus. Une priorité doit être accordée aux villages se trouvant le long de la frontière.

En matière de santé, il s'agit de renforcer et rendre fonctionnels les districts sanitaires de Thionck-Essyl, Diouloulou et Bignona. Le plateau technique devra être renforcé pour les autres structures de santé.

Des efforts louables devront être réservés à l'hydraulique rurale. Dans ce cadre, la politique consistant à alimenter plusieurs villages à partir d'un même château d'eau devrait contribuer fortement à l'amélioration de la couverture en eau du milieu rural, même si l'émiettement de l'habitat pose problème.

Le réseau d'assainissement devra être renforcé dans la commune de Bignona et étendu aux autres communes. Il s'agit également d'élargir les ouvrages d'assainissement communautaires et domestiques au niveau des autres communes.

S'agissant de l'éducation, on devra tendre vers le remplacement progressif des abris provisoires réalisés par les populations. De même, on fera de sorte que le rayon moyen d'accès à une école n'excède pas 5 km (dans certaines Communes, ce rayon reste supérieur à 10 km). Le programme de constructions des cases des tout-petits doit être renforcé dans le Département pour toucher le maximum d'établissements humains à population importante et les différents quartiers des grandes communes. C'est aussi en cela que le SDADT doit servir de guide pour les relevant de la compétence des communes afin de corriger les déséquilibres à l'échelle du Département.

Il faudra aussi créer et renforcer les structures d'enseignement technique et de formation professionnelle et augmenter les lycées et collèges de proximité.

En ce qui concerne le commerce, des efforts devront être déployés dans le domaine de la modernisation des marchés urbains et la promotion des lumas ruraux, en vue de renforcer leur efficacité économique. Par ailleurs, il faudra mettre l'accent sur la mise en place d'infrastructures de stockages performants pour assurer une bonne conservation des produits locaux.

Le sport est pratiqué généralement dans le Département dans des conditions très difficiles. Aussi l'aménagement de terrains simples ou multifonctionnels (football, basket-ball, d'athlétisme, etc.) en zone rurale et la réalisation de terrains de quartiers, devront-ils accompagner la mise en place

des grandes infrastructures sportives tels que les stades omnisports, les stadium sans oublier les arènes de lutte traditionnelle.

La mise en place de bibliothèques publiques dans les certaines localités du Département ainsi que la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication seront des actions d'appui à l'Education très porteuses pour le Département. En plus, la création de salles de spectacles et de théâtres de verdure est de nature à mieux valoriser le potentiel culturel du Département. Par ailleurs, il sera très profitable pour le Département d'œuvrer pour une bonne implantation des TIC qui offrent de réelles opportunités d'affaire aux populations locales.

Un domaine industriel dans le Département devra être mis rapidement en place pour une meilleure promotion de l'industrialisation du Département, mais surtout, il faut créer des unités de valorisation des produits locaux structurantes au niveau local.

Enfin, on mettra partout l'accent sur les infrastructures et équipements de promotion de la femme et des groupes vulnérables.

### 3.3. Chapitre 7 : Système de mise en œuvre

#### 3.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs du système de mise en œuvre du SDADT sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques telles que le PSE dont les orientations ont guidé l'élaboration du SDADT :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du SDADT et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **État de droit** : Les règles de gestion du territoire doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations du Département et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales et régionales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Départemental et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du SDADT (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Équité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.
- **Appropriation** : Les collectivités locales, chacune en ce qui la concerne exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.
- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement, les institutions et les procédures des collectivités locales du Département.
- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de chacune des collectivités locales du Département.
- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du SDADT doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer

les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable du territoire.

- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et les collectivités locales partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

### 3.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage

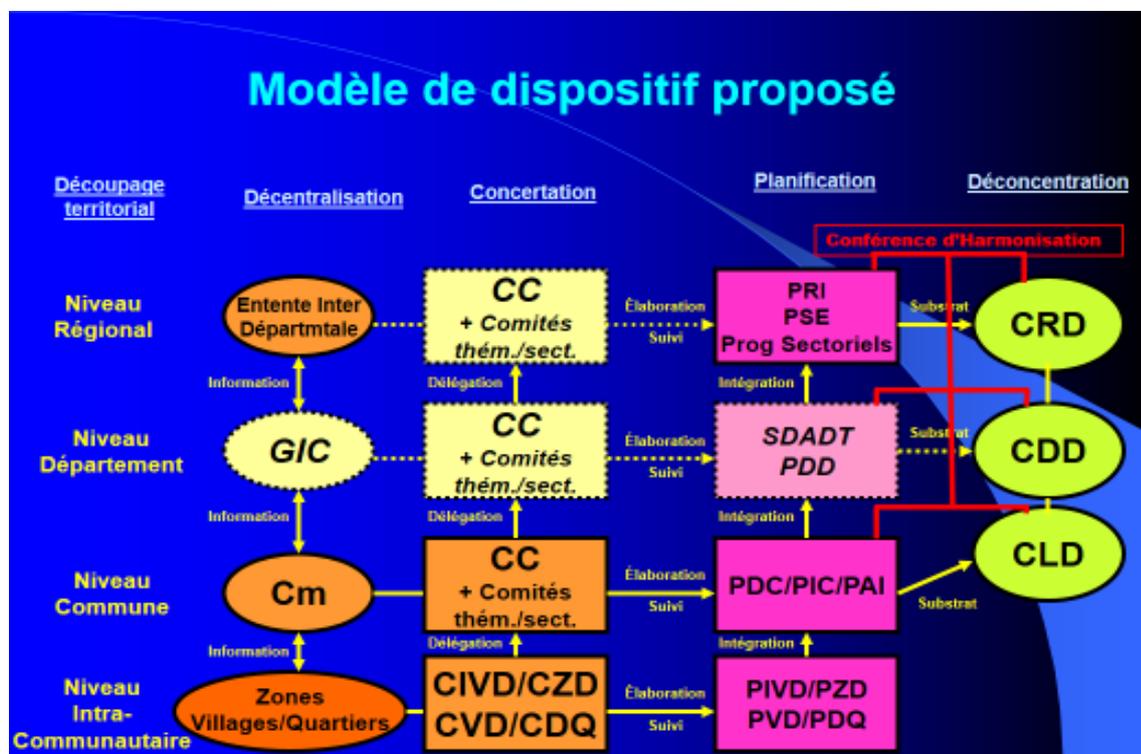
#### 3.3.3.7. Arrangements institutionnel de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du SDADT s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur les cadres de concertation à l'échelle des communes, qui seraient agrégés à l'échelle départementale par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Départemental.

Ce cadre de concertation départemental permettra au Conseil Départemental d'assurer un suivi de la mise en œuvre du SDADT et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de cadre de concertation proposée par les acteurs régionaux et approuvés par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



#### 3.3.3.8. Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du SDADT n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du SDADT.

##### 3.3.3.8.1. Les Institutions d'élus locaux

###### 3.3.3.8.1.1. Le conseil départemental

Globalement, le Conseil Départemental se chargera pour la mise en œuvre du SDADT de :

- Faire la promotion du SDADT auprès des partenaires techniques et financiers ainsi qu'auprès de l'Etat sénégalais pour une prise en compte de ses besoins en matière d'aménagement et de développement territorial durable ;
- Proposer et mettre en œuvre des projets phares tirés du SDADT et qui relèvent de ses compétences conformément à la Loi sur l'Acte III de la Décentralisation, au profit des populations du département et des communes ;
- Coordonner le processus de suivi et de mise en œuvre des projets issus du SDADT en rapport avec le dispositif mis en place à cet effet ;
- Soutenir les communes dans la recherche de partenariat pour la mise en œuvre de projets contenus dans le SDADT et qui relèvent des compétences des communes au regard de la loi sur l'acte III de la Décentralisation.

#### **3.3.3.8.1.2. Les Conseils communaux**

Quant aux communes du département, elles devront dans le cadre de la mise en œuvre du SDADT :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la coopération décentralisée leurs projets spécifiques contenus dans le SDADT ;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du SDADT, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer l'Intercommunalité pour faciliter la mise en œuvre des mesures intercommunales proposées dans le SDADT ;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du SDADT.

#### **3.3.3.8.2. Les Agences et services techniques déconcentrés**

Les Agences et services techniques déconcentrés de l'état pour leur part devront, chacun en ce qui le concerne et en tenant compte de leur spécificité :

- Soutenir le Conseil Départemental dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du SDADT ;
- Contribuer au financement du SDADT, soit directement ou au travers de leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du SDADT à travers des revues conjointes avec le Conseil départemental ;

#### **3.3.3.8.3. Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)**

L'ensemble des acteurs non gouvernementaux sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du SDADT. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Action Prioritaire (PAP) consolidé en PDD et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du SDADT. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

Pour une meilleure coordination des ANG, il sera mis en place dans le cadre du dispositif de mise en œuvre et de suivi du SDADT, une commission ANG dont la coordination et le fonctionnement seront déterminés par eux-mêmes.

#### **3.3.3.8.4. Les Partenaires Techniques et Financiers**

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du SDADT, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au SDADT. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil Départemental.

### **3.3.4. Instruments de mise en œuvre**

#### **3.3.4.7. Les instruments départementaux de mise en œuvre et de suivi évaluation**

A ce niveau, on distingue un instrument de programmation qui est le Plan Départemental de Développement (PDD) et un autre de suivi évaluation qui est le Cadre de Suivi Evaluation.

##### **3.3.4.7.1. Le Plan Départemental de Développement (PDD)**

Il doit spécifier et programmer de manière équilibrée les actions à mettre en œuvre pour induire les changements souhaités dans l'organisation et le fonctionnement du territoire

##### **3.3.4.7.2. Le cadre de Suivi Evaluation**

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du SDADT ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

##### **3.3.4.7.2.1. Le cadre de mesure des rendements du SDADT**

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par le Département pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe le Département dans le développement régional.

##### **3.3.4.7.2.2. La méthode de gestion de l'information**

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du SDADT. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

##### **3.3.4.7.2.3. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du SDADT**

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

#### **3.3.4.8. Les instruments locaux de mise en œuvre**

Il s'agit des Plans Développement Communal (PDC) qui seront élaborés par chacune des communes du département. Ces PDC, en plus des priorités internes aux communes, devront adresser les problématiques posées dans le diagnostic du SDADT, en proposant des solutions articulées aux orientations d'aménagement retenues dans le présent SDADT.

#### **3.3.4.9. Les instruments sectoriels de mise en œuvre**

Outre les instruments départementaux et communaux, les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de développement du Département quel qu'en soit l'entrée (régionale, départementale, communale, etc.) devront s'articuler au processus départemental en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs d'aménagement et de développement territorial.

### 3.3.4.10. Le Financement du SDADT

#### 3.3.4.10.1. Evaluation des coûts

Les coûts relevant de la mise en œuvre du SDADT sont évalués à travers les instruments de programmation opérationnels que sont le PDD, les PDC et les projets et programmes sectoriels.

Pour une meilleure intégration de l'ensemble des actions, l'évaluation des coûts sera faite dans le cadre global de programmation de chacune des collectivités locales. Durant la phase de mise en œuvre, cette évaluation des coûts impliquera une planification annuelle des ressources qui reposera sur un travail d'harmonisation et de mise en cohérence relativement important. Celui-ci comprendra les étapes suivantes :

- 1) Définition des coûts des actions sectoriels : **calculés non pas sur la base d'une répartition équitable entre services et/ou Directions, mais à travers des résultats objectivement définis par secteur ;**
- 2) Définition des coûts des actions locales : **il s'agit ici d'une agrégation des projets dans les différentes communes, la répartition entre communes sera gérée à l'échelle des instances départementales de mise en œuvre ;**
- 3) Définition des coûts des actions transversales : **elle repose, pour l'essentiel sur les actions mises en œuvre par les services du Conseil Départemental et les services techniques déconcentrés ; et**
- 4) Définition d'un coût global du PAP annuel : **il s'agit d'intégrer l'ensemble des coûts sectoriels et communaux dans un plan global.**

Cette démarche inclusive de la programmation intègre, à tous les niveaux, les actions étatiques et celles portées par les collectivités locales et les ANG. Elle s'appuie sur une obligation de résultats fondés sur les objectifs du SDADT et permettra ainsi une mobilisation transparente des ressources destinées à la mise en œuvre de celui-ci et un meilleur suivi de leur exécution.

Les coûts ainsi déterminés sont répartis. Aussi, le PAP qui en résultera, constituera-t-il le cadre de mobilisation des financements pour tous les acteurs. Ce qui traduit que les collectivités inviteront les différents PTF à verser leur contribution dans un panier commun, à partir duquel des guichets pourront être définis pour différentes catégories d'acteurs porteurs d'initiatives de mise en œuvre du SDADT.

#### 3.3.2.2.1 Sources de financement

Les sources de financement du SDADT sont multiples et multiformes, on peut distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget
- Le financement par l'Etat du Sénégal, grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Education, Santé, Hydraulique, Energie, etc), des agences publiques et des projets / programmes nationaux ;
- Le financement par des Partenaires techniques et financiers, soit bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora du Département notamment en Europe et aux USA.
- À travers les différentes taxes prévues par les lois sur les différents codes que sont :

## **Le code de l'environnement**

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

## **Le code forestier**

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil départemental après avis du conseil municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectué par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée par ce dernier, aux frais du demandeur.

En outre, le Conseil Départemental ainsi que les différentes communes doivent se rapprocher des Services étatiques qui disposent de fonds spécifiques pour le financement de projets relevant de leur secteur, on peut citer à titre d'exemple le Fonds Forestier, Le Fonds d'Entretien Routier Autonome au niveau de l'AGEROUTE, le FONGIP, le FONCIS, etc.

## 4. ANNEXES

### 4.1 Bibliographie

**Acte III de la décentralisation**, loi N° 2013 – 10 du 28 Septembre 2013 portant code général des Collectivités Locales

**Bodian ML 2006**, Les Tendances en matière de propriété Forestière et mode de faire valoir des ressources forestières et d'arrangement institutionnel : Ces systèmes contribuent-ils à l'amélioration de la gestion des forêts et à la lutte contre la pauvreté ? FAO, Rome, Italie

**DEFCCS 1998**. Le Code forestier

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES 2003**, rapport national sur l'État de l'environnement marin et côtier

**Faye Ibrahima Birame Ndébane 2010**, Dynamique du trait de côte sur les littoraux sableux de la Mauritanie à la Guinée-Bissau (Afrique de l'Ouest) : Approches régionale et locale par photo-interprétation, traitement d'images et analyse de cartes anciennes (**Volume 2** Cartographie de la morphologie et de la cinématique du trait de côte ouest-africain de la Mauritanie à la Guinée-Bissau)

**IREF / Zchor 2013 – 2014** : Rapport annuel d'activité du régional des Eaux et Forêts

**KARONGEHEN 1 2009** : Rapport de formation des animateurs du Programme KARONGHEN

**KARONGEHEN 2 2015** : Présentation V.1

**KARONGEHEN 1 2009** : Rapports d'inventaire des forêts communautaires de Songho et de Kloukloub

**KARONGEHEN 2 2015** : Plan d'intervention annuelle de la convention

**KDES 2010-2013** : Rapport annuel d'activités de mise en œuvre du Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée des Kalounayes

**Marius 1985**, Érosion côtière au tour de l'embouchure de la Ria Casamance

**PADEC 2013** : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée de Boutolatte

**PERACOD/GIZ 2009** : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée des Kalounayes

**PERACOD /GIZ 2013** : Plan d'Aménagement et Gestion de la forêt classée de Kourouck

**PERACOD/GIZ 2015** : Le protocole d'accord de concession de la gestion de la forêt classée de Kourouck

**PERACOD/GIZ** : Contrat de gestion entre les Communautés Rurales de Coubalan, Ouonck, Tenghori, Niamone et l'Association KDES

**PERACOD/GIZ 2014** : Manuel de procédure de l'aménagement forestier participatif : Expérience au Sénégal

**PROGRAMME ART-GOLD SENEGAL 2011** : lignes directrices régionales et départementales

**PROGRAMME ART-GOLD SENEGAL** : Plan Régional de Développement Intégré (PRDI 2011-2015)

**Rapport** Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (**Louga 2012**)

**Rapport** Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (**Ziguinchor 2012**)

**Rapport** Situation Economique et Sociale de la Région de Ziguinchor ; Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2013)

**Secteur forestier de Bignona 2014-2015** : Rapport annuel d'activité du départemental des Eaux et Forêts

**Sonko Gnambi** : Rapport général « Journées économiques de Casamance », décembre 2011

**Sow Abdoul Aziz** (2005) Les Conventions Locales : un outil novateur de gestion des collectivités locales au Sénégal. DEA Droit de la décentralisation et gestion des Collectivités Locales, Université Gaston Berger, Saint Louis

**USAID Wula Nafaa, 2012** : Plan d'aménagement et de gestion de la forêt communautaire de Mangagoulack

## 4.2 Listes des participants aux différents ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du SDADT de Bignona

### ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDADT) DE BIGNONA

ATELIER DE LANCEMENT DU 25 JANVIER 2016

#### FEUILLE DE PRESENCE

N°	PRENOM(S)	NOM	STRUCTURE/ORG/FONCTION	N° TELEPHONE	ADRESSE EMAIL
1	Djibril A.	DIEDHIOU	ADY/ Coordinator	775493757	<a href="mailto:djibaffagna@gmail.com">djibaffagna@gmail.com</a>
2	Sihouké	DIATTA	SDDMB/Chef de Service	775401547	<a href="mailto:haata2000@yahoo.fr">haata2000@yahoo.fr</a>
3	Alassane	DIATTA	Bras Verts Action/ARBRES	775256297	<a href="mailto:alassanediatta71@yahoo.fr">alassanediatta71@yahoo.fr</a>
4	Eugène	SAMBOU	CRS/ Bignona	775350684	<a href="mailto:samboueugene@yahoo.fr">samboueugene@yahoo.fr</a>
5	El Hadji	SONKO	Maire de Diégoune	775765422	<a href="mailto:elso3007@yahoo.fr">elso3007@yahoo.fr</a>
6	Amadou	SADIO	Pdt Com. Plan & Dev/CDB	776463377	<a href="mailto:amadou_sadio@yahoo.fr">amadou_sadio@yahoo.fr</a>
7	Dembo	BODIAN	SPAT/2	765914402	<a href="mailto:madjeux@yahoo.fr">madjeux@yahoo.fr</a>
8	Doudou Sarr	SANE	Pdt Com. Aménagement/CDB	774248840	<a href="mailto:sanedoudou@hotmail.com">sanedoudou@hotmail.com</a>
9	Bourama	DIEME	Pdt BULU-JI	775759973	<a href="mailto:diankobourama@gmail.com">diankobourama@gmail.com</a>
10	Joel	GANDOIS	BE. J GANDOIS	775582415	<a href="mailto:joelgandois@yahoo.fr">joelgandois@yahoo.fr</a>
11	Ibrahima	DIAGNE	I E F/Bignona2	776556303	<a href="mailto:ibu1973@yahoo.fr">ibu1973@yahoo.fr</a>
12	Fanta	SAGNA	CDB	776512453	-
13	Malang	BADJI	Eaux et Foret Bignona	772297874	<a href="mailto:pamalang@hotmail.fr">pamalang@hotmail.fr</a>

14	Ismala	DIEME	ANCAR/ BMC	776583614	<a href="mailto:ismaladieng52@gmail.com">ismaladieng52@gmail.com</a>
15	Sérigne Mapathé	SAMB	Action Sociale/B	775088779	<a href="mailto:samb1976@live.fr">samb1976@live.fr</a>
16	Oumar	CISSE	OCC/ZIG	775711870	<a href="mailto:oumar-cisse@orange.sn">oumar-cisse@orange.sn</a>
17	Assane	SONKO	FM Awagna	770881444	<a href="mailto:sonkoazou@yahoo.fr">sonkoazou@yahoo.fr</a>
18	Assime	DIENG	Service D. du Commerce	776152749	<a href="mailto:diengkassime@yahoo.fr">diengkassime@yahoo.fr</a>
19	Ndeye fatou	DIOP	Directrice CEDAC	773546369	<a href="mailto:fadiop7@gmail.com">fadiop7@gmail.com</a>
20	Mamadou Lamine	CISSE	C D B/ Finances	775138226	<a href="mailto:lamici2005@yahoo.fr">lamici2005@yahoo.fr</a>
21	Youssouph	SAGNA	C D B	775136403	<a href="mailto:youssouphsagna82@yahoo.com">youssouphsagna82@yahoo.com</a>
22	Mamadou Lamine	JORA	C D B	772173494	<a href="mailto:tonosora2016@gmail.com">tonosora2016@gmail.com</a>
23	Joelle Monique	MALOMAR	C D B	775395910	<a href="mailto:joellemalomar@yahoo.fr">joellemalomar@yahoo.fr</a>
24	Safiétou	SANE	C D B	770513814	<a href="mailto:fiaso42@gmail.com">fiaso42@gmail.com</a>
25	Malal	SANE	I E F/Bignona1	773076397	<a href="mailto:malalsan66@yahoo.fr">malalsan66@yahoo.fr</a>
26	Mme Soudiatou S.	BODIAN	Secrétaire Général /FDGPF/B	776114556	<a href="mailto:Ssonkosoudiatou@gmail.com">Ssonkosoudiatou@gmail.com</a>
27	Cheikh Aba	SARR	Agent C D Bignona	772246346	<a href="mailto:cheikhaba2015@gmail.com">cheikhaba2015@gmail.com</a>
28	Seydou Bachir	SANE	Agent C D Bignona	775202132	<a href="mailto:pasanneh2013@yahoo.com">pasanneh2013@yahoo.com</a>
29	Abdou Dieng	BADJI	Agent C D B	772298669	<a href="mailto:abdoudieng588@gmail.com">abdoudieng588@gmail.com</a>
30	Seydina Ababacar S.	NDIAYE	Adjoint Sous_Préfet Tenghori	775290937	<a href="mailto:seydinandiaye1872@yahoo.fr">seydinandiaye1872@yahoo.fr</a>
31	Moussa	BA	SP/ Sindan	775290768	<a href="mailto:moise2610@gmail.com">moise2610@gmail.com</a>
32	Hamat Saikho	LY	Adjoint au Préfet de Bignona	775290816	<a href="mailto:lyamat2005@yahoo.fr">lyamat2005@yahoo.fr</a>
33	Jean christophe	SAGNA	OCC/ZIG	776331752	<a href="mailto:jeanchristophe_sagna@yahoo.Com">jeanchristophe_sagna@yahoo.Com</a>
34	Ousseynou	MANE	OCC/ZIG	775139305	<a href="mailto:ousseynou.mane5@yahoo.fr">ousseynou.mane5@yahoo.fr</a>
35	Joseph Sambou	FAURE	OCC/ZIG	774280355	<a href="mailto:josambou.faure@gmail.com">josambou.faure@gmail.com</a>
36	Chérif	COLY	OCC/ZIG	781340999	<a href="mailto:cherifcoly79@gmail.com">cherifcoly79@gmail.com</a>

37	Nfally	DJIBA	Chargé de communication CDB	774237738	<a href="mailto:nfallydjiba5@gmail.com">nfallydjiba5@gmail.com</a>
----	--------	-------	-----------------------------	-----------	--

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (SDADT) DE BIGNONA**

**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITION D'ORIENTATION SUR  
LE (SDADT) DE BIGNONA**

LE 30 MARS 2016

**FEUILLE DE PRESENCE**

<b>N°</b>	<b>PRENOM(S)</b>	<b>NOM</b>	<b>STRUCTURE/FONCTION</b>	<b>N° TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE EMAIL</b>
1	Jean Eudes	CARDOZ	SRADZ	774555730	<a href="mailto:saintjean04@yahoo.fr">saintjean04@yahoo.fr</a>
2	Jean Christophe	SAGNA	OCC/ZIG	776331752	<a href="mailto:jeanchristophe-sagna@yahoo.com">jeanchristophe-sagna@yahoo.com</a>

3	Famara	DIEDHIOU	OOC/ZIG	776571268	<a href="mailto:famaradiehiou1081@yahoo.fr">famaradiehiou1081@yahoo.fr</a>
4	Ousseynou	MANE	OOC/ZIG	775139305	<a href="mailto:Ousseynou.mane5@yahoo.fr">Ousseynou.mane5@yahoo.fr</a>
5	Joseph Sambou	FAURE	OCC/ZIG	774280355	<a href="mailto:Josambou-faure@gmail.com">Josambou-faure@gmail.com</a>
6	Boubou	GUEYE	CDB	775641394	<a href="mailto:Mababou82@yahoo.fr">Mababou82@yahoo.fr</a>
7	Sérigne Mapathé	SAMB	Action Sociale	775088779	<a href="mailto:Sam1976@live.fr">Sam1976@live.fr</a>
8	Doudou Sarr	SANE	CDB	774248840	<a href="mailto:sanedoudou@hotmail.fr">sanedoudou@hotmail.fr</a>
9	Abdoulaye	KARE	Eaux et foret	775666062	<a href="mailto:karimkare@yahoo.f">karimkare@yahoo.f</a>
10	Khadim	NIASS	DREEC/Z	779266262	<a href="mailto:khadimniass@hotmail.com">khadimniass@hotmail.com</a>
11	Chérif	COLY	OCC/Z	781340999	<a href="mailto:Cherifcoly79@gmail.com">Cherifcoly79@gmail.com</a>
12	Mamadou Lamine	SORA	CAB/Bignona	772173494	<a href="mailto:soramamadoulamine@yahoo.fr">soramamadoulamine@yahoo.fr</a>
13	Mamadou Lamine	CISSE	CDB	775138226	<a href="mailto:Lamici2005@yahoo.fr">Lamici2005@yahoo.fr</a>
14	Amadou Sadio	BARRY	ARD	775327509	<a href="mailto:amsbarry@hotmail.com">amsbarry@hotmail.com</a>
15	Dembo	BODIAN	SRAT/Z	770875101	<a href="mailto:mandjeux@yahoo.fr">mandjeux@yahoo.fr</a>
16	Antoine	SANKA	SRSD/Z	776323354	<a href="mailto:Antoine_sanka@yahoo.fr">Antoine_sanka@yahoo.fr</a>
17	Nfally	DJIBA	CDIB/Chargé Com	774237738	<a href="mailto:Nfallydjiba5@gmail.com">Nfallydjiba5@gmail.com</a>
18	Malainy	SONKO	CT/CDB	775493736	<a href="mailto:minisonk@yahoo.fr">minisonk@yahoo.fr</a>

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (SDADT) DE BIGNONA**

**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITION D'ORIENTATION SUR  
LE (SDADT) DE TENGHORI**

LE 25 Avril 2016

**FEUILLE DE PRESENCE**

<b>N°</b>	<b>PRENOM(S)</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>EMAIL</b>
1	Léopold Yancouba	COLY	Maire Niamone	776438872	
2	Fabacary	COLY	Rept. Maire Tenghori	776163102	
3	Mamadou	BADJI	Maire Ouonck	775666129	
4	Abdoulaye	DIEDHIOU	Maire Coubalan	775537619	
5	Babacar Arona	SANE	Pdt. KDES Coubalan	776334987	
6	Insa	BADJI	RIT FAK Coubalan	774184374	
7	Malamine	BADJI	Pdt.C. S/Tenghori	776559500	
8	El Hadj	DIEDHIOU	Chef Diagour	774421890	
9	Jean Christophe	SAGNA	OCC/ZIG	776331752	
10	Ousseynou	MANE	OCC/ZIG	775139305	
11	Famara	DIEDHIOU	OCC/ZIG	776571268	
12	Joseph Sambou	FAURE	OCC/ZIG	774280355	
13	Djibril	BA	Chef de la Brigade Forestière	775703619	

14	Malamine	BADJI	Principal CEM Ouonck	776334992	
15	Djibril	SANE	Pdt. CODEC/ Coubalan	776138610	
16	Paulin	COLY	Pdt.CODEC/ Tenghori B	775549381	
17	Djibril	SANE	Pdt. CODEC/ Ouonck	775367702	
18	Adama	DIOKU	CPV Elevage	774392118	
19	Chérif	KABO	Provisieur LTGR/Tenghori	776504753	
20	Lamine	BADJI	Kalounaye FM	770583285	
21	Souka	FALL	Dir. Ecole Tenghori/Arr.	775582441	
22	Nanté	SADIO	Pdt.CODEC/Niamone	774181867	
23	Seydou	BADIANE	Pdt. CODEC/Tenghori	-	
24	Salif	DIEDHIOU	PCCJ/Tenghori	770780907	
25	Souleymane	SANE	Chef de Village Maracounda	782509590	
26	Daouda	DIEDHIOU	Pdt. Chef de Village/Ouonk	777152916	
27	Alassane	SAGNA	Agent Dev ASSAME/Bignona	775148720	
28	Malick	TAMBA	Animateur KDES	775783745	
29	Malang	BADJI	Président S/C Santé Coubalan	77807099	

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (SDAT) DE BIGNONA**

**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITION D'ORIENTATION SUR  
LE (SDAT) DE KATABA 1**

LE 28 AVRIL 2016

**FEUILLE DE PRESENCE**

N°	PRENOM(S)	NOM	STRUCTURE/FONCTION	N° TELEPHONE	ADRESSE EMAIL
1	Boubacar	CISSE	BT Diouloulou	778199006	<a href="mailto:Cisseboubacar77@yahoo.fr">Cisseboubacar77@yahoo.fr</a>
2	Ibrahima	DIATTA	Adj. Maire Djinaki	775793485	<a href="mailto:iboudiatta@gmail.com">iboudiatta@gmail.com</a>
3	Famara	DIEDHIOU	OCC/ZIG	776571268	<a href="mailto:Famaradiedhiou1081@yahoo.fr">Famaradiedhiou1081@yahoo.fr</a>
4	Abdou	SONKO	Rpt Education CODEC/Djinaki	778959404	<a href="mailto:Abdousonko67@yahoo.fr">Abdousonko67@yahoo.fr</a>
5	Safiétou N.	COLY	Rpte GPF et Parajuriste Djinaki	775723321	
6	Mamadou Thiam	DIASSY	Rept. Chefs Religieux Kafontaine	771485610	
7	Mamadou Seydou	DIABANG	Rept. ASUFOR/Kafontaine	775657660	<a href="mailto:seydoudiabang@gmail.com">seydoudiabang@gmail.com</a>
8	Souleymane Jules	BASSENE	Commiss. Santé et Action Social/Kafontaine	775613220	
9	Sidya	BADJI	Rept. Syndical	779104279	<a href="mailto:Badjisidya12@gmail.com">Badjisidya12@gmail.com</a>
10	Aliou B.	SARR	Secteur 56	779701766	
11	Oulimatou	COLY	GPF/Djinaki	776198096	
12	Salimata	DIALLO	Journaliste Kaf FM	772577770	<a href="mailto:Diallosaly1989@gmail.com">Diallosaly1989@gmail.com</a>
13	Cheikh Insa	COLY	Pdt. ASUFOR	775153694	

14	Nfally	DIEDHIOU	Chef de Village	774824814	
15	Oumar	MBALLO	Elu de Chambre de Métier	777901881	<a href="mailto:Mballoelhajdie25@gmail.com">Mballoelhajdie25@gmail.com</a>
16	Abdoulaye	BADJI	Commune Kataba1	778078281	
17	Papa Ndiakhalo	GUEYE	Chef S. Secteur Foret/Diouloulou	774941095	
18	Paul	TALON	ASUFOR/Diouloulou	775674170	
19	Cheick Oumar	BADJI	CAR/ANCAR	779194076	<a href="mailto:foussilaye@yahoo.fr">foussilaye@yahoo.fr</a>
20	Yaya	DIATTA	1 <sup>er</sup> Adj. Maire	771054961	<a href="mailto:Yayadiatta14@yahoo.fr">Yayadiatta14@yahoo.fr</a>
21	Boukary	TAMBA	Conseiller Municipal	774026681	<a href="mailto:bouktamba@gmail.com">bouktamba@gmail.com</a>
22	Ousmane	DIASSY		773565213	
23	Louis A.	BOISSY	Agent de Police	772753656	
24	Fanta	DIEDHIOU	Animatrice RKFM	775218068	
25	Pape Ousmane	DIEME	CCJ/Djinaky	770177634	
26	Ramatoulaye	DIEME	Rept. Education/Kafountine	777317035	
27	Lamine	DIABANG	Rept. Jeunes/Kafountine	770270418	

28	Djibril	DIASSY	Conseiller Municipal/Kafountine	775653176	<a href="mailto:diamadiassy@gmail.com">diamadiassy@gmail.com</a>
----	---------	--------	---------------------------------	-----------	--

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (SDADT) DE BIGNONA**

**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITION D'ORIENTATION SUR  
LE (SDADT) DE SINDIAN**

LE 29 AVRIL 2016

**FEUILLE DE PRESENCE**

N°	PRENOM(S)	NOM	STRUCTURE/FONCTION	N° TELEPHONE	ADRESSE EMAIL
1	Djibril	SANE	Dir. Ecole Sindian 2	776057061	<a href="mailto:Djibril601b@gmail.com">Djibril601b@gmail.com</a>
2	Maley	FABOURE	ANCAR/CAR/Sindian	775123206	
3	Moussa	DJIBA	ANCAR/CAR Suelle8/Djibidione	775526912	<a href="mailto:Mdjiba77@gmail.com">Mdjiba77@gmail.com</a>
4	Bacary	BADJI	Chef de Village/Sindian	776082869	

5	Bacary	SANE	Chef de Village/Niankitta	777063713	
6	Tamsir	DIEME	Chef de Village /Diagongue	772291350	
7	Malamine	SANE	Chef Religieux		
8	Boubacar	BADJI	CAR/ Rpt.Maire		Bouz2568@yahoo.fr
9	Souleymane M.	BADJI	Rpt. Maire Djinaki	781344321	
10	Mamadou	NDOUR	ICP/Sindian	779549739	<a href="mailto:Sindian83@yahoo.fr">Sindian83@yahoo.fr</a>
11	Hilaire	DIATTA	Rpt. CBEF	779874783	
12	Fatou	BADJI	ASUFOR	779220304	
13	Arona	BADJI	Rept. CLCOP	774172660	<a href="mailto:Aronabadji67@yahoo.com">Aronabadji67@yahoo.com</a>
14	Oumar Boulehs	SANE	Dir. CFP/Sindian	776596050	<a href="mailto:moulsx@yahoo.fr">moulsx@yahoo.fr</a>
15	Joseph Sambou	FAURE	Cabinet OCC/ZIG	774280355	<a href="mailto:Josambou_faure@gmail.com">Josambou_faure@gmail.com</a>
16	Famara	DIEDHIOU	Cabinet OCC/ZIG	776571268	<a href="mailto:Famaradiedhiou1081@yahoo.fr">Famaradiedhiou1081@yahoo.fr</a>
17	Elimane Mandiaye	BA	Adj. Sous Prefet	775290938	<a href="mailto:elibaufr@yahoo.fr">elibaufr@yahoo.fr</a>
18	Cheikh Oumar	BADJI	2 <sup>ème</sup> Adj. Maire/Sindian	772094239	

19	Ibrahima B. A	SANE	Jeunesse	774479291	<a href="mailto:anelkasane@gmail.com">anelkasane@gmail.com</a>
20	Lamine	DIEME	CLCOP	779338054	
21	Idrissa	DIEME		774635604	
22	Djibril	DIEDHIOU	ICP/Kagnarou	773077614	
23	Dembo	SAGNA	PCS/Kagnarou	773522745	

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (SDAT) DE BIGNONA**

**ATELIER DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITION D'ORIENTATION SUR  
LE (SDAT) DE TENDOUCK**

LE 27 AVRIL 2016

**FEUILLE DE PRESENCE**

<b>N°</b>	<b>PRENOM(S)</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>EMAIL</b>
1	Gérard	DIAMACOUNE	Adm. Espace Jeunes Tendouck	774368129	
2	Tidiane	COLY	1 <sup>er</sup> Adj. Maire Diégoune	774273135	
3	Adama	SONKO	Chef de Village Kagnobon	777279398	
4	Alassane	DIEDHIOU	Rep. Jeunes Kagnobon	775225573	
5	Alioune	BODIAN	Chef de Village Bassire	777814179	
6	Sény	SONKO	Jeunesse Kartiack	771665022	
7	Saliou	BADJI	Chef de Village Bagaya	775082694	
8	Ousmane	COLY	1 <sup>er</sup> Adj. Maire Kartiack	707000411	
9	Macky	SAMBOU	Chef de Village Boutégol	779007356	
10	Aliou	BARRY	Chef de Village Ediamath	775185740	
11	Mamadou	DIATTA	Chef de Village Mlomp	773041386	
12	Mamina	GOUDIABY	Chef de Village/Tendouck	772726718	

13	Arona	COLY	Chef de Village/Kartiack	772659108	
14	Seyni	GOUDIABY	Rept. Maire Balingore	772015860	
15	Papa Bourama	SAMBOU	Proviseur Diégoune	777133730	
16	Yaya	DIME	Pdt. Jeunesse Tendouck	775794368	
17	Ousmane	GOUDIABY	Tendouck	776503254	
18	Bacary	DIATTA	Tendouck	776091367	
19	Kamantere	DIATTA	Tendouck	770201805	
20	Issa	SAMBOU	ASUFOR/Kartiack	770480575	
21	Oumar	CISSE	Dir. OCC/ZIG	775711870	
22	Ousmane	DIEDHIOU	Maire Mangagoulack	773798597	
23	Mbaye	DIOUF	Chef de Brigade E&F Tendouck	775643918	
24	Souleymane	SANE	C P V Tendouck	776830036	
25	Famara	DIEDHIOU	OCC/ZIG	776571268	

**ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL (SDAT) DE BIGNONA**

**ATELIER DE RESTITUTION DU RAPPORT PROVISOIRE DU SDAT DE BIGNONA**

LE 02 Juin 2016

## FEUILLE DE PRESENCE

N°	PRENOM(S)	NOM	STRUCTURE	N° TELEPHONE	ADRESSE EMAIL
1	Mamadou Mandou	DIALLO	CD/ B	776586323	<a href="mailto:diallokarongue@gmail.com">diallokarongue@gmail.com</a>
2	Arona	MANE	CDEPS/ B	776785703	<a href="mailto:maneyacounda@yahoo.fr">maneyacounda@yahoo.fr</a>
3	Mamadou	BADJI	SG/ CDB	775507203	<a href="mailto:modoubadji@yahoo.fr">modoubadji@yahoo.fr</a>
4	Abdoulaye	DIALLO	DRDR/SDDR/B	775210179	<a href="mailto:abdoulayediallo80@yahoo.fr">abdoulayediallo80@yahoo.fr</a>
5	Mady Racine	SAGNA	SEF/B	772504309	<a href="mailto:racinesagna@gmail.com">racinesagna@gmail.com</a>
6	Albert Bernard	SAMBOU	SDADL/B	774393785	<a href="mailto:albertbongo@gmail.com">albertbongo@gmail.com</a>
7	Doudou Sarr	SANE	CD/B	774248840	<a href="mailto:sanedoudou@hotmail.fr">sanedoudou@hotmail.fr</a>
8	Youssouph	SAGNA	CD/B	771411001	<a href="mailto:yusagna@gmail.com">yusagna@gmail.com</a>
9	Dembo	BODIANG	SRAT/Z	765914402	<a href="mailto:mandjoux@yahoo.fr">mandjoux@yahoo.fr</a>
10	Boubacar	BA	SRP/Z	775711041	--
11	Tekkeye	FAYE	SRT/Z	775518842	<a href="mailto:tekkeyefaye@gmail.com">tekkeyefaye@gmail.com</a>
12	Joseph Sambou	FAURE	OCC/Z	774280355	<a href="mailto:josambou.faure@gmail.com">josambou.faure@gmail.com</a>
13	Amadou Sadio	BARRY	ARD/Z	775327509	<a href="mailto:amsbarry@hotmail.com">amsbarry@hotmail.com</a>
14	Jean Christophe	SAGNA	OCC/Z	776331752	<a href="mailto:Jeanchristophe_sagna@yahoo.fr">Jeanchristophe_sagna@yahoo.fr</a>
15	Famara	DIEDHIOU	OCC/Z	776571268	<a href="mailto:Famaradiedhiou1081@yahoo.fr">Famaradiedhiou1081@yahoo.fr</a>
16	Abdou Aziz	FALL	IEF/B	773622166	<a href="mailto:abdoufall@yahoo.fr">abdoufall@yahoo.fr</a>
17	Gnima	GOUDIABY	1 <sup>ère</sup> Vice-Pdte CD/B	776572175	<a href="mailto:ndmamag@gmail.com">ndmamag@gmail.com</a>
18	Ndeye Fatou	DIOP	CEDAC	773546369	<a href="mailto:Fadiop7@gmail.com">Fadiop7@gmail.com</a>
19	Douada Abdoulaye	KONE	M.I	774914504	<a href="mailto:Douadakone73@hotmail.com">Douadakone73@hotmail.com</a>
20	Sidi	DIEME	SDEL/B	775703469	--

21	Lamine	DIATTA	Niamone		--
22	Ibrahima D	DIEME	CCIAZ/B	776539695	<a href="mailto:ibrahimadieme51@yahoo.fr">ibrahimadieme51@yahoo.fr</a>
23	Malainy	SONKO	CT/CDB	775493736	<a href="mailto:minisonko@gmail.com">minisonko@gmail.com</a>
24	Nfally	DJIBA	CT en Com. CD/B	774237738	<a href="mailto:Nfallydjiba5@gmail.com">Nfallydjiba5@gmail.com</a>
25	Omar	DIEDHIOU	CD/B	776571489	<a href="mailto:omardiedhioudh@gmail.com">omardiedhioudh@gmail.com</a>
26	Aissatou	DIEDHIOU	CD/B	775546833	--
27	Maimouna	TENDENG	CCIAZ/B	777252549	<a href="mailto:tendengmamouna@yahoo.fr">tendengmamouna@yahoo.fr</a>
28	Doudou	SONKO	Radio FM A	779384626	<a href="mailto:Doudou51@gmail.com">Doudou51@gmail.com</a>
29	Sérigne Mapathé	SAMB	Action Sociale	775088779	<a href="mailto:Samb1976@live.fr">Samb1976@live.fr</a>
30	Moussa	DIARRA	CNFMETP/G	775118590	<a href="mailto:moussababa@gmail.com">moussababa@gmail.com</a>
31	Abdou Dieng	BADJI	CD/B	772298669	--
32	Aba	SANE	CD/B	781676569	--
33	Abdou	BADJI	CD/B	774248148	--
34	Yaye Bintou	SAGNA	CD/B	772069294	--
35	Jeannette Airla	SAMBOU	CD/B	779072094	<a href="mailto:airladieme@gmail.com">airladieme@gmail.com</a>